

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



PRESENTEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE VISEE,
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE



Le présent document relatif aux autres informations de Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (« **APRR** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 8 septembre 2010, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société APRR.

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Eiffarie (« **Eiffarie** ») et visant les actions de la société APRR. Il complète la note d'information conjointe aux sociétés Eiffarie et APRR, visée par l'AMF le 7 septembre 2010 sous le numéro 10-306.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur les sites Internet de la Société APRR (www.aprr.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

APRR
36, rue du Docteur Schmitt
21850 Saint-Apollinaire

Société Générale
GLFI/GCM/SEG
75886 Paris Cedex 18

TABLE DES MATIERES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT APRR.....	3
1.1 Dénomination sociale - Forme sociale - Capital social et Siège social.....	3
1.2 Registre du Commerce et des Sociétés.....	3
1.3 Constitution et durée de la Société	3
1.4 Objet social.....	4
1.5 Exercice social.....	4
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CAPITAL	4
2.1 Capital.....	4
2.2 Forme et transmission des actions.....	4
2.3 Droits et obligations attachés aux actions (dont franchissement de seuil).....	5
2.4 Autres titres donnant accès au capital	6
2.5 Capital.....	6
2.6 Répartition du capital social et des droits de vote à la date du dépôt du présent document	7
2.7 Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sociaux.....	8
3. ADMINISTRATION - GESTION - DIRECTION GÉNÉRALE - CONTRÔLE	8
3.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction générale	8
3.2 Commissaires aux comptes.....	9
3.3 Organigramme de la Société	10
4. ACTIVITÉ ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS	11
4.1 Activité d'APRR et de ses filiales opérationnelles.....	11
4.2 Faits exceptionnels et litiges.....	11
4.3 Évènements non présentés dans le rapport financier semestriel.....	11
5. RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009 D'APRR.....	12
6. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'APRR SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTROLE INTERNE POUR 2009	112
7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT D'APRR POUR 2009.....	124
8. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR 2009.....	126
9. TEXTE DES RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUN 2010	132
10. INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE : RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	136
11. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	157

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT APRR

Le présent document d'information relatif à la société APRR, société anonyme au capital de 33.911.446,80 euros dont le siège social est situé 36, rue du Docteur Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 016 250 029 (« **APRR** » ou la « **Société** »), est établi dans le cadre de offre publique de retrait (l'« **Offre** »), qui sera immédiatement suivie d'un retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), initiée par Eiffarie sur les actions d'APRR, qui sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0006807004 (compartiment A).

Eiffarie est une filiale à 100% de la société Financière Eiffarie (« **Financière Eiffarie** »), société par actions simplifiée au capital de 200.174.100 euros dont le siège social est situé 163, quai du Docteur Dervaux, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 484 043 039. Il est rappelé que Eiffarie et Financière Eiffarie détiennent, de concert avec la société Eiffage et des fonds d'investissement gérés par le groupe Macquarie, à la date du présent document d'information, 108.556.479 actions d'APRR, représentant 96,035% du capital et des droits des votes d'APRR sur la base d'un capital social composé de 113 038 156 actions et droits de vote.

1.1 DENOMINATION SOCIALE - FORME SOCIALE - CAPITAL SOCIAL ET SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale : Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration

Capital social : 33.911.446,80 euros

Siège social : 36, rue du Docteur Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire

1.2 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

APRR est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 016 250 029.

1.3 CONSTITUTION ET DUREE DE LA SOCIETE

La Société a été immatriculée le 6 janvier 1962.

La durée de la Société initialement fixée à 99 années à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés a été prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2004 pour une période de 99 années à compter de la réunion de la dite assemblée générale, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts de la Société.

1.4 OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

- a) Par voie de concession, de contrat, de mandat, ou autre forme de délégation ou de partenariat, soit la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation, soit l'entretien et l'exploitation, d'autoroutes, d'ouvrages d'art, de voies rapides ou de toute autre infrastructure de transport routier, y compris les voies d'accès et de raccordement, les ouvrages annexes, l'aménagement des abords, le recueil, le traitement et la diffusion des informations liées au trafic et, d'une façon générale, l'exécution de tous travaux ou activités s'y rapportant ;
- b) Par voie de contrat, de mandat, ou toute autre forme de délégation ou de partenariat, la réalisation de toute étude ou de toute prestation d'ingénierie ou de conseil concernant la construction, l'entretien ou l'exploitation de toutes infrastructures de transport autres que celles mentionnées au a) ;
- c) Soit la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation, soit l'entretien et l'exploitation, de centres routiers, de parkings, de plateformes, de services intermodaux de transport de marchandises ;
- d) Soit la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation, soit l'entretien et l'exploitation, des infrastructures de télécommunication en lien avec son activité d'exploitant d'infrastructures de transport ;
- e) Toutes études et réalisations de procédés de matériels et d'équipements industriels et scientifiques liées directement ou indirectement à la conception, l'exploitation ou la réalisation infrastructures de transport ;
- f) Et plus généralement, toute prise de participation, opération ou entreprise financière, commerciale, mobilière ou immobilière, y compris l'aménagement et l'acquisition de terrains et d'immeubles bâtis, se rattachant à l'objet social ci-dessus.

1.5 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, l'exercice étant de 12 mois.

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CAPITAL

2.1 CAPITAL

Le capital social fixé à 33 911 446,80 euros est divisé en 113 038 156 actions de 0,30 euros chacune.

2.2 FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres les renseignements visés à l'article L. 228-2 du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. A l'issue de cette demande, la Société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la Société.

En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces obligations n'ont pas été respectées seront privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires, qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

La transmission des actions est libre et s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

2.3 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS (DONT FRANCHISSEMENT DE SEUIL)

Chaque action donne droit à une part égale dans les bénéfices et dans la propriété de l'actif social. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une

action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales de la Société.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions étant indivisibles à l'égard de la Société, celle-ci ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action. Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule personne. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 1 %, puis à toute tranche supplémentaire de 1 % du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou des dit(s) seuil(s) de participation.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

2.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

A l'exception des actions, il n'existe aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social et droits de vote de la Société.

2.5 CAPITAL

2.5.1 Evolution de la répartition du capital sur trois ans (2009-2007)

	31 décembre 2009		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Eiffarie	92 101 152	81,48	92 101 152	81,48	92 101 152	81,48
Eiffage	932 625	0,83	788 070	0,70	-	-
Cypress Holding AB*	11 859 008	10,49	11 859 008	10,49	11 859 008	10,49
Elliott International LP*	898 370	0,79	898 370	0,79	-	-
The Liverpool Ltd Partnership*	818 828	0,72	818 828	0,72	-	-
Public	6 428 173	5,69	6 572 728	5,82	9 077 996	8,03
Total	113 038 156	100	113 038 156	100	113 038 156	100

* *Cypress Holding AB, Elliott International LP et The Liverpool Ltd Partnership agissaient de concert.*

2.5.2 Décomposition de la participation directe et indirecte d'Eiffarie dans Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

Le 16 juin 2010, Eiffarie a conclu deux contrats d'achat d'actions, l'un avec Elliott International L.P., Cypress Holdings AB et The Liverpool Limited Partnership et l'autre avec Castlerigg Master Investments, Ltd, portant sur l'acquisition de 15.522.702 actions d'APRR pour un prix de 55 euros par action (coupon du dividende 2009 de 0,84 euro attaché). Ces opérations se sont réalisées hors marché le 23 juin 2010.

Le 22 juillet 2010, la société Eiffage a procédé à l'apport de 932.625 actions APRR, acquises sur le marché entre le 9 juillet 2008 et le 5 août 2009, à la société Financière Eiffarie pour un montant de 50.510.970 euros, soit 54,16 euros par action apportée.

Après l'ouverture de l'Offre, la société Financière Eiffarie procèdera à l'apport de ces mêmes actions à la société Eiffarie pour un montant identique.

A la suite de l'acquisition de 13,7% du capital, Eiffarie et Financière Eiffarie détiennent donc, de concert avec Eiffage et les fonds d'investissement gérés par le groupe Macquarie, 96,035% du capital et des droits de vote de la Société soit 108 556 479 actions et 108 556 479 droits de vote.

2.6 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE A LA DATE DU DEPOT DU PRESENT DOCUMENT

A la date du dépôt du présent document, la composition de l'actionnariat de la Société était la suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	%droits de vote
Eiffarie	107 623 854	95,21%	107 623 854	95,21%
Financière Eiffarie	932 625	0,825%	932 625	0,825%
Public	4 481 677	3,965%	4 481 677	3,965%
Total	113 038 156	100%	113 038 156¹	100%

La Société n'a émis aucun autre titre de capital ni aucun instrument financier ou option donnant accès au capital.

A la date de dépôt du présent document, la Société ne détient aucune action propre.

¹ Le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote, conformément au calcul préconisé par l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF.

2.7 DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Nombre d'actions	113 038 156	113 038 156	113 038 156
Dividende unitaire en euros	0,84	0,85	2,94
Dividende global en euros	94 952 051,04	96 082 432,60	332 332 178,64

3. ADMINISTRATION - GESTION - DIRECTION GÉNÉRALE - CONTRÔLE

3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Composition du Conseil d'administration et de la Direction générale au 30 juin 2010 (aucun changement n'est intervenu dans le Conseil d'administration et au sein de la Direction générale depuis le 30 juin 2010):

Membre	Date de 1 ^{ère} nomination	Date de fin de mandat	Fonction
Jean-François ROVERATO	20/02/2006 au 26/06/2007 07/01/2008	AGO tenue en 2011	Président Directeur Général
Bruno ANGLES	20/02/2006	AGO tenue en 2011	Administrateur
Gérard BAILLY	04/05/2004	AGO tenue en 2011	Administrateur
Edward BECKLEY	23/06/2009	AGO tenue en 2011	Administrateur
Louis de BROISSIA	04/05/2006	AGO tenue en 2011	Administrateur
Philippe DELMOTTE	05/05/2008	AGO tenue en 2011	Administrateur
Robert GALLEY	04/05/2004	AGO tenue en 2011	Administrateur
Andrew HUNTER	17/12/2008	AGO tenue en 2011	Administrateur
François MASSE	17/12/2008	AGO tenue en 2011	Administrateur
Arnaud MONTEBOURG	20/06/2008	AGO tenue en 2011	Administrateur
Max ROCHE	20/02/2006	AGO tenue en 2011	Administrateur
Peter TRENT	28/01/2010	AGO tenue en 2011	Administrateur
Philippe NOURRY	07/01/2008		Directeur Général Délégué

Aucun changement n'est intervenu dans le Conseil d'administration et au sein de la Direction générale depuis le début de l'exercice en cours.

3.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Louis-Pierre SCHNEIDER et Thierry CHARRON, associés, situé 63, rue de Villiers à Neuilly sur Seine (92), dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2006 pour une durée de six ans.

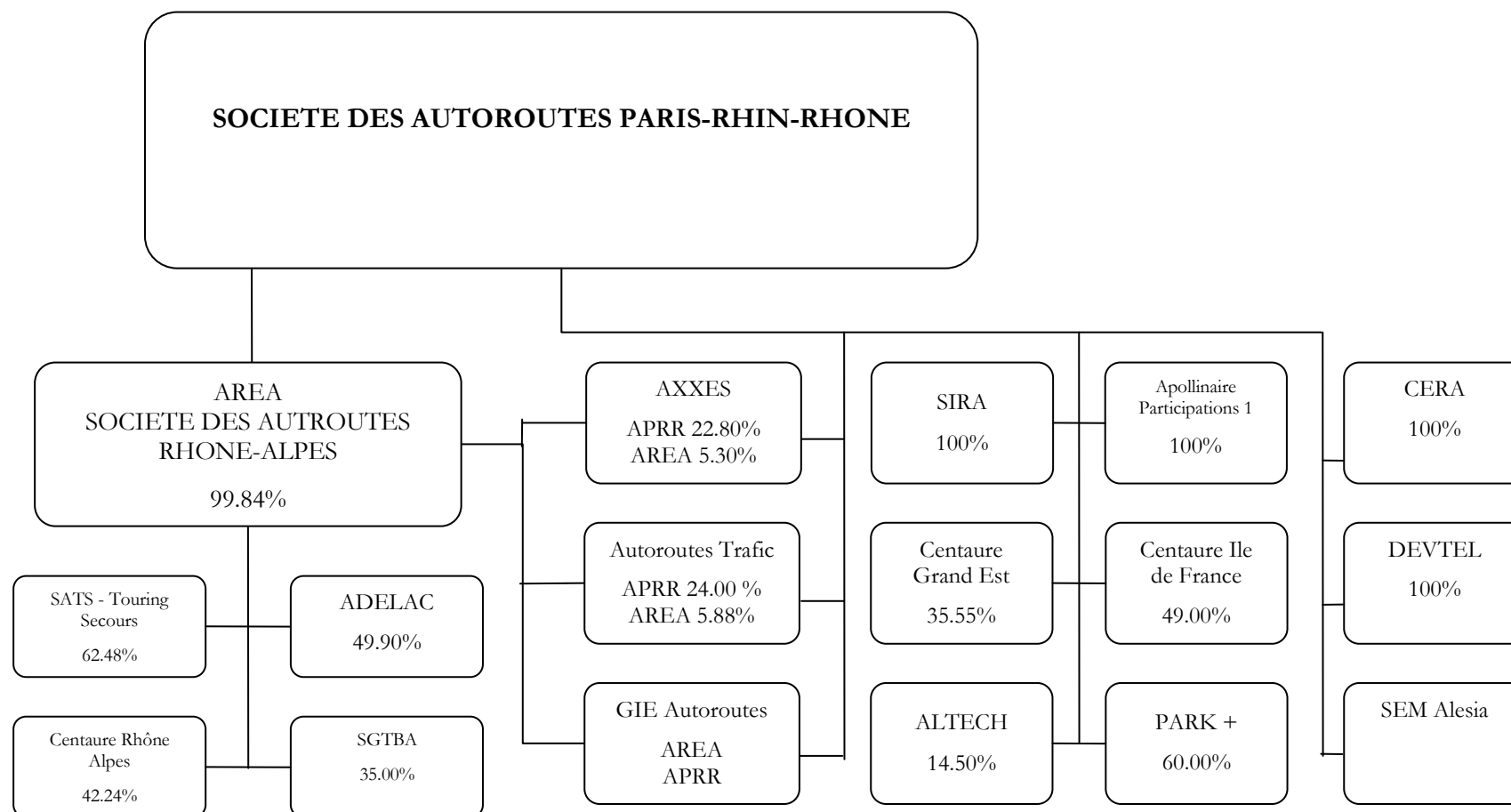
SALUSTRO REYDEL représenté par Benoit LEBRUN, associé, situé 8, avenue Delcassé à Paris (75), dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2005 pour une durée de six ans.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Boris Etienne, 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, nommé le 17 mai 2006 et dont le mandat en cours expire à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les états financiers 2011.

Monsieur François Chevreux, 1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense Cedex, nommé, pour la première fois, le 19 mai 2005 et dont le mandat en cours expire à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les états financiers 2010.

3.3 ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE



4. ACTIVITÉ ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

4.1 ACTIVITE D'APRR ET DE SES FILIALES OPERATIONNELLES

La quasi-totalité de l'activité du Groupe est assurée par la société APRR et sa filiale AREA. 97 % des revenus du Groupe sont constitués de recettes de péages perçus auprès des clients utilisateurs de son réseau autoroutier.

APRR a construit, entretien et exploite un réseau de 1 821 km d'autoroutes dans le cadre d'un contrat de concession avec l'Etat français, venant à échéance en 2032. Le réseau exploité comprend notamment l'axe Paris-Lyon (A5, A6, A39), un axe Bourgogne-Europe du Nord (A31, A36), et des autoroutes au centre de la France (A77, A71).

AREA a construit, entretien et exploite un réseau de 392 km d'autoroutes dans le cadre d'un contrat de concession avec l'Etat français, venant à échéance en 2032. Le réseau exploité est situé dans la région Rhône-Alpes (A40, A41, A42, A43, A48, A49, A51 Nord). AREA exploite également, pour le compte de la société concessionnaire ADELAC, l'A41 Nord entre Annecy et Genève (19 km).

La société SIRA exploite Autoroute Info, la radio d'information trafic du groupe, diffusée le long du réseau du groupe sur la fréquence 107.7.

La société Park + exploite un parking poids lourds sécurisé près de Langres.

La société CERA exerce essentiellement une activité de maîtrise d'oeuvre dans le domaine des ouvrages d'art.

4.2 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La Société est partie à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. La Société considère qu'aucun des litiges en cours liés à la conduite de ses activités, n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière. La Société considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges.

4.3 EVENEMENTS NON PRESENTES DANS LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Il n'y a pas d'évènement récent significatif non présenté dans le rapport financier semestriel présenté au paragraphe 10 du présent document.

APRR

S.A. au capital de 33 911 446,80 euros

SIEGE SOCIAL : 36 rue du Docteur Schmitt – 21850 Saint-Apollinaire

R.C.S. : Dijon – 016 250 029

Rapport financier annuel Exercice clos le 31 décembre 2009

(L 451-1-2-I du Code monétaire et financier

Article 222-3 du RG de l'AMF)

Nous vous présentons le rapport financier annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2-I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le présent rapport a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.aprr.com

Sommaire

- I. Attestation du responsable
- II. Comptes annuels
- III. Comptes consolidés
- IV. Rapport de gestion
- V. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- VI. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

I. Attestation du responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 30 avril 2010

M. Jean-François ROVERATO

Président Directeur Général

II. Comptes annuels



Comptes sociaux 2009

SOMMAIRE

BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE AUX COMPTES	6
1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	6
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES COMPTABLES	6
2.1. Immobilisations incorporelles	7
2.2. Immobilisations corporelles	7
2.3. Subventions d'investissement	8
2.4. Immobilisations financières	8
2.5. Stocks	8
2.6. Créances	8
2.7. Valeurs mobilières de placement	9
2.8. Autres fonds propres	9
2.9. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères	9
2.10. Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement	9
2.11. Dettes indexées	9
2.12. Engagements de retraite et autres avantages assimilés	9
2.13. Entretien des infrastructures	10
2.14. Risques financiers	10
2.15. Unité de compte	10
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	11
3.1 Immobilisations incorporelles	11
3.2 Immobilisations corporelles	11
3.3 Immobilisations financières	12
3.4 Clients et comptes rattachés	12
3.5 Autres créances et comptes de régularisation	12
3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	13
3.7 Capitaux propres	13
3.8 Autres fonds propres	14
3.9 Provisions pour risques et charges	14

3.10	Emprunts et dettes financières	15
3.11	Autres dettes et comptes de régularisation	16
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
4.1	Chiffre d'affaires	17
4.2	Achats et charges externes	17
4.3	Charges de personnel	17
4.4	Autres produits et charges (nets) d'exploitation	18
4.5	Impôts et taxes	18
4.6	Dotations aux amortissements et aux provisions	18
4.7	Résultat financier	18
4.8	Résultat exceptionnel	19
4.9	Impôt sur les sociétés	19
5.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	19
5.1.	Intégration fiscale et consolidation comptable	19
5.2.	Indicateurs comptables et financiers	19
5.3.	Rémunération des organes de direction	19
5.4.	Litiges	20
5.5	Engagements hors bilan	20
5.6	Eléments concernant les parties liées et les participations	20
6.	LISTES DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	21

ETATS DE SYNTHESE

BILAN

ACTIF			
	<i>Note</i>	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en millions d'euros)</i>			
Immobilisations incorporelles	3.1	27,1	22,7
Immobilisations corporelles			
- Domaine concédé	3.2	10 615,7	10 301,0
- Amortissements	3.2	(4 283,9)	(4 044,9)
Immobilisations financières	3.3	945,8	854,0
Total actif immobilisé		7 304,7	7 132,8
Stocks		6,9	7,0
Clients et comptes rattachés	3.4	75,1	68,9
Autres créances et comptes de régularisation	3.5	192,0	278,0
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.6	99,6	236,5
Total actif circulant		373,7	590,4
TOTAL DE L'ACTIF		7 678,3	7 723,2

PASSIF			
	<i>Note</i>	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en millions d'euros)</i>			
Capital		33,9	33,9
Primes et réserves		3,7	3,7
Report à nouveau		142,0	-
Acompte sur dividendes		-	(95,1)
Résultat		362,9	237,1
Subventions d'investissement		137,2	149,4
Provisions réglementées		51,3	28,9
Capitaux propres	3.7	731,1	357,9
Autres fonds propres	3.8	164,7	164,7
Provisions pour risques et charges	3.9	216,8	234,6
Emprunts et dettes financières	3.10	6 192,1	6 594,4
Fournisseurs et comptes rattachés		40,9	48,2
Autres dettes et comptes de régularisation	3.11	332,7	323,3
Total dettes		6 565,8	6 965,9
TOTAL DU PASSIF		7 678,3	7 723,2

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	Année 2009	Année 2008
Chiffre d'affaires	4.1	1 407,2	1 395,5
Charges d'exploitation		(725,6)	(781,8)
Achats et charges externes	4.2	(163,0)	(170,9)
Charges de personnel	4.3	(156,1)	(152,8)
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	4.4	22,4	20,4
Impôts et taxes	4.5	(153,2)	(150,7)
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.6	(275,8)	(327,8)
Résultat d'exploitation		681,5	613,7
Résultat financier	4.7	(154,5)	(209,8)
Résultat courant		527,0	403,9
Résultat exceptionnel	4.8	(17,5)	(97,2)
Participation des salariés		(9,7)	(7,4)
Impôt sur les sociétés	4.9	(136,9)	(62,3)
Résultat net		362,9	237,1

ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les négociations avec l'Etat en vue de conclure un Contrat de Plan pour la période 2009-2013 se sont poursuivies tout au long de l'année 2009 pour aboutir à un accord sur les termes du Contrat le 21 décembre 2009.

Ce contrat de plan fixe pour l'essentiel le montant et la nature des investissements que la société APRR s'engage à réaliser durant la période du contrat, et définit en contrepartie la politique tarifaire pour les années 2010 à 2013.

Le premier Avenant à la Convention passée entre l'Etat et la Société pour la concession du Tunnel Maurice Lemaire a été signé le 11 mai 2009. Cet avenant portait à 2042 la fin de la durée de concession, avec une clause d'indemnisation correspondant à la valeur non amortie des travaux de mise en sécurité de l'ouvrage à l'échéance de 2042.

La loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports a entériné l'allongement de la durée de Concession du Tunnel Maurice Lemaire, cette concession prenant fin le 31 décembre 2068.

Un deuxième Avenant à la Convention de Concession sera signé en 2010 pour tenir compte de cette nouvelle date de fin de concession.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Société APRR au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999) et aux principes appliqués pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2008.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortissables sur une durée de 3 à 5 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations inscrites au bilan de la société correspondent pour leur quasi totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession. Les règles régissant leur traitement comptable ainsi que leur amortissement sont les suivantes :

- Les immobilisations du domaine concédé :

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes concédées par l'Etat, de même qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les immobilisations du domaine concédé correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art), soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (couches de roulement, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages).

Les immobilisations non renouvelables proviennent des investissements initiaux et des investissements ultérieurs appelés « investissements complémentaires sur autoroutes en service ».

Les immobilisations du domaine concédé sont inscrites au bilan à leur coût de revient historique, incluant des intérêts capitalisés et certaines charges directes affectées.

- Les amortissements des immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations « non renouvelables » font l'objet d'un amortissement dit « de caducité » calculé selon le mode linéaire sur la durée comprise entre la date de leur mise en service et la date de fin de concession. Cet amortissement, qui est classé en charge d'exploitation, n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique des constructions mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession.

Les immobilisations d'exploitation « renouvelables » sont celles qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation calculé presque exclusivement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

Un amortissement de caducité est également calculé sur les immobilisations d'exploitation « renouvelables » ; il a pour objet d'étaler sur la durée de la concession la moins value qui résulterait de la remise gratuite des immobilisations d'exploitation « renouvelables » au concédant en fin de concession si seul un amortissement pour dépréciation était pratiqué.

Pour les immobilisations d'exploitation « renouvelables » la dotation aux amortissements de caducité est calculée sur la base nette comptable correspondant au coût d'acquisition des biens diminué du cumul de l'amortissement pour dépréciation à la clôture de l'exercice et du cumul de l'amortissement de caducité à l'ouverture de l'exercice.

L'amortissement de caducité n'est pas appliqué au composant « couches de roulement ». Ce dernier est amorti sur une durée de 12 ans.

Les amortissements de caducité et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan. Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation et au bilan ils sont présentés à l'actif en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les immobilisations mises à disposition par le concédant ont été inscrites à l'actif en « immobilisations corporelles » et au passif en « autres fonds propres » pour la valeur des dites apports au jour du transfert. Ces apports seront restitués au concédant à l'issue de la concession. Ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

- Provisions pour renouvellement

Conformément à la possibilité offerte par l'article 393-1 du PCG, la société constitue une provision pour renouvellement des biens renouvelables pour un montant égal à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat ou de production du bien (dotée chaque exercice sur la base d'une estimation ajustée du coût de remplacement : elle est portée au niveau de ce coût lors du renouvellement du bien). Elle fait l'objet d'un plan de renouvellement en fonction des ressources, fixant la date et le montant du renouvellement pour chaque bien, avec corrections ultérieures si les circonstances le justifient.

2.3. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, reçues pour assurer le financement d'immobilisations de construction, sont inscrites en capitaux propres. Elles sont reprises en résultat sur la durée de la concession simultanément à la comptabilisation des dotations aux amortissements de caducité sur les immobilisations de construction auxquelles elles se rapportent.

2.4. Immobilisations financières

Les titres de participation des filiales sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire déterminée principalement sur base de la situation nette comptable est inférieure au prix de revient.

2.5. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.8. Autres fonds propres

Certains apports en nature du concédant ont été inscrits à l'actif en "Immobilisations corporelles" et au passif en "Autres fonds propres" pour la valeur desdits apports au jour du transfert. Le poste « autres fonds propres » sera sorti du passif lors de la restitution des biens au concédant.

2.9. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change, les différences de conversion étant inscrites dans la rubrique « écart de conversion ». Le cas échéant les pertes latentes sont constatées en provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

2.10. Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement

Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts et les frais d'émission des emprunts CNA sont inscrits à l'actif en charges à répartir et sont amortis linéairement sur la durée des emprunts concernés.

En cas d'émission d'emprunt à un prix supérieur au prix de remboursement, l'écart est enregistré en "produits constatés d'avance" et étalé linéairement sur la durée de l'emprunt.

La méthode ainsi suivie aboutit à un résultat proche de l'amortissement des primes en fonction des intérêts courus dans la mesure où les emprunts sont remboursés in fine.

2.11. Dettes indexées

Les avances de l'Etat et emprunts indexés sont ajustés chaque année de l'incidence de l'indexation, la contrepartie étant inscrite dans la rubrique "Ecart d'indexation". Le cas échéant, les pertes latentes liées à l'indexation sont constatées en charge chaque année par la comptabilisation d'une provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

2.12. Engagements de retraite et autres avantages assimilés.

La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation des engagements du Groupe en matière de départ en retraite constatés au passif du bilan est la méthode des unités de crédit projeté sur la base des salaires de fin de carrière, méthode reconnue par les normes internationales (IAS 19) et conforme à la recommandation de n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, de l'accord d'entreprise ou des droits légaux en vigueur à la date de la clôture.

2.13. Entretien des infrastructures

Les dépenses d'entretien des infrastructures sont enregistrées au fur et à mesure de leur engagement en charges d'exploitation.

La société APRR a décidé de mettre en œuvre en 2005 la méthode de comptabilisation des actifs par composants pour les dépenses de couches de roulement. Il est rappelé que ces dispositions n'ont pas été rendues obligatoires pour les entreprises concessionnaires de service public, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

2.14. Risques financiers

La société APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et essentiellement en France. Elle supporte un risque de change limité sur les transactions qu'elle effectue.

Le financement externe d'APRR est libellé exclusivement en euros et il est assuré aux 2/3 en taux fixe. La Société n'encourt pas de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse des taux.

2.15. Unité de compte

Les tableaux ci-après sont présentés en millions d'euros sauf exceptions signalées.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31.12.2008	Acquisitions Dotations	Cessions et reprises	Mises en service	31.12.2009
Immobilisations incorporelles	91,7	6,1	(0,6)	5,4	102,6
Immobilisations en cours	5,1	6,0	(0,0)	(5,4)	5,6
Amortissement immobilisations incorporelles	(74,1)	(7,7)	0,6	0,0	(81,2)
Immobilisations incorporelles	22,7	4,4	(0,0)	(0,0)	27,0

3.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations du domaine concédé

La totalité du réseau concédé représente 1 855 kilomètres environ au 31 décembre 2009 dont 1 810 kilomètres en service.

Valeurs brutes	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations de construction	9 503,0	9 230,1
Immobilisations d'exploitation	786,7	768,7
Immobilisations en cours	326,1	302,2
Immobilisations corporelles du domaine concédé	10 615,7	10 301,0

Valeurs brutes	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Mises en service	31.12.2009
Immobilisations de construction	9 230,1	0,0	(1,8)	274,6	9 503,0
Couches de roulement	291,7	39,0	(34,0)	0,0	296,7
Immobilisations d'exploitation	477,0	12,6	(23,8)	24,1	490,0
Immobilisations en cours	302,2	322,7		(298,8)	326,1
Immobilisations corporelles du domaine concédé	10 301,0	374,4	(59,6)	(0,0)	10 615,7

Amortissement des immobilisations corporelles

Amortissements	31.12.2008	Dotations	Reprises et cessions	31.12.2009
Amortissements de caducité	(3 505,7)	(238,0)	1,8	(3 742,0)
Amortissements pour dépréciation des biens renouvelables	(539,1)	(60,5)	57,8	(541,9)
Amortissements des immobilisations corporelles	(4 044,9)	(298,5)	59,5	(4 283,9)

3.3. Immobilisations financières

	31.12.2009	31.12.2008
Participations et créances rattachées	944,2	853,1
Prêts	1,3	0,6
Autres immobilisations financières	0,2	0,2
Immobilisations financières	945,8	854,0

Le détail des participations et créances rattachées est donné au chapitre 6.

AREA a versé des dividendes de 104 millions d'euros (y compris un acompte sur dividendes de 64 millions d'euros sur l'exercice). Ces versements n'ont pas justifié la constatation de dépréciation de la valeur des titres correspondants.

3.4. Clients et comptes rattachés

	31.12.2009	31.12.2008
Clients - Péages (abonnés)	42,2	35,7
Clients - Activités annexes	34,4	34,0
Dépréciation créances douteuses	(1,6)	(0,8)
Créances clients et comptes rattachés	75,1	68,9

3.5. Autres créances et comptes de régularisation

	31.12.2009	31.12.2008
Etat et autres organismes publics	27,5	129,8
Autres créances et produits à recevoir	98,0	79,0
Charges constatées d'avance (autres)	20,0	19,9
Charges à répartir	7,9	9,8
Écart d'indexation	38,6	39,4
Autres créances et comptes de régularisation	192,0	278,0

Les créances sur l'Etat et les autres organismes publics sont essentiellement constituées de subventions à recevoir et de créances d'impôt sur les sociétés.

Les autres créances et produits à recevoir sont essentiellement constitués des créances sur les mandataires TIS.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement la redevance domaniale.

3.6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31.12.2009	31.12.2008
Valeurs mobilières de placement	81,1	220,3
Disponibilités	18,5	16,2
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	99,6	236,5

3.7. Capitaux propres

Le capital est composé de 113 038 156 actions de 0,30 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Capitaux propres	31.12.2009	31.12.2008
Capital	33,9	33,9
Primes d'émission	0,3	0,3
Réserves	3,4	3,4
Report à nouveau	142,0	1,0
Acompte sur dividendes	0,0	(96,1)
Résultat	362,9	237,1
Subventions d'investissement	137,2	149,4
Provisions réglementées	51,3	28,9
Capitaux propres	731,1	357,9

Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires.

Variation des capitaux propres de l'exercice 2009

Capitaux propres (en millions d'euros)	31.12.2008	Affectation selon AG du 23.06.09	Sub.reçues moins reprise 2009	Provisions réglementées	Résultat 2009	31.12.2009
Capital	33,9					33,9
Prime d'émission	0,3					0,3
Réserve légale	3,4					3,4
Autres réserves	0,0					0,0
Report à nouveau	1,0	141,0				142,0
Acompte sur dividendes	(96,1)	96,1				0,0
Résultat 2009	0,0				362,9	362,9
Résultat 2008	237,1	(237,1)				0,0
Subventions d'investissement	149,4		(12,2)			137,2
Provisions réglementées	28,9			22,4		51,3
	357,9	(0,0)	(12,2)	22,4	362,9	731,1

3.8. Autres fonds propres

Les autres fonds propres inchangés sur la période, soit 164,7 millions d'euros, correspondent à des apports gratuits effectués par le concédant et évalués à leur valeur au jour du transfert.

3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.2008	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provisions utilisées)	Reprise de l'exercice (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2009
Provisions pour indemnités de fin de carrière	17,3	1,5	(0,2)			18,6
Provisions pour engagements assimilés	4,6	0,4	(0,8)	(0,1)		4,1
Provisions pour litiges	1,6	0,7	(0,4)	(0,5)		1,5
Provisions pour impôts et autres	171,6	16,4	(34,1)			153,9
Provisions pour indexation emprunts CNA	32,2	0,0		(0,6)		31,6
Provisions pour indexation des avances	7,3	0,0		(0,2)		7,1
Provisions pour risques et charges	234,6	19,0	(35,4)	(1,4)	0,0	216,8

Provisions pour retraites et engagements assimilés :

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'actualisation	5,00%	6,25%
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%
Tables de mortalité hommes	TH 04-06	TH 03-05
Tables de mortalité femmes	TF 04-06	TF 03-05
Age de départ en retraite pour les cadres	63 ans	63 ans
Age de départ en retraite pour les autres	63 ans	63 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,0%

Une provision de 2,7 millions d'euros est constituée au titre des engagements pris par l'entreprise dans le cadre de l'accord CATS signé en 2007.

La provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel pour la population concernée, avec un âge moyen de départ en retraite de 60 ans (compte tenu de la spécificité de cette population), selon les mêmes hypothèses d'actualisation que la provision pour indemnités de fin de carrière, et sur la base du taux moyen de départs enregistrés sur les années 2008 et 2009 par rapport aux personnes éligibles (soit 42 %).

Elle couvre la prime versée au salarié lors de son adhésion au dispositif, ainsi que l'indemnité de remplacement jusqu'au départ en retraite effectif du salarié, pour la part restant à la charge de la société.

3.10. Emprunts et dettes financières

	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts CNA à taux fixe	2 693,0	3 052,9
Emprunts CNA à taux variable ou révisable (notamment au travers de swaps)	927,1	977,7
Emprunt BEI à taux fixe	100,0	100,0
Tirage sur Révolving crédit Facility	800,0	1 295,0
Crédit bancaires à taux variable	800,0	800,0
Emprunt obligataire indexé sur l'inflation	200,0	200,0
Emprunt obligataire à taux fixe	500,0	0,0
Avances de l'Etat à TML	18,7	18,9
Dettes rattachées aux participations et aux cautionnements recus	8,1	8,1
sous-total	6 046,9	6 452,6
Intérêts courus sur emprunts	145,2	141,8
Total Emprunts et dettes financières	6 192,1	6 594,4

Au cours de l'exercice :

- 410 millions d'emprunts CNA arrivés à échéance ont été remboursés,
- un emprunt obligataire de 500 M€, à taux fixe, à échéance 5 ans, a été émis, dans le cadre du programme EMTN de 6 milliards d'euros mis en place en octobre 2007.

En outre, la société a procédé à des remboursements sur sa ligne de crédit revolving dont l'encours tiré est passé de 1 295 M€ au 31 décembre 2008 à 800 M€ au 31 décembre 2009, correspondant à une diminution nette de 495 M€ au titre de l'exercice.

Au 31 décembre 2009, l'échéancier de remboursement du principal des dettes financières de la Société est le suivant :

	Capital à moins d'un an	Capital entre 1 et 5 ans	Capital à plus de 5 ans	Total restant à rembourser
Total	271,2	3 079,7	2 696,0	6 046,9

Au 31 décembre 2009, le portefeuille d'instruments dérivés du Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône se compose :

- d'un swap, contracté en 2004, au terme duquel la société reçoit un taux fixe sur nominal de 300M d'euros et paye un taux fixe sur ce nominal indexé sur l'inflation ainsi que l'inflation capitalisée à l'échéance.
- d'une structure résiduelle de six contrats dérivés (dont 2 swaps receveurs de taux fixes et payeurs de taux variables bénéficiant de la qualification comptable de couverture de juste valeur, et 4 contrats optionnels visant à encadrer dans une certaine mesure l'exposition à une hausse de taux qui ont été traités en tant qu'instruments autonomes), mise en place au second semestre 2005, dans le cadre d'un programme de variabilisation portant sur un nominal ramené au 30 juin 2009 à 300 millions d'emprunts adossés à concurrence de :
 - 208,4 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 28 mars 2018,
 - 91,6 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 25 avril 2010.

- de 5 swaps contractés en mars 2008 portant sur un montant nominal de 500 millions d'euros au terme desquels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable dont l'échéance (Août 2014) et les périodes d'intérêts sont calées sur celles de l'emprunt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en Août 2007.
- de 2 swaps contractés au cours du 1^e semestre 2009 portant sur des montants nominaux respectivement de 250M et de 50M au terme desquels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable et dont les échéances (respectivement juillet 2014 et décembre 2012) de même que les périodes d'intérêts sont calées sur celles de 2 emprunts de mêmes montants mis en place respectivement en juillet 2008 et décembre 2008.

3.11. Autres dettes et comptes de régularisation

	31.12.2009	31.12.2008
Dettes sur immobilisations	104,7	133,5
Dettes fiscales et sociales	150,8	103,7
Produits constatés d'avance	48,5	62,7
Autres	28,7	23,4
Autres dettes et comptes de régularisation	332,7	323,3

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement les primes d'émission, les produits de retournement de swaps, les installations commerciales et les opérateurs télécom.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

	Année 2009	Année 2008
Péages	1 360,6	1 350,2
Redevances des installations commerciales	28,6	27,0
Locations des installations de télécommunication	10,2	10,6
Autres produits	7,8	7,8
Chiffre d'affaires	1 407,2	1 395,5

4.2. Achats et charges externes

	Année 2009	Année 2008
Energie, fournitures et pièces détachées	(22,9)	(21,4)
Entretien des infrastructures	(24,9)	(28,3)
Autres entretiens	(22,7)	(22,0)
Redevance domaniale	(37,2)	(36,2)
Autres charges externes	(55,3)	(63,1)
Achats et charges externes	(163,0)	(170,9)

4.3. Charges de personnel

a) Charges

	Année 2009	Année 2008
Salaires et traitements	(97,9)	(96,4)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(44,9)	(44,8)
Intéressement et abondement plan d'épargne	(13,2)	(11,6)
Charges de personnel	(156,1)	(152,8)

b) Effectifs moyens pondérés

	Année 2009	Année 2008
Cadres	406	400
Agents de maîtrise	1 437	1 425
Employés	968	1 047
Total des effectifs	2 811	2 872

4.4. Autres produits et Charges (nets) d'exploitation

	Année 2009	Année 2008
Transfert de charges en immobilisations corporelles	5,0	5,3
Production immobilisée incorporelle	5,4	5,9
Remboursement d'assurance	6,6	6,8
Frais d'émission sur emprunts	0,0	0,0
Autres	5,5	2,4
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	22,4	20,4

4.5. Impôts et taxes

	Année 2009	Année 2008
Taxe d'aménagement du territoire	(104,2)	(104,4)
Taxe professionnelle	(40,6)	(37,6)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(4,1)	(4,5)
Autres impôts et taxes	(4,3)	(4,2)
Impôts et taxes	(153,2)	(150,7)

4.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Année 2009	Année 2008
Amortissement de caducité	(237,1)	(221,1)
Amortissement des immobilisations renouvelables	(67,7)	(70,0)
Autres dotations nettes aux provisions	29,1	(36,8)
Dotations aux amortissements et provisions	(275,8)	(327,8)

4.7. Résultat financier

	Année 2009	Année 2008
Intérêts et charges d'indexation des emprunts	(301,9)	(409,3)
Intérêts intercalaires immobilisés	10,6	15,0
Amortissement des frais d'émission et des primes sur emprunts	(2,0)	(2,2)
Dividendes des filiales	104,3	111,6
Autres produits financiers / Produits indexation des emprunts	34,4	75,0
Résultat financier	(154,5)	(209,8)

Le montant des dividendes fait l'objet d'un commentaire dans le chapitre 3.3.

4.8. Résultat exceptionnel

	Année 2009	Année 2008
Plus-values et moins values de cession d'immobilisations	0,5	0,9
Amortissement des subventions d'investissement	5,2	4,8
Dotations aux amortissements et provisions (nettes)	(23,5)	(103,2)
Autres	0,4	0,3
Résultat exceptionnel	(17,5)	(97,2)

4.9. Impôt sur les sociétés

En 2009, la charge d'impôt sur les bénéfices du Groupe s'élevant à 205,1 millions d'euros au titre du régime d'intégration fiscale est compensée à hauteur de 68,1 millions d'euros par les produits d'impôt des filiales AREA et SIRA.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1. Intégration fiscale et consolidation comptable

La société APRR est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés AREA, SIRA et Apollinaire Participations.

La convention signée entre les sociétés intégrées a été établie selon la méthode de la neutralité fiscale pour les différentes sociétés du groupe. Au 31 décembre 2009, la société n'a pas d'engagement à ce titre vis à vis de ses filiales.

Le groupe APRR est consolidé en intégration globale au sein du groupe Eiffage depuis le 20 février 2006.

5.2. Indicateurs comptables et financiers

(en millions d'euros)	Année 2009	Année 2008
Ebitda	947,6	934,2
Marge d'Ebitda	67,3%	66,9%

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation, corrigé de la charge de participation, et avant amortissements et provisions.

5.3. Rémunérations des organes de direction

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général Délégué ne sont pas rémunérés par la société.

5.4. Litiges

La Société APRR est confrontée à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. Elle considère qu'au 31 décembre 2009, aucun des litiges en cours lié à la conduite de ses activités, n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

5.5. Engagements

a) Engagements donnés :

	31.12.2009	31.12.2008
Travaux à engager (1 % paysage)	0,1	0,1
Total	0,1	0,1

b) Engagement reçus :

	31.12.2009	31.12.2008
Cautions bancaires	33,0	41,6
Total	33,0	41,6

c) Engagements réciproques :

	31.12.2009	31.12.2008
Marchés travaux (signés et non exécutés)	184,6	261,3
Tirage sur crédit syndiqué non utilisé	1 000,0	505,0
Total	1 184,6	766,3

5.6. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations		944,2
Créances diverses	0,5	39,6
Dettes d'exploitation	6,8	0,2
Dettes diverses		0,8
Produits financiers		126,8
Charges d'exploitation	4,8	3,5
Produits d'exploitation	1,1	2,5

6. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations (montant en milliers d'euros)	Capital 2009	Autres Capitaux Propres	Quote part capital	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non remb.	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires 2009	Résultat 2009
Filiale (plus de 50 % des titres)									
- AREA	82 900	96 096	99,82%	214 957	214 957	710 425	103 459	454 402	123 323
- SIRA	10	283	100,00%	11	11		132	3 216	182
- PARK +	5 232	(557)	60,00%	3 139	3 139	5		196	(491)
- CERA	8	100	100,00%	315	315			642	1
Participations									
- Autoroutes Trafic	NC	NC	24,00%	72	72		186	NC	NC
- Centaure Grand EST	450	562	35,55%	212	212			1 085	(90)
- Centaure Ile de France	900	592	49,00%	441	441			1 289	53
- ALTECH	40	1 145	14,50%	6	6		15	2 177	544
- AX XES	7 500	3 124	22,80%	1 710	1 710		539	672 189	3 000
- SC Autoroutes GIE		(12)				16		124	437
- DEVTEL	25	14	100,00%	25	25		8	0	12
- Apollinaire participations	37	(3)	100,00%	37	37			0	(1)
- SEM ALESIA	NC	NC		20	20			NC	NC
Total				220 945	220 945	710 446	104 339		

III. Comptes consolidés



COMPTES CONSOLIDÉS

31 DECEMBRE 2009

SOMMAIRE

ETATS DE SITUATION FINANCIERE	4
1. BILAN CONSOLIDE	4
2. ETATS DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
 ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	 8
1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	8
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	9
2.1. Principes de préparation des états financiers	9
2.2. Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concessions	11
2.3. Méthodes et principes de consolidation	14
2.4. Immobilisations	15
2.4.1 Immobilisations corporelles	15
2.4.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé	15
2.4.3 Autres immobilisations incorporelles	15
2.5. Coûts d'emprunt	15
2.6. Dépréciations des actifs	16
2.7. Instruments financiers	16
2.7.1 Actifs et passifs financiers	16
2.7.2 Comptabilisation et évaluation	16
2.8. Stocks	17
2.9. Clients et autres débiteurs	17
2.10. Avantages du personnel - Régimes à prestations définies	17
2.11. Provisions	18
2.12. Contrats de locations	18
2.13. Chiffre d'affaires et autres produits	18
2.14. Impôts sur les bénéfices	18
2.15. Information sectorielle	19
2.16. Options de présentation	19
3. GESTION DU RISQUE FINANCIER	19
4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS	21
5. ACTIFS NON COURANTS	22
6. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	23
7. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	24
8. AUTRES ACTIFS COURANTS	24
9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	25
10. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS	25
11. CAPITAL	28
12. PROVISIONS	29

13.	REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME	29
14.	AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	31
15.	CHIFFRE D'AFFAIRES	32
16.	ACHATS ET CHARGES EXTERNES	32
17.	CHARGES DE PERSONNEL	32
18.	IMPOTS ET TAXES	33
19.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	33
20.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	34
21.	PRODUITS FINANCIERS	34
22.	CHARGES FINANCIERES	34
23.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	35
24.	RESULTAT PAR ACTION	36
25.	DIVIDENDE	36
26.	ENGAGEMENTS	36
27.	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	37
28.	INDICATEURS DE GESTION	38
29.	EVENEMENTS POST CLOTURE	38
30.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	38

ETATS DE SITUATION FINANCIERE

1. BILAN CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008 (*)	01/01/2008 (*)
Actif non courant				
Immobilisations corporelles	5	169,8	166,6	159,9
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5	7 251,2	7 204,8	7 127,9
Autres immobilisations incorporelles	5	38,0	35,4	33,2
Participations dans les entreprises associées	5	45,8	59,7	1,4
Autres actifs financiers non courants	5	63,9	58,2	30,9
Autres actifs non courants	5	0,1	0,1	0,2
Total actif non courant		7 568,7	7 524,9	7 353,6
Actif courant				
Stocks		8,3	8,5	8,5
Clients et autres débiteurs	7	84,5	78,0	103,9
Impôts courants		0,0	63,6	0,0
Autres actifs courants	8	174,0	187,5	89,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	105,0	241,9	71,8
Total actif courant		371,7	579,6	274,0
TOTAL DE L'ACTIF		7 940,4	8 104,5	7 627,5
En millions d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008 (*)	01/01/2008 (*)
Capitaux propres				
Capital	11	33,9	33,9	33,9
Réserves consolidées		(162,6)	(457,6)	(445,7)
Résultat de l'exercice		349,2	311,4	322,3
Capitaux propres part du Groupe	3	220,5	(112,3)	(89,5)
Intérêts minoritaires		0,1	0,1	0,1
Total des capitaux propres	3	220,6	(112,2)	(89,4)
Passif non courant				
Emprunts non courants	10	6 278,8	6 612,2	6 194,2
Impôts différés	23	114,8	138,1	100,2
Provisions non courantes	12	282,8	280,8	252,6
Autres passifs non courants	14	32,8	38,6	43,2
Total passif non courant		6 709,2	7 069,7	6 590,2
Passif courant				
Fournisseurs et autres créanciers		158,4	200,5	178,0
Emprunts courants et dettes financières diverses	10	163,1	166,5	172,9
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	10	380,0	556,9	538,3
Dettes d'impôt sur le résultat		40,7	0,0	34,3
Provisions courantes	12	55,0	41,9	46,6
Autres passifs	14	213,3	181,2	156,5
Total passif courant		1 010,6	1 147,0	1 126,7
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		7 940,4	8 104,5	7 627,5

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 2.2 des principes comptables

2. ETATS DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008 (*)
Chiffre d'affaires dont :	15	2 197,9	2 188,1
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure		1 860,0	1 833,7
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession		337,9	354,4
Achats et charges externes	16	(481,8)	(504,7)
Charges de personnel	17	(219,5)	(209,6)
Impôts et taxes	18	(236,2)	(230,7)
Dotations aux amortissements	19	(351,7)	(333,0)
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	19	(45,9)	(42,5)
Autres produits et charges d'exploitation	20	4,5	1,6
Résultat opérationnel courant		867,3	869,2
Autres produits et charges opérationnels	20	-	(0,9)
Résultat opérationnel		867,3	868,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	21	5,6	9,1
Coût de l'endettement financier brut	22	(315,4)	(370,6)
Coût de l'endettement financier net		(309,8)	(361,6)
Autres produits et charges financiers	22	(11,4)	(30,9)
Quote-part du résultat des entreprises associées		(8,3)	0,4
Impôt sur le résultat	23	(188,3)	(164,7)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		349,4	311,6
Résultat net de la période		349,4	311,6
- dont part du Groupe		349,2	311,4
- dont intérêts minoritaires		0,2	0,2
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
- résultat de base par action (part du Groupe)		3,09	2,75
- résultat dilué par action (part du Groupe)		3,09	2,75

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 2.2 des principes comptables

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008 (*)
Résultat net de la période	349,4	311,6
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(18,8)	(25,2)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	(4,8)	(4,0)
Impôts sur les éléments comptabilisés directement en capitaux propres	6,5	6,8
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(17,2)	(22,3)
Résultat global de la période	332,3	289,3
- part du groupe	332,1	289,1
- intérêts minoritaires	0,2	0,2

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2008 (*)	33,9	0,3	(124,0)	0,3	(89,5)	0,1	(89,4)
Paie ments en actions			0,0		0,0		0,0
Dividendes			(312,0)		(312,0)	(0,2)	(312,2)
Résultat net de la période			311,4		311,4	0,2	311,6
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(22,3)	(22,3)	0,0	(22,3)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	311,4	(22,3)	289,1	0,2	289,3
Variation de périmètre et reclas sement					0,0		0,0
Capitaux propres au 31/12/2008	33,9	0,3	(124,5)	(22,0)	(112,3)	0,1	(112,2)
Capitaux propres au 01/01/2009 (*)	33,9	0,3	(124,5)	(22,0)	(112,3)	0,1	(112,2)
Paie ments en actions			0,2		0,2		0,2
Dividendes					0,0	(0,2)	(0,2)
Résultat net de la période			349,2		349,2	0,2	349,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0,5	(17,2)	(16,7)		(16,7)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	349,7	(17,2)	332,6	0,2	332,8
Variation de périmètre et reclas sement					0,0		0,0
Capitaux propres au 31/12/2009	33,9	0,3	225,4	(39,2)	220,5	0,1	220,6

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 2.2 des principes comptables

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008 (*)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9	241,9	71,8
Résultat net		349,4	311,7
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		9,0	(0,4)
Dotation nette aux amortissements et provisions	19	382,0	374,8
Autres retraitements		4,7	(3,2)
Résultat sur cessions		(0,6)	(1,2)
Autofinancement		744,5	681,6
Charge nette d'intérêts		302,0	372,6
Intérêts versés		(305,4)	(364,7)
Charge d'impôt sur le résultat	23	188,3	164,8
Impôt sur le résultat payé		(103,2)	(217,7)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		13,2	(44,5)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		839,3	592,0
Paie ments sur acquisition d'immobilisations		(426,9)	(402,7)
Actifs financiers non courants (1)		(4,2)	(108,3)
Total des acquisitions d'immobilisations		(431,1)	(511,0)
Cessions d'immobilisations		0,9	1,9
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		(430,3)	(509,1)
Dividendes versés aux actionnaires	25	(0,2)	(312,2)
Remboursement d'emprunts	10	(1 235,9)	(831,6)
Emission d'emprunts	10	690,0	1 231,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		(546,1)	87,3
Variation de trésorerie (I + II + III)		(137,0)	170,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9	105,0	241,9

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 2.2 des principes comptables

(1) Les flux de 2008 correspondent à l'évolution de la participation et des avances d'AREA à ADELAC.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône est principalement constitué par les sociétés Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) qui exploitent des réseaux autoroutiers dont elles ont financé la construction, selon les termes de deux contrats de concession autoroutière différents qui expirent en 2032. Des contrats de plan définissent en outre les programmes d'investissements liés à ces deux concessions et les lois tarifaires correspondantes pour la période couverte par ces contrats.

Au total, le réseau couvre 2 279 kilomètres d'autoroutes dont 2 234 kilomètres sont en service.

Les conventions de concessions autoroutières et les cahiers des charges annexés constituent les instruments principaux définissant les relations entre l'Etat, la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône et la Société AREA : ils réglementent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée des concessions et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :

- l'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions ;
- les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution ;
- les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables propres aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager.
- les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration, et notamment la conclusion, 7 ans avant la fin de la concession, d'un programme d'entretien et de renouvellement pour les cinq dernières années ;
- les conditions du retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs : les biens de retour reviendront à l'Etat sans donner lieu à une contrepartie financière et ils ne pourront être vendus ou grevés de sûreté ou de servitude ;
- la faculté de l'Etat de résilier les contrats de concession par anticipation et de racheter les contrats de concession : en vertu des règles de droit public, l'Etat dispose d'une faculté de résiliation unilatérale des concessions pour motif d'intérêt général et sous le contrôle du juge ; en outre, la convention prévoit un droit de rachat par l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2012 pour motif d'intérêt général.

Une convention de concession distincte porte sur l'exploitation du Tunnel routier Maurice Lemaire par la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône jusqu'au 31 décembre 2068.

La Société mère APRR est une société anonyme, enregistrée en France, et a son siège social au 36, rue du Docteur Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire.

Elle est contrôlée par le Groupe Eiffage au travers de sa filiale Eiffarie, détenue conjointement par le groupe Eiffage et des fonds d'investissement du groupe Macquarie.

Les comptes consolidés 2009 ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 24 février 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juin 2010.

Faits significatifs 2009 :

Les négociations avec l'Etat en vue de conclure un Contrat de Plan pour la période 2009-2013 se sont poursuivies tout au long de l'année 2009 pour aboutir à un accord sur les termes du Contrat le 21 décembre 2009.

Ce contrat de plan fixe pour l'essentiel le montant et la nature des investissements que la société APRR s'engage à réaliser durant la période du contrat, et définit en contrepartie la politique tarifaire pour les années 2010 à 2013.

Le premier Avenant à la Convention passée entre l'Etat et la Société pour la concession du Tunnel Maurice Lemaire a été signé le 11 mai 2009. Cet avenant portait à 2042 la fin de la durée de concession, avec une clause d'indemnisation correspondant à la valeur non amortie des travaux de mise en sécurité de l'ouvrage à l'échéance de 2042.

La loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports a entériné l'allongement de la durée de Concession du Tunnel Maurice Lemaire, cette concession prenant fin le 31 décembre 2068.

Un deuxième Avenant à la Convention de Concession sera signé en 2010 pour tenir compte de cette nouvelle date de fin de concession.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés établis par le Groupe APRR au 31 décembre 2009 ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Ces comptes sont publiés en millions d'euros.

Les actifs et les passifs sont généralement comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amorti, sous réserve des cas particuliers suivants :

- les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;

- les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés;
- certains actifs à long terme sont ramenés à leur valeur de recouvrement lorsque leur coût amorti excède celle-ci ;
- les provisions pour avantages sociaux à prestations définies sont évaluées selon les indications fournies en note 2.11 et au paragraphe 10.

L'évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice est la suivante :

- a) Les nouvelles normes, interprétations ou amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 (ou antérieurement) selon l'IASB et adoptées par l'Europe à compter du 1^{er} janvier 2009 :

IFRIC 11 – Actions propres et transaction intragroupe ; IFRIC 13 – Programme de fidélisation des clients ; IFRIC 14 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction – Amendements à IFRS 2 – Condition d'acquisition des droits et annulation ; Amendements à IAS1 et IAS 32 – Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation ; Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 - Dérivés incorporés : Ces interprétations ou amendements n'ont pas eu d'incidence sur les Etats financiers du Groupe.

IFRS 8 – Secteurs opérationnels : cette norme requiert la présentation des informations sectorielles selon l'approche qu'en a la direction de l'Entité. Son application n'a pas entraîné de changements par rapport aux secteurs d'activités tels que définis par le Groupe.

IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts : Le Groupe utilisait déjà l'option offerte par la norme IAS 23 (avant révision) d'incorporation des coûts d'emprunt lors de la construction d'un actif. La révision de la norme n'a, en conséquence, eu aucun impact sur les Etats financiers.

IAS 1 révisée – Présentation des états financiers : Le Groupe présente un état du résultat global détaillant certains éléments présentés antérieurement, directement en Capitaux propres. Hormis cette présentation, la révision de cette norme n'a aucun impact sur les Etats financiers.

- b) Les nouvelles normes et interprétations suivantes peuvent être anticipées à compter du 1^{er} janvier 2009.

IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ; IFRIC 18 – Transfert d'actif en provenance des clients ; IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires ; IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier : Ces interprétations n'ont pas été anticipées pour l'exercice 2009. Leur application obligatoire à compter de 2010 ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- c) La norme IFRS 3 révisée et les amendements à IAS 27 traitent respectivement des regroupements d'entreprises et des variations de périmètre. Leur application prospective est obligatoire à compter de 2010. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets futurs liés à leur application.
- d) L'interprétation IFRIC 12 – Accords de concession de services. Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation dès l'exercice 2009 cette interprétation qui impacte d'une manière importante les états financiers relatifs au secteur d'activité Concessions et gestion de services publics. Les conséquences de l'application de cette interprétation sont décrites au chapitre 2.2 ci-après.

2.2. Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concessions

L'interprétation IFRIC 12 a été adoptée par la commission Européenne en mars 2009 pour une application obligatoire dans les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010, avec possibilité d'application anticipée.

APRR a décidé d'appliquer cette interprétation à compter de l'exercice 2009.

2.2.1. Traitement comptable des contrats de concession selon IFRIC 12

Le champ d'application d'IFRIC 12 couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer un contrôle sur les actifs exploités. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant existe si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou réglemente les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure, détermine les bénéficiaires de ces services et fixe le mode de rémunération du concessionnaire,
- le concédant contrôle la valeur résiduelle de l'infrastructure au terme du contrat.

Selon les termes de cette interprétation, le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception et de construction d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11,
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ces activités, le concessionnaire reçoit une rémunération non garantie de la part des usagers selon le modèle dit de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie de la construction de l'infrastructure.

Dans ce modèle, le droit du concessionnaire est comptabilisé au bilan en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit d'exploitation correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les coûts d'emprunt comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti linéairement sur la durée des contrats de concession pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux contrats existant dans le Groupe.

Les conséquences comptables sur les comptes consolidés du Groupe sont présentées ci-dessous.

2.2.2. Conséquences de la première application d'IFRIC 12 sur les comptes consolidés du Groupe

Les principaux changements intervenus sur les états financiers consolidés du Groupe, en application du modèle de l'actif incorporel, portent sur :

- la constatation d'un chiffre d'affaires construction, au titre des prestations de construction des infrastructures réalisées par les sociétés concessionnaires pour le compte du concédant et dont les travaux sont confiés à des tiers. Ces prestations sont comptabilisées à l'avancement en contrepartie d'une immobilisation incorporelle,
- l'annulation de la méthode des actifs par composants mise en place en 2004,
- la mise en place des provisions pour maintien en état de l'infrastructure,
- le reclassement des immobilisations d'exploitation du domaine concédé, précédemment comptabilisées dans la rubrique « Immobilisations en concession » en immobilisations incorporelles du domaine concédé, et le recalcul des amortissements correspondants.

2.2.3. Principaux impacts du changement de méthode suite à l'application d'IFRIC 12

Conformément aux dispositions d'IFRIC 12 et d'IAS 8, ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2008. Les capitaux propres d'ouverture, ainsi que les données comparatives présentées ont été retraités.

Actif

En millions d'euros	31/12/2007 publié	IFRIC 12	01/01/2008	31/12/2008 publié	IFRIC 12	31/12/2008
Actif non courant						
Immobilisations corporelles	7 380,0	(7 220,1)	159,9	7 473,6	(7 307,0)	166,6
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	0,0	7 127,9	7 127,9	0,0	7 204,8	7 204,8
Autres immobilisations incorporelles	0,0	33,2	33,2	0,0	35,4	35,4
Participations dans les entreprises associées	1,4		1,4	59,7		59,7
Autres actifs financiers non courants	30,9		30,9	58,2		58,2
Autres actifs non courants	0,2		0,2	0,1		0,1
Total actif non courant	7 412,5	(58,9)	7 353,6	7 591,6	(66,7)	7 525,0
Actif courant						
Stocks	8,5		8,5	8,5		8,5
Clients et autres débiteurs	103,9		103,9	78,0		78,0
Impôts courants	0,0		0,0	63,6		63,6
Autres actifs courants	89,9		89,9	187,5		187,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71,8		71,8	241,9		241,9
Total actif courant	274,1	0,0	274,1	579,6	0,0	579,6
TOTAL DE L'ACTIF	7 686,4	(58,9)	7 627,5	8 171,2	(66,7)	8 104,5

Passif

En millions d'euros	31/12/2007 publié	IFRIC 12	01/01/2008	31/12/2008 publié	IFRIC 12	31/12/2008
Capitaux propres						
Capital	33,9		33,9	33,9		33,9
Réserves consolidées	(251,3)	(194,4)	(445,7)	(244,9)	(212,7)	(457,6)
Résultat de l'exercice	340,7	(18,4)	322,3	332,7	(21,3)	311,4
Capitaux propres part du Groupe	123,3	(212,8)	(89,5)	121,7	(234,0)	(112,3)
Intérêt minoritaires	0,1		0,1	0,2		0,1
Total des capitaux propres	123,5	(212,8)	(89,4)	121,9	(234,0)	(112,2)
Passif non courant						
Emprunts non courants	6 194,2		6 194,2	6 612,2		6 612,2
Impôts différés	212,0	(111,8)	100,2	261,0	(122,9)	138,1
Provisions non courantes	20,1	232,5	252,6	22,7	258,1	280,8
Autres passifs non courants	43,2		43,2	38,6		38,6
Total passif non courant	6 469,5	120,7	6 590,2	6 934,5	135,2	7 069,7
Passif courant						
Fournisseurs et autres créanciers	178,0		178,0	200,5		200,5
Emprunts courants et dettes financières diverses	188,0		188,0	179,7		179,7
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	538,3		538,3	556,9		556,9
Dettes d'impôt sur le résultat	34,3		34,3	0,0		0,0
Provisions courantes	13,5	33,1	46,6	9,6	32,3	41,9
Autres passifs	141,3		141,3	168,0		168,0
Total passif courant	1 093,4	33,1	1 126,7	1 114,7	32,3	1 147,0
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	7 686,5	(59,0)	7 627,5	8 171,2	(66,6)	8 104,5

En millions d'euros	31/12/2008 publié	IFRIC 12	31/12/2008
Chiffre d'affaires dont :	1 833,7	354,4	2 188,1
- chiffre d'affaires hors construction des infrastructures en concession	1 833,7		1 833,7
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	-	354,4	354,4
Achats et charges externes	(150,3)	(354,4)	(504,7)
Charges de personnel	(209,6)		(209,6)
Impôts et taxes	(230,7)		(230,7)
Dotations aux amortissements	(358,4)	25,4	(333,0)
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	1,1	(43,6)	(42,5)
Autres produits et charges d'exploitation	1,6		1,6
Résultat opérationnel courant	887,4	(18,2)	869,2
Autres produits et charges opérationnels	(0,9)		(0,9)
Résultat opérationnel	886,5	(18,2)	868,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9,1		9,1
Coût de l'endettement financier brut	(370,6)		(370,6)
Coût de l'endettement financier net	(361,6)	-	(361,6)
Autres produits et charges financiers	(16,7)	(14,2)	(30,9)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,4		0,4
Impôt sur le résultat	(175,8)	11,1	(164,7)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	332,8	(21,2)	311,6
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	
Résultat net	332,8	(21,2)	311,6
- dont part du Groupe	332,7		311,4
- dont intérêts minoritaires	0,2		0,2
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
- résultat de base par action (part du Groupe)	2,94		2,75
- résultat dilué par action (part du Groupe)	2,94		2,75

2.3. Méthodes et principes de consolidation

Les entités contrôlées par le Groupe de manière exclusive sont consolidées par intégration globale. Un tel contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif, c'est à dire lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les titres de participation dans les entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont évalués selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée, en l'absence de contrôle exclusif, lorsque le Groupe détient au moins 20 % de droits de vote.

Le Groupe APRR comprend la société-mère (Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), la filiale AREA (Société des Autoroutes Rhône-Alpes) détenue à 99,82% (société en intégration globale), la filiale ADELAC (société mise en équivalence) détenue à 49,9 % par AREA et la filiale AXXES (société mise en équivalence) détenue à 28,09 % par APRR (dont 5,30 % détenue par AREA).

2.4. Immobilisations

Les immobilisations sont réparties en trois catégories :

- Immobilisations corporelles,
- Immobilisations incorporelles du domaine concédé
- Autres immobilisations incorporelles

2.4.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages). Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition, net des amortissements constatés.

Ces immobilisations ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement calculé selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

2.4.2. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire de facturer les usagers des réseaux autoroutiers concédés, obtenu en contrepartie de la construction des ouvrages.

Ce droit du concessionnaire a été évalué par référence à la juste valeur des prestations de construction des ouvrages, à laquelle ont été ajoutés les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction, sous déduction des rémunérations reçues en espèces (subventions reçues du concédant)

Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation (voir note 2.2 « changement de méthode IFRIC 12 »).

2.4.3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels amortis sur leur durée d'utilisation.

2.5. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

Pour les opérations éligibles :

- la capitalisation des frais financiers est effectuée sur la base de l'encours moyen mensuel des immobilisations ou travaux en-cours ayant fait l'objet d'un paiement au cours de l'année ;
- à cet encours moyen mensuel décaissé est affecté le taux d'intérêt effectif spécifique de l'emprunt, dans le cas où l'opération a fait l'objet d'un emprunt spécifique, ou la moyenne pondérée des taux d'intérêts effectifs des autres emprunts, pour les opérations n'ayant pas fait l'objet d'un emprunt spécifique.

2.6. Dépréciations des actifs

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à distinguer deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), l'une relative aux deux concessions de la Société APRR et l'autre à la concession d'AREA.

2.7. Instruments financiers

2.7.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances d'exploitation et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les dettes financières au coût amorti, les dettes financières en juste valeur, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39 : "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation".

2.7.2 Comptabilisation et évaluation

- a) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.
- b) Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après leur comptabilisation, ils sont évalués en juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée directement en capitaux propres à l'exception des pertes de valeur. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes constatés en capitaux propres est transféré au résultat.
- c) Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value ainsi que les actifs désignés à la juste valeur sur option. Les gains et pertes de ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

- d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont eux aussi évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

- e) Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).
- f) Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés, contractés afin de couvrir les risques de variations de juste valeur liées au risque de taux de certains des emprunts à taux fixe, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées en résultat, et les emprunts couverts sont réévalués au titre du risque de taux en contrepartie du résultat.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

2.8. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

2.9. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances inférieures à six mois. Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

2.10. Avantages du personnel - Régimes à prestations définies

Les avantages aux personnels à prestations définies sont constitués des Indemnités de Fin de Carrière. La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements sont retenus à la juste valeur et sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation du bilan.

La société applique la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels relatifs à la provision pour indemnités de fin de carrière.

2.11. Provisions

La part à plus d'un an des provisions pour retraite et médailles du travail a été classée en provisions non courantes.

La part à moins d'un an des provisions ci-dessus et les autres provisions ont été classées en provisions courantes.

2.12. Contrats de locations

Pour les contrats de location simple dans lesquels le Groupe est preneur (matériels, bureaux, parkings, immeubles), le loyer est constaté en étalant linéairement sur la durée du contrat de location l'ensemble des dépenses certaines liées à ces contrats, y compris les coûts de mise en place.

Les biens construits par le groupe et faisant l'objet de contrats de location simple (location de fibres optiques auprès des opérateurs de télécommunication, utilisation des aménagements réalisés par le Groupe sur les aires d'autoroutes par des exploitants d'installations commerciales) figurent à l'actif du Groupe et sont comptabilisés selon la même méthode que les autres immobilisations corporelles. La part certaine des produits relatifs à ces contrats est comptabilisée en résultat sur la durée du contrat selon la méthode linéaire ; les loyers conditionnels ne sont comptabilisés en produits que lorsqu'ils sont acquis.

2.13. Chiffre d'affaires et autres produits

Les produits sont comptabilisés lors de la réalisation de la prestation.

2.14. Impôts sur les bénéfices

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles existant entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Ils sont évalués sur la base des taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés puisqu'ils concernent le même groupe fiscal et se rapportent à des opérations intervenues depuis l'option pour ce régime fiscal.

2.15. Information sectorielle

Le Groupe a une seule activité constituée par l'exploitation de réseaux autoroutiers dans le cadre de contrats de concession venant à échéance à la même date en 2032, pour les deux concessions principales consolidées par intégration globale. Ces réseaux sont situés uniquement en France. Il en résulte qu'aucune information par secteur d'activité ou par zone géographique n'est fournie dans les comptes consolidés.

2.16. Options de présentation

Les actifs et passifs sont classés sous la présentation courant / non courant.

Dans le compte de résultat les charges d'exploitation sont présentées par nature.

3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Le groupe APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Il supporte un risque de change limité sur les transactions qu'il effectue.

Le financement externe du Groupe est libellé exclusivement en euros.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est maîtrisé via la régularité des flux d'encaissement de trésorerie et de remboursement de la dette.

Pour sa gestion courante, le Groupe dispose d'un crédit syndiqué de 1 800 millions d'euros à taux variable dont 800 millions d'euros étaient appelés au 31 décembre 2009.

Le Groupe a mis en place au cours de l'exercice un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, d'une durée de 5 ans dans le cadre de son programme EMTN d'un montant de 6 000 M€, dont le prospectus a été déposé auprès de la bourse du Luxembourg le 3 octobre 2007.

700 M€ ont déjà été émis dans le cadre de ce programme.

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis de la CNA et de ses autres prêteurs à respecter les deux ratios suivants :

- le ratio dette nette / Ebitda doit rester inférieur à 7,0
- le ratio Ebitda / charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2

Au 31 décembre 2009, la valeur de ces deux ratios est respectivement de 5,3 et de 3,9.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette d'APRR.

La dette à long terme du Groupe est notée BBB-, avec perspective négative, par Standard & Poors, et Baa3, avec perspective stable, par Moody's.

Une dégradation de ces notations entraînerait un renchérissement des marges et taux applicables aux dettes bancaires et obligations émises dans le cadre du programme EMTN.

L'échéancier des passifs financiers est détaillé dans la note 10.

Risque de taux

Au 31 décembre 2009, 70 % de la dette financière du Groupe est à taux fixe, 12 % à taux fixe sur un nominal indexé sur l'inflation, et 18 % à taux variable.

Le Groupe n'encourt pas sur sa dette actuelle de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse de taux.

Une analyse de sensibilité a été effectuée :

- sur la base de la dette au 31 décembre 2008, une variation de 100 points de base des taux variables aurait eu une incidence de 20,2 millions d'euros sur le résultat financier, soit 13,3 millions sur le résultat net.
- sur la base de la dette au 31 décembre 2009, une variation de 100 points de base des taux variables aurait eu une incidence de 8,6 millions d'euros sur le résultat financier, soit 5,6 millions sur le résultat net.

Risque lié à l'inflation

L'évolution des tarifs de péages étant fixée par référence à l'évolution de l'indice annuel des prix hors tabacs, le Groupe supporte un risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation.

Cette exposition est en partie atténuée dans la mesure où par ailleurs une fraction de l'endettement du Groupe supporte un taux d'intérêt fixe sur un nominal indexé sur l'inflation.

Cette fraction est de près de 12% au 31 décembre 2009 (stable par rapport au 31 décembre 2008).

Le Groupe dispose indirectement par ce biais d'une couverture partielle du risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation: ainsi, une telle baisse (comme le cas s'est présenté en 2009) entraînerait certes une réduction des hausses de tarifs de péages mais diminuerait également la charge financière supportée sur cette fraction de dette indexée sur l'inflation (ce qui a été le cas en 2009), réduisant du même coup l'impact globalement négatif d'une baisse de l'inflation sur les résultats du Groupe.

Risque de crédit

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Créances en retard d'échéance compris entre 0 et 3 mois	3,8	3,3
Créances en retard d'échéance compris entre 3 et 6 mois	0,9	0,8
Créances en retard d'échéance de plus de 6 mois	10,1	10,2
Créances en retard d'échéances	14,8	14,3

Les créances en retard d'échéance à plus de 6 mois incluent à hauteur de 7,8 millions d'euros des créances détenues sur la société France Télécom, qui font l'objet d'un litige et qui ont été provisionnées à 100 %.

En dehors de celles mentionnées ci-dessus, les créances en retard sont réparties sur un nombre de clients très important, du fait de la nature de notre activité, et il n'est donc pas possible de porter une appréciation globale sur leur qualité financière.

Ces créances en retard font l'objet de provisions à hauteur d'environ 62 % de leur montant global.

Les placements de trésorerie et les opérations de couverture ne sont réalisés qu'avec des établissements financiers notoirement réputés.

Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toute nature : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté ainsi que sur une « Politique de gestion des risques » approuvée par la Direction Générale.

La cartographie des risques du Groupe a été mise à jour en 2009.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période.

Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et comportent certains aléas.

Elles concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs, les engagements de retraites, la juste valeur des instruments dérivés et les provisions courantes et non courantes.

5. ACTIFS NON COURANTS

Année 2009

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	670	52	(27)	694
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 524	345	(2)	11 866
Autres immobilisations incorporelles	126	14	(1)	140
Participations dans les entreprises associées	60	-	(14)	46
Titres de participation non cotés	55	3	(0)	58
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	3	1	(0)	4
Autres actifs financiers	2	2		4
Total autres actifs financiers	60	6	(1)	66
Total des valeurs brutes	12 439	417	(44)	12 812

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(503)	(48)	27	(524)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 319)	(298)	2	(4 615)
Autres immobilisations incorporelles	(90)	(12)	1	(102)
Participations dans les entreprises associées	(2)	(0)	-	(2)
Titres de participation non cotés				-
Autres titres immobilisés				-
Prêts				-
Autres actifs financiers				-
Total autres actifs financiers	-	-	-	-
Total amortissements et pertes de valeur	(4 914)	(359)	29	(5 243)
Immobilisations nettes (a-b)	7 525	58	(15)	7 569

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de 2009

L'augmentation des immobilisations incorporelles du domaine concédé de l'année 2009 est notamment due aux constructions neuves (contournement Sud de Mâcon, Les Echets – La Boisse, bretelle de Montluçon) et aux travaux d'élargissements (A31 et A36).

Elle inclut 10,6 millions d'euros d'intérêts capitalisés, contre 15,0 millions d'euros en 2008.

Année 2008

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	640	47	(18)	670
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 168	358	(2)	11 524
Autres immobilisations incorporelles	112	15	(1)	126
Participations dans les entreprises associées	1	59		60
Titres de participation non cotés	8	48	(2)	55
Autres titres immobilisés				-
Prêts	3	0	(0)	3
Autres actifs financiers	22	0	(20)	2
Total autres actifs financiers	33	49	(22)	60
Total des valeurs brutes	11 954	527	(43)	12 439

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(480)	(46)	23	(503)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 040)	(281)	2	(4 319)
Autres immobilisations incorporelles	(79)	(12)	1	(90)
Participations dans les entreprises associées	(2)		0	(2)
Titres de participation non cotés	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	-			-
Autres actifs financiers	-			-
Total autres actifs financiers	-	-	-	-
Total amortissements et pertes de valeur	(4 601)	(339)	26	(4 914)
Immobilisations nettes (a-b)	7 353	188	(16)	7 525

(Millions d'Euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Marchés de travaux signés et non exécutés	192,4	262,6

Par ailleurs, le montant total des opérations de construction, d'élargissements ou de création de nouveaux diffuseurs que le Groupe s'est engagé à réaliser est estimé à 574 M€ sur la période 2010 – 2014.

6. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La participation dans les entreprises associées représente la part du Groupe dans les sociétés ADELAC et AXXES.

La société AREA détient 49,9 % du capital de la société ADELAC, titulaire de la concession de 19 km de l'autoroute A41 entre Villy-Le-Pelloux - Saint-Martin-Bellevue et Saint-Julien-en-Genevois.

Les principales données financières relatives à cette participation sont les suivantes :

- Chiffre d'affaires : 25,6 M€
- Résultat net : - 27,9 M€
- Capitaux propres au 31/12/2009 : 92,6 M€
- Dettes financières : 751,1 M€
- Total bilan : 847,8 M€

Le Groupe APRR détient 28,09 % du capital de la société AXXES. Cette société commercialise et gère les abonnements télépéage poids lourds.

Les principales données financières relatives à cette participation sont les suivantes :

- Chiffre d'affaires : 672,2 M€
- Résultat net : + 3,0 M€
- Capitaux propres au 31/12/2009 : 10,6 M€
- Dettes financières : 3,6 M€
- Total bilan : 213,9 M€

7. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

(Millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés - péages	46,7	39,0
Clients et comptes rattachés - autres activités	47,0	47,3
Dépréciations des créances clients	(9,2)	(8,3)
Clients et autres débiteurs	84,5	78,0

8. AUTRES ACTIFS COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Etat - TVA	42,2	28,6
Autres créances diverses	106,2	92,0
Charges constatées d'avance	24,6	24,3
Autres	1,0	42,6
Autres actifs courants	174,0	187,4

9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(Millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie	23,9	21,5
Equivalents de trésorerie	81,1	220,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105,0	241,9

10. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS

Un nouvel emprunt obligataire a été contracté en 2009 pour 500 millions d'euros, dans le cadre du programme EMTN.

551 millions d'emprunts CNA ont été remboursés sur l'exercice, et sur la ligne de crédit syndiqué de 1 800 M€, 190 M€ ont été tirés et 685 M€ ont été remboursés, soit un remboursement net de 495 M€ sur l'exercice.

Endettement financier net et échéances des dettes et des flux d'intérêts associés

Au 31 décembre 2009

	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1 an	De 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
Actifs financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	81,1							
Disponibilités	23,9							
Sous total actifs financiers	105,0							
Passifs financiers : courants et non courants								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	6 183,8	6 185,3	0,0	530,4	580,5	1 148,3	1 115,4	2 810,9
Instruments dérivés passifs	94,9							
<i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		1 785,6	285,5	290,2	258,9	221,4	192,6	537,0
Emprunts non courants	6 278,8	7 971,0	285,5	820,5	839,4	1 369,7	1 308,0	3 347,9
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	380,0	374,4	374,4					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		23,8	23,8					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	380,0	398,2	398,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	163,1							
Sous total dettes financières	6 821,9	8 369,2	683,7	820,5	839,4	1 369,7	1 308,0	3 347,9
Position passive nette	-6 716,9							

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2009. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2009 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,25 % par an.

Les flux des emprunts et dettes financières courantes, constituées exclusivement des intérêts courus à échoir, sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant.

Année 2008

(Millions d'Euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total au 31/12/08
Actifs financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie	21,5			21,5
Equivalents de trésorerie	220,4			220,4
Sous total actifs financiers	241,9	0,0	0,0	241,9
Passifs financiers : courants et non courants				
Emprunts à long terme		3 140,0	3 472,2	6 612,2
Partie à moins d'un an des emprunts long terme	556,9			556,9
Emprunts à court terme et dettes financières diverses	166,5			166,5
Sous total passifs financiers	723,4	3 140,0	3 472,2	7 335,6

(Millions d'Euros)	Valeur comptable 31/12/09	Juste valeur 31/12/09	Valeur comptable 31/12/08	Juste valeur 31/12/08
Actifs :				
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	105,0	105,0	241,9	241,9
Prêts	3,7	3,7	2,6	2,6
Swaps de taux d'intérêts	4,4	4,4	2,6	2,6
Autres actifs financiers	55,8	55,8	53,0	53,0
Clients et autres débiteurs	84,5	84,5	78,0	78,0
Autres actifs courants	174,0	174,0	187,5	187,5
Autres actifs non courants	0,0	0,0	0,1	0,1
Passifs :				
Emprunts à taux variable	1 170,6	1 215,2	2 006,1	2 095,4
Emprunts à taux fixe sur nominal indexé	763,1	926,1	763,7	924,2
Emprunts à taux fixe	4 608,2	5 159,3	4 321,8	4 759,2
Swaps de taux d'intérêt	94,9	94,9	58,6	58,6
Autres passifs financiers	185,0	185,0	185,4	185,4
Fournisseurs et autres créanciers	158,4	158,4	200,5	200,5
Autres passifs non courants	32,8	32,8	38,6	38,6
Autres passifs	213,3	213,3	181,2	181,2

La juste valeur des instruments dérivés ont été évalués sur la base de la valeur marked to market communiquées par les différentes contreparties.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille d'instruments dérivés du Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône se compose donc :

- d'un swap, contracté en 2004, au terme duquel la société reçoit un taux fixe sur nominal de 300M d'euros et paye un taux fixe sur ce nominal indexé sur l'inflation ainsi que l'inflation capitalisée à l'échéance.
- d'une structure résiduelle de six contrats dérivés (dont 2 swaps receveurs de taux fixes et payeurs de taux variables bénéficiant de la qualification comptable de couverture de juste valeur, et 4 contrats optionnels visant à encadrer dans une certaine mesure l'exposition à une hausse de taux qui ont été traités en tant qu'instruments autonomes), mise en place au second semestre 2005, dans le cadre d'un programme de variabilisation portant sur un nominal ramené au 31 décembre 2009 à 300 millions d'emprunts adossés à concurrence de :
 - 208,4 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 28 mars 2018,
 - 91,6 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 25 avril 2010.
- de 5 swaps contractés en mars 2008 portant sur un montant nominal de 500 millions d'euros au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable dont l'échéance (Aout 2014) et les périodes d'intérêts sont calées sur celles de l'emprunt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en Août 2007.
- de 2 swaps contractés au cours du 1^{er} semestre 2009 portant sur des montants nominaux respectivement de 250M et de 50M au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable et dont les échéances (respectivement juillet 2014 et décembre 2012) de même que les périodes d'intérêts sont calées sur celles de 2 emprunts de mêmes montants mis en place respectivement en juillet 2008 et décembre 2008.

Catégories d'actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2009

<u>Actifs financiers</u>	Valeur au bilan	Catégories d'actifs financiers (*)				Juste valeur
		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	
Autres actifs financiers non courants	109,7	2,3	45,8	57,2	4,4	109,7 (2)
Clients et autres débiteurs	84,5	0,0	0,0	84,5	0,0	84,5 (2)
Autres créances d'exploitation courantes	174,0	0,0	0,0	174,0	0,0	174,0 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105,0	0,0	105,0	0,0	0,0	105,0 (1) et (2)
Total	473,1	2,3	150,8	315,7	4,4	473,1

(*) Au cours de l'exercice 2009, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers

Mode de détermination de la juste valeur :

- (1) : cotation sur un marché actif
- (2) : données de marché observables

Passifs financiers	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	6 821,8	6 726,9	94,9	7 580,5 (2)
Dettes fournisseurs	158,4	158,4	0,0	158,4 (2)
Autres dettes d'exploitation	246,1	246,1	0,0	246,1 (2)
Total	7 226,3	7 131,4	94,9	7 985,0

Au 31 décembre 2008

Actifs financiers	Valeur au bilan	Catégories d'actifs financiers (*)				Juste valeur	
		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture		
Autres actifs financiers non courants	117,9	1,3	59,7	54,3	2,6	117,9	(2)
Clients et autres débiteurs	78,0	0,0	0,0	78,0	0,0	78,0	(2)
Autres créances d'exploitation courantes	251,1	0,0	0,0	251,1	0,0	251,1	(2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	241,9	0,0	241,9	0,0	0,0	241,9	(1) et (2)
Total	688,9	1,3	301,6	383,4	2,6	688,9	

(*) Au cours de l'exercice 2008, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers

Passifs financiers	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	7 335,6	7 277,0	58,6	8 022,8 (2)
Dettes fournisseurs	200,5	200,5	0,0	200,5 (2)
Autres dettes d'exploitation	219,8	219,8	0,0	219,8 (2)
Total	7 755,9	7 697,3	58,6	8 443,1

11. CAPITAL

	Nombre d'actions	Euros
Actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31/12/2009	113 038 156	33 911 447,00

La valeur nominale des actions est de 0,30 €.

Le nombre d'actions et leur nominal n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2009.

La société ne détient aucune de ses actions en propre. Par ailleurs les actions ne sont affectées d'aucun droit, préférences ou restrictions.

12. PROVISIONS

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	A la fin de l'exercice
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	21,6	2,0	(0,2)		(0,3)	23,1
Provisions pour médailles du travail	1,1	0,2	(0,1)	(0,1)	0,0	1,1
Provisions pour maintien en état des infrastructures	258,1	56,0	(39,6)		(16,0)	258,5
Provisions non courantes	280,8	58,3	(39,9)	(0,1)	(16,3)	282,8
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	0,0				0,3	0,3
Provisions pour médailles du travail	0,2				(0,0)	0,2
Provisions pour maintien en état des infrastructures	32,3				16,0	48,3
Provisions pour risques et charges	9,4	0,9	(3,6)	(0,5)		6,2
Provisions courantes	41,9	0,9	(3,6)	(0,5)	16,3	55,0

Une provision de 4,2 millions d'euros est constituée au titre des engagements pris par le groupe dans le cadre des accords CATS signés en 2007, et comptabilisée en tant que « termination benefits ».

La provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel pour la population concernée, avec un âge moyen de départ en retraite de 60 ans (compte tenu de la spécificité de cette population), selon les mêmes hypothèses d'actualisation que la provision pour indemnités de fin de carrière, et sur la base du taux moyen de départs enregistrés sur les années 2008 et 2009 par rapport aux personnes éligibles (soit 44 %).

Elle couvre la prime versée au salarié lors de son adhésion au dispositif, ainsi que l'indemnité de remplacement jusqu'au départ en retraite effectif du salarié, pour la part restant à la charge de la société.

13. REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME

Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail.

Hypothèses retenues

Le taux de rendement attendu des actifs du régime est de 6,25 % en 2008 et 5,0 % en 2009.

Le taux de rendement réel pour l'exercice est de 4,10 % en 2008 et 4,10 % en 2009.

Evolution de l'exercice

	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation	5,00%	6,25%	5,00%	6,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Tables de mortalité hommes	TH 04-06	TH 03-05	TH 04-06	TH 03-05
Tables de mortalité femmes	TF 04-06	TF 03-05	TF 04-06	TF 03-05
Age de départ en retraite cadre	63 ans	63 ans	63 ans	63 ans
Age de départ en retraite non cadre	63 ans	63 ans	63 ans	63 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,00%	45,0%	0,00%

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2009	2008	2009	2008
Dette actuarielle au début de l'exercice	19,4	21,7	1,3	1,5
Coût des services rendus	1,2	1,5	0,1	0,1
Intérêts de la dette actuarielle	1,2	1,1	0,1	0,1
Prestations payées	(0,5)	(1,4)	(0,2)	(0,2)
Pertes (gains) actuariels générés	2,4	(3,6)	0,0	(0,2)
Dette actuarielle en fin d'exercice	23,7	19,4	1,3	1,3

Charge comptabilisée

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2009	2008	2009	2008
Coût total des services de l'année	1,2	1,5	0,1	0,1
Coût financier	1,2	1,1	0,1	0,1
Rendement attendu des actifs du régime	(0,2)	(0,2)	0,0	0,0
Pertes (gains) actuariels non comptabilisés	(0,2)	0,0	0,0	(0,2)
Charge (produit) comptable	2,0	2,4	0,2	0,0

La charge correspondante est comptabilisée dans les charges de personnel.

Couverture des engagements

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2009	2008	2009	2008
Couverture au début de l'exercice	3,3	4,1	0,0	0,0
Rendement attendu des fonds	0,2	0,2	0,0	0,0
Pertes (gains) actuariels	(0,3)	0,3	0,0	0,0
Versements effectués par les régimes	(0,4)	(1,4)	0,0	0,0
Couverture en fin d'exercice	2,8	3,3	0,0	0,0

(Millions d'Euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Dette actuarielle indemnités de fin de carrière	23,7	19,4	21,7	22,7	21,8
Juste valeur des actifs du régime	2,8	3,3	4,1	5,1	6,5
Engagements nets	20,9	16,1	17,6	17,6	15,3

Eléments différés

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2009	2008	2009	2008
Au début de l'exercice	(5,5)	(1,6)	0,0	0,0
Pertes (gains) sur actifs	0,2	(0,3)	0,0	0,0
Pertes (gains) sur dette actuarielle	2,7	(3,6)	0,0	0,0
Pertes (gains) actuariels en fin d'exercice	(2,6)	(5,5)	0,0	0,0

Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision constatée

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2009	2008	2009	2008
Provision constatée	23,5	21,6	1,3	1,3
Ecart actuariel non comptabilisé	(2,6)	(5,5)	0,0	0,0
Couverture des engagements	2,8	3,3	0,0	0,0
Dette actuarielle	23,7	19,4	1,3	1,3

Le montant des dépenses que le Groupe s'attend à payer en 2010 au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail est de 0,5 millions d'euros.

Sensibilité

Une variation de 0,5 points du d'actualisation a un impact de 6 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

14. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes reçus sur commandes	(3,3)	(2,5)
Dettes fiscales et sociales	(164,5)	(140,9)
Produits constatés d'avance	(7,1)	(8,9)
Autres dettes	(38,4)	(28,9)
Autres passifs courants	(213,3)	(181,2)
Produits constatés d'avance	(32,8)	(38,6)
Autres passifs non courants	(32,8)	(38,6)

15. CHIFFRE D'AFFAIRES

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Péages	1 803,7	1 782,3
Redevances des installations commerciales	31,4	29,8
Location des installations de télécommunication	12,1	12,4
Autres produits	12,7	9,2
Chiffre d'affaires hors prestations de construction	1 860,0	1 833,7
Prestations de construction (IFRIC 12)	337,9	354,4
Total chiffre d'affaires	2 197,9	2 188,1

Les redevances des installations commerciales sont perçues auprès des tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

La location des installations de télécommunication correspond essentiellement aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication.

16. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Energie	(12,2)	(12,7)
Fournitures	(11,0)	(9,3)
Pièces détachées	(6,1)	(5,3)
Entretien des infrastructures	(28,6)	(33,2)
Entretien courant	(18,2)	(17,9)
Prestations de construction (IFRIC 12)	(337,9)	(354,4)
Autres charges externes	(67,8)	(71,9)
Achats et charges externes	(481,8)	(504,7)

17. CHARGES DE PERSONNEL

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Salaires et traitements	(118,1)	(114,4)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(68,0)	(67,7)
Intéressement	(13,5)	(12,9)
Participation	(14,9)	(12,1)
Abondement sur intéressement et participation	(5,0)	(2,5)
Charges de personnel	(219,5)	(209,6)

Effectifs :	Année 2009	Année 2008
Cadres	519	514
Agents de maîtrise	1 758	1 751
Employés	1 557	1 674
Total effectif	3 834	3 939

18. IMPOTS ET TAXES

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Taxe d'aménagement du territoire	(133,4)	(133,0)
Taxe professionnelle	(51,5)	(47,8)
Redevance domaniale	(45,5)	(44,3)
Autres impôts et taxes	(5,8)	(5,7)
Impôts et taxes	(236,2)	(230,7)

La loi de finances pour 2010 a instauré la Contribution Economique Territoriale (CET) pour remplacer, à compter de l'exercice 2010, la Taxe Professionnelle (TP).

La CET est composée de deux taxes, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les biens fonciers et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le Groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature.

Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la Taxe Professionnelle.

Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Amortissements	(351,7)	(333,0)
Autres dotations nettes aux provisions	(45,9)	(42,5)
Amortissements et provisions	(397,6)	(375,5)

20. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Dotations nettes aux provisions actif circulant	(0,9)	(0,3)
Plus ou moins values de cession	0,6	1,1
Autres produits	7,2	3,6
Autres charges	(2,4)	(2,9)
Autres produits et charges d'exploitation	4,5	1,6
Autres produits et charges opérationnels	0,0	(0,9)

21. PRODUITS FINANCIERS

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Produits nets sur cession de VMP	0,5	4,1
Produits sur instruments dérivés liés à la dette	0,1	0,1
Autres produits financiers	5,0	4,9
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie	5,6	9,1

22. CHARGES FINANCIERES

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Intérêts et charges financières assimilées	(310,6)	(379,3)
Variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couvertures	(15,3)	(6,3)
Transfert de charges financières	10,6	15,0
Coût de l'endettement financier brut	(315,4)	(370,6)
Autres produits financiers	0,3	0,7
Autres charges financières	(11,8)	(31,6)
Autres produits et charges financiers	(11,4)	(30,9)

Les commissions de non utilisation sur les lignes de crédit se sont élevées à 0,7 millions d'euros en 2009 contre 0,7 millions d'euros en 2008.

23. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Charge d'impôt sur les résultats

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Charge d'impôt courant	(205,1)	(117,2)
Charge (produit) d'impôt différée	16,8	(47,5)
Charge d'impôt de l'exercice	(188,3)	(164,7)

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	349,4	311,6
Impôt sur les résultats	188,3	164,7
Résultat mis en équivalence	8,3	(0,4)
Résultat comptable avant impôt	546,1	475,9
Taux d'impôt applicable	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat mis en équivalence	188,0	163,8
Différences permanentes	0,3	0,9
Autres différences	(0,1)	0,0
Charge d'impôt comptabilisée	188,3	164,7

Ventilation des impôts différés

(Millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs résultant de		
IFRIC 12	(133,2)	(122,9)
Provisions pour retraite et assimilés	(9,5)	(9,1)
Provisions congés payés	(5,3)	(5,2)
Participation des salariés	(5,1)	(4,0)
Retournements de swaps	(5,0)	(6,8)
Autres	(14,6)	(6,6)
Actifs d'impôt différé	(172,8)	(154,6)
Passifs résultant de		
Charges immobilisées, nettes des amortissements	185,0	187,5
Amortissement de caducité sur immobilisations renouvelables	41,6	41,4
Autres	61,0	63,7
Passifs d'impôt différé	287,6	292,7
Impôt différé passif net	114,8	138,1

24. RESULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions a été calculé en tenant compte du nombre de jours écoulés depuis les dates des opérations ayant affecté le capital.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(En millions euros)	Année 2009	Année 2008
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	349,4	311,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	113 038 156	113 038 156
Résultat par action en euros	3,09	2,76
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat dilué par action	349,4	311,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	113 038 156	113 038 156
Résultat dilué par action en euros	3,09	2,76

Il n'existe aucun instrument de dilution.

25. DIVIDENDE

La société a distribué en 2009 au titre de dividendes la somme de 0,85 euros par action, mis en paiement sous la forme d'un acompte sur dividendes en décembre 2008.

Aucun acompte sur dividendes n'a été mis en paiement en 2009.

26. ENGAGEMENTS

Engagements donnés

(Millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Cautions diverses	24,0	24,0
Réintégration fiscale AREA	1,7	3,3
Travaux à engager (1% paysage)	0,1	0,1
Total	25,7	27,4

Les cautions diverses concernent les engagements pris par la société AREA au titre de sa participation dans ADELAC.

Engagements reçus

(Millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Cautions bancaires	44,9	58,2
Autres engagements	0,0	0,0
Total	44,9	58,2

Loyers à payer sur contrats de location

(Millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Paie ments futurs à un an	1,8	0,3
Paie ments futurs entre 1 et 5 ans	2,7	0,4
Paie ments futurs à plus de 5 ans		
Total paie ments futurs	4,5	0,6

Loyers à recevoir sur contrats de location

(Millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2008
Encaissements futurs à un an	30,6	30,6
Encaissements futurs entre 1 et 5 ans	53,4	74,9
Encaissements futurs à plus de 5 ans	27,8	36,9
Total Encaissements futurs	111,8	142,4

27. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (coentreprises et sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

Les transactions significatives enregistrées avec des parties liées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Société	Nature	Type	Montant	dette (créance)
Groupe Eiffage	Prestations diverses	Produits	1,3	0,9
	Travaux	Charges	41,7	(9,8)
Eiffarie	Mise à disposition de personnel	Charges	0,8	-
Axxès	Télépéage PL	Charges	1,8	(37,7)
	Produits financiers	Produits	0,7	-
SIRA	Prestations radio Autoroute Info	Charges	1,7	(0,0)
	Prestations diverses	Produits	0,4	0,3
	Avance de trésorerie	Produits	-	(0,7)
Park +	Avance de trésorerie	Produits	0,0	-
	Prestations diverses	Produits	0,1	0,1
	Prestations diverses	Charges	0,0	-
Adelac	Prestations diverses	Produits	4,1	50,7
	Mise à disposition de personnel	Produits	0,1	0,0
	Produits financiers	Produits	3,1	-

Les travaux conclus avec le groupe Eiffage le sont à des conditions de marché et après mise en concurrence.

28. INDICATEURS DE GESTION

(Millions d'Euros)	Année 2009	Année 2008
Marge brute d'autofinancement	755	688
EBITDA	1 265	1 244
EBITDA / chiffres d'affaires	68,0%	67,8%

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

29. EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture annuelle 31 décembre 2009.

30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros	KPMG (ex SALUSTRO - REYDEL)				PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	132 480	132 480	71%	88%	132 480	132 480	51%	60%
- Filiales intégrées globalement					63 590	63 590	25%	29%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes								
- Emetteur	55 000	18 500	29%	12%	56 348	23 500	22%	11%
- Filiales intégrées globalement					5 245	2 500	2%	1%
Sous-total	187 480	150 980	100%	100%	257 663	222 070	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres								
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	187 480	150 980	100%	100%	257 663	222 070	100%	100%

IV. Rapport de gestion



APRR

Rapport de gestion pour l'exercice 2009

Sommaire

I	ACTIVITÉS DU GROUPE	4
I.1	Trafic et tarifs	4
I.1.1	Trafic	4
I.1.2	Tarifs	4
I.2	Service et sécurité	4
I.2.1	Service	5
I.2.2	Sécurité et surveillance du réseau	6
I.3	Constructions nouvelles	7
I.4	Grands Travaux sur autoroutes en service (ICAS)	7
I.4.1	Nouveaux diffuseurs (8 millions €)	7
I.4.2	Aires de service	7
I.4.3	Elargissements (112 millions €)	7
I.5	Développement des activités du Groupe	8
II	GOVERNANCE ET VIE SOCIALE	8
II.1	Conseil d'administration	8
II.2	Informations concernant les mandataires sociaux	9
II.2.1	Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	9
II.2.2	Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société	13
II.2.3	Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes liées	13
II.2.4	Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF - Synthèse des rémunérations	13
II.3	Règlement intérieur du Conseil d'administration et Comités spécialisés	13
II.4	Commission des marchés	14
III	Recherche et Développement	14
IV	POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE	14
IV.1	Gestion des effectifs	14
IV.2	Organisation du temps de travail	15
IV.3	Rémunération et égalité professionnelle	15
IV.3.1	Rémunération	15
IV.3.2	Plans d'épargne salariale	15
IV.4	Dialogue social	16
IV.5	Développement et ressources humaines	16
IV.6	Formation	17
IV.7	Autres impacts sociaux liés à l'activité du Groupe	17
IV.7.1	Conditions d'hygiène et sécurité	17
IV.7.2	Œuvres sociales	17
V	MAITRISE DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT	17
V.1	Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie	17
V.1.1	Ressources en eau	17
V.1.2	Matières premières	17
V.1.3	Energies	18
V.2	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique et aux milieux naturels	18
V.2.1	Rejets	18
V.2.2	Déchets	18
V.2.3	Faune	18
V.2.4	Gestion des espaces	18
V.2.5	Bruit	18
V.3	Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	19
V.3.1	Certification environnementale	19
V.3.2	Evaluations spécifiques	19
V.4	Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité du Groupe aux dispositions législatives et réglementaires	19
V.5	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences des activités du Groupe sur l'environnement	19
V.6	Politique du Groupe en matière de Développement Durable	19
V.7	Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	20
V.8	Indemnité versée en 2009 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement	20

VI	FINANCES	20
VI.1	Comptes Consolidés	20
VI.1.1	Chiffre d'affaires	20
VI.1.2	EBITDA	21
VI.1.3	Résultat opérationnel	21
VI.1.4	Résultat financier	21
VI.1.5	Résultat net	21
VI.1.6	Bilan consolidé	21
VI.2	Comptes sociaux	21
VI.2.1	Compte de résultat	21
VI.2.2	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	22
VI.2.3	Distributions antérieures	23
VI.2.4	Charges non déductibles fiscalement (art. 39-4 du CGI)	23
VI.2.5	Délais de paiement des fournisseurs	23
VII	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	24
VII.1	Répartition du capital de la société en capital et en droits de vote	24
VII.2	Délégations en matière d'augmentation de capital	24
VII.3	Actionnariat salarié	24
VII.4	Informations financières complémentaires (Article L.225-100-3 du Code de commerce)	25
VIII	FILIALES ET PARTICIPATIONS	26
IX	EVENEMENTS IMPORTANTS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR	27
IX.1	Contrat de Plan 2009 / 2013	27
IX.2	Tunnel Maurice Lemaire	28
IX.3	Perspectives d'avenir	28

I. ACTIVITÉS DU GROUPE

■ I.1 Trafic et tarifs

I.1.1 Trafic

En 2009, le trafic du groupe APRR (hors ADELAC), mesuré en kilomètres parcourus payants, est en croissance de 0,3% par rapport à son niveau de 2008.

Cette hausse du trafic est marquée par la poursuite de la baisse des kilomètres parcourus par les poids-lourds (-12,6% / 2008). Cette baisse initiée dès la fin du 1^{er} semestre 2008, et directement liée à la conjoncture économique européenne, s'est poursuivie pendant toute l'année 2009, sur la totalité du réseau du Groupe.

A l'inverse, les kilomètres parcourus par les véhicules légers sont en hausse de 2,9% / 2008, avec notamment un excellent trafic estival.

Le trafic a également bénéficié de manière marginale, mais en année pleine, de la réouverture du Tunnel Maurice Lemaire (3 mois seulement en 2008). Par ailleurs l'année 2008 était bissextile.

L'intensité kilométrique est en croissance de 0,3% par rapport à 2008.

La croissance des transactions à + 2,4 % entre 2009 et 2008 reste toujours plus forte que celle des kilomètres parcourus traduisant une baisse du trajet moyen client, notamment sur le réseau AREA.

I.1.2 Tarifs

Les tarifs des deux sociétés APRR et AREA sont encadrés par les contrats de concession et par les contrats de plan quinquennaux. Leur évolution comprend une part indexée sur l'inflation et une part liée aux investissements destinés à améliorer et développer le réseau.

En 2009, et en l'absence de signature d'un contrat de plan, les augmentations tarifaires ont été calculées conformément aux clauses tarifaires du contrat de concession. Elles ont été appliquées au 1er avril 2009.

Une campagne d'information des clients a accompagné ces changements de tarifs.

■ I.2 Service et sécurité

Contribuer à la mobilité des biens et des personnes dans les meilleures conditions de sécurité, de fluidité et de confort, constitue la priorité du Groupe sur ses 2 215 kilomètres de réseau auxquels il convient d'ajouter les 19 kilomètres concédés à ADELAC et exploités par AREA.

Le Groupe a poursuivi sa recherche de l'excellence en plaçant le client au cœur du projet Ambition 2011 dédié à la recherche de la performance dans les domaines de la sécurité des clients et du personnel, à l'amélioration du service aux clients, et à la performance dans ses modes de fonctionnement.

I.2.1 Service

En capitalisant sur les résultats des campagnes régulières d'enquêtes sur les besoins et la satisfaction de nos clients, nous avons cherché à répondre au mieux à leurs attentes.

Concrètement, le dispositif de fluidité du trafic et d'information en temps réel est en place à travers la mobilisation des équipes des PC, l'information aux clients via les panneaux à message variable, la radio 107.7, notre site internet, et des actions d'information sur les zones de travaux, des tests de régulation de vitesse et d'information sur les temps de parcours.

Les animations sur les aires, par le biais de la marque Entract' ont confirmé leur popularité. Elles mettent en œuvre, notamment lors des grandes migrations (vacances d'été et d'hiver), des animations gratuites destinées à améliorer la sécurité du client en l'incitant à faire une pause.

Plus de 80 animations ont été réalisées dans ce cadre.

2009 aura été marquée par une évolution de nos modes de perception avec la poursuite du développement de l'automatisation et du télépéage : 73,1% des transactions réalisées en 2009 dans les gares du Groupe l'ont été sur un mode automatique (télépéage, cartes et automates) contre 67,8% en 2008 et 58,3% en 2007.

De même, 42,5% des transactions ont été réalisées par télépéage contre 40,3% en 2008 et 29,6% en 2007, confirmant ainsi le télépéage comme principal mode de paiement choisi par nos clients.

Afin d'améliorer le service et notamment la rapidité du passage en voie, le Groupe a expérimenté des voies TSA (Télépéage Sans Arrêt) sur les gares de Dijon Crimolois, Pérourges et Chambéry-Chignin permettant aux clients munis d'un télébadger de passer à une vitesse de 30 km/h.

D'autres aménagements ont été réalisés afin d'améliorer le confort et la sécurité de nos clients dans les gares de péage, notamment la poursuite des équipements télépéage et de voies toutes classes et tous paiements, l'amélioration de la signalétique des voies sur barrières, la reconfiguration ou l'extension du nombre de voies.

En 2009, une nouvelle gare a été inaugurée sur l'aire du Jura, permettant de participer au désenclavement de cette zone rurale.

A fin 2009, 117 gares sur les 145 que compte le Groupe, sont partiellement ou totalement téléexploitées, contre 66 à fin 2007 et 90 fin 2008.

La capitalisation sur les formules d'abonnement existantes (Fréquence, Détente, Diagon'alpes, Directicimes, Balade, Modulo, Evolyon, Liane't, offres étudiants, offres spécifiques APRR et AREA sur certains trajets) et le fort développement des canaux de distribution comme internet, ou les flottes grands comptes (France Télécom, Merck, Nextira One, Bosch, Bergerat Monnoyeur, Steel...) ont permis de concrétiser la commercialisation de 177 000 nouveaux badges, ce qui porte à 737 000 le total des badges Liber-T actifs fin 2009 (+21,5% / 2008). Le Groupe reste le premier vendeur de badges de toutes les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

APRR a par ailleurs décidé de déployer une première phase de distributeurs automatiques de badges BALI permettant en quelques minutes de repartir avec un badge de télépéage actif.

Depuis le 1^{er} avril 2008 et l'abandon de la carte de paiement Caplis, les abonnés Poids Lourds sont gérés par 4 émetteurs européens agréés par la commission Télépéage de l'ASFA (Axxès, Eurotoll, Total et DKV) qui assurent la commercialisation et la gestion pour le compte des sociétés concessionnaires d'autoroutes.

En 2009, en complément de leur certification ISO9001 v 2000, les 3 directions régionales d'APRR ont obtenu leur certification environnementale ISO 14001.

AREA est de son côté confirmé dans sa certification ISO 9001 v 2008 et prépare ISO 14001 pour 2010.

APRR a lancé et géré en 2009 un appel d'offres ayant pour objectif le renouvellement dès 2010 de près de 60 contrats de partenariat sur aires. Le choix des candidats privilégiera notamment une optique d'amélioration continue de la qualité et de la gamme d'offres.

1.2.2 Sécurité et surveillance du réseau

L'amélioration continue de la sécurité est la première priorité du Groupe qui mobilise ses ressources à travers des actions concrètes s'inscrivant dans une stratégie globale visant à obtenir des résultats sur le court et le moyen terme.

Les résultats obtenus poursuivent leur amélioration avec un taux d'accidents corporels en baisse de 17,6% par rapport à 2008 (343 accidents corporels pour un taux par milliards de kilomètres parcourus de 16,1 en 2009, contre 415 accidents corporels et un taux de 19,5 en 2008).

Le nombre de décès est stable (31 en 2009 comme en 2008, contre 61 en 2007).

Le taux « tous accidents » est également en baisse de 8,3% par rapport à 2008.

Afin de rester dans une démarche d'amélioration permanente, le Groupe APRR s'est doté de moyens lui permettant de réagir en temps réel sur les événements (couverture par vidéosurveillance, géo-localisation des véhicules d'intervention, postes de commande implantés sur le réseau et reliés entre eux,...), de mettre en place les actions adaptées à chaque situation, et d'informer ses clients.

Ce dispositif, complété par l'internalisation de la gestion des appels des Postes d'Appel d'Urgence pour l'ensemble du Groupe, est mobilisé 24h/24 et 7j/7, notamment dans les périodes de viabilité hivernale.

En 2009, plus de 800 personnes ont été mobilisées dans les opérations de viabilité hivernale.

Agir sur le comportement des clients :

En complément, des campagnes de mobilisation destinées à faire évoluer les comportements des conducteurs sont régulièrement déployées sur le réseau du Groupe, sur divers thèmes comme : « la somnolence au volant », « la conduite hivernale », « le partage de l'autoroute pour les chassés croisés », « la sensibilisation à la présence éventuelle de piétons », ou « l'hypovigilance » à travers des rencontres, de l'affichage, des spots radio, des dépliants et des informations sur internet.

En 2009, le Sécurodrome a sensibilisé ou formé 4000 personnes (stages entreprise ou scolaires dans le cadre de l'attestation de sécurité routière), et les centres Centaure et Minotaure, filiales des sociétés du Groupe et de Groupama ont vu leur fréquentation en hausse.

Agir sur l'infrastructure et les équipements :

Le Groupe a consacré des moyens importants à la sécurité de ses clients, à travers le plan de rénovation des chaussées, les élargissements réalisés notamment sur A31 entre Beaune et Langres après seulement 3 ans de travaux et l'élargissement à 2x3 voies d'une section de 18 km sur l'A36 entre Belfort et Montbéliard, des aménagements sur les gares de péage, un renforcement des dispositifs de retenue, des dispositifs visant à éviter les intrusions sur le réseau (signalisation contresens, clôtures grand gibier,...), la mise en place généralisée sur le réseau de flèches lumineuses de rabattement déportée afin de sécuriser les clients et les interventions de nos équipes, des cheminements piétonniers sécurisés sur les gares et barrières, la poursuite du programme d'installation de dispositifs d'alerte à l'approche des gares, et enfin la géo localisation qui permet de gagner en réactivité sur les événements.

I.3 Constructions nouvelles

159 M€ ont été investis en 2009 au titre des constructions nouvelles, contre 81 M€ en 2008 et 24 M€ en 2007.

Après une saison de terrassements ayant bénéficié d'une météo particulièrement clémente, les travaux du contournement sud de Mâcon (A406) se poursuivent à bon rythme. De plus, la charpente métallique du viaduc de 450m enjambant la Saône est entièrement assemblée.

Sur la liaison d'A432 Les Echets – La Boisse, les travaux de construction du Viaduc de la Côtère (1200m) se poursuivent. Sa silhouette élancée commence à s'insérer harmonieusement dans le paysage. Poussés depuis chacune des extrémités, les deux tabliers jumeaux parallèles devraient être clavés tout début 2010. Les travaux de terrassement sur le plateau de la Dombes ont démarré, alors que d'imposantes fouilles archéologiques se poursuivent toujours.

La bretelle autoroutière de Montluçon (A714) commence à prendre forme, les travaux d'élargissement de la partie ouest du projet étant bien avancés. Après trois mois de travaux, le diffuseur du Pont des Nautas a été rendu à la circulation en Octobre 2009.

I.4 Grands Travaux sur autoroutes en service (ICAS) :

Les travaux du contrat 2004-2008 arrivant à échéance, 171 M€ ont été investis en 2009 contre 303 M€ en 2008 et 343 M€ en 2007. Les principales opérations sont présentées ci-dessous.

I.4.1 Nouveaux diffuseurs (8 millions €)

Le diffuseur d'Arlay sur l'A39, raccordé à l'aire de services du Jura, a été mis en service en septembre 2009.

Les travaux du demi-diffuseur de Mionnay sur l'A46 au nord de Lyon se sont poursuivis. Parallèlement, les travaux ont débuté sur le diffuseur de Chaux / Seynod entre Annecy et Rumilly (A41 Nord). Ces deux équipements à destination du trafic local devraient être mis en service fin 2010.

I.4.2 Aires de service

Le Groupe a poursuivi la rénovation de la signalétique de ses aires de services comme de repos et AREA a achevé la rénovation de l'aire de services du Guiers sur l'A43.

I.4.3 Elargissements (112 millions €)

Sur A36, la section entre Belfort-Centre et Montbéliard-Centre est désormais élargie à trois voies sur 18km et remise à niveau sur le plan environnemental (bruit, eau, ...). Les 3km restant à aménager sur cette section ont été mis en service en Décembre 2009. Les travaux entre Montbéliard-Centre et Voujeaucourt (7km), permettant de finaliser cette opération, démarreront en 2011.

Les travaux de mise à 2x3 voies de l'A31 entre Beaune et Dijon sont achevés depuis novembre 2009. Entre Dijon et Langres, 3 voies de circulation sont désormais disponibles à la circulation, les travaux connexes d'aménagement se poursuivant sur les années 2010-2011. En seulement 3 ans de travaux, 100km de 3^{ème} voie ont été réalisés permettant ainsi de limiter la gêne aux clients.

I.5 Développement des activités du Groupe

Réseaux et Infrastructures de radio et télécommunication

Le Groupe veille en permanence à moderniser ses infrastructures informatiques et télécom afin qu'elles répondent toujours aux besoins présents et à venir. D'importants travaux ont été engagés pour renforcer la performance et la sécurité des installations tout en diminuant les coûts d'exploitation. Les technologies de virtualisation des serveurs informatiques sont désormais déployées à grande échelle tout comme les nouveaux systèmes de stockage de données en réseau.

La rénovation du réseau fédérateur multimédia haut débit d'APRR lancée en 2009, s'achèvera fin 2010. Ce nouveau réseau sera déployé sur le périmètre AREA en 2011. La convergence des systèmes de sécurité télécom d'APRR et d'AREA a aussi été lancée et aboutira en 2010 à un système unifié pour le Groupe. Enfin AREA, ayant achevé en 2008 le déploiement de sa nouvelle radio d'exploitation (réseau PMR TETRA), identique à celle déjà en service sur le périmètre APRR, a déployé sur cette base en 2009 la géo localisation de l'ensemble de ses véhicules d'exploitation.

Dans le domaine de la mise à disposition d'infrastructures télécoms aux opérateurs, fournisseurs d'accès internet et délégataires de services publics télécom, le Groupe a réussi une belle performance en maintenant son chiffre d'affaire au niveau de 2008 (12 M€ environ) malgré un marché difficile marqué par la crise économique et de nouvelles concentrations chez les opérateurs télécom.

II. GOUVERNANCE ET VIE SOCIALE

II.1 Conseil d'administration

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le contrôle interne décrit dans sa partie 1 l'organisation de la Direction Générale de la Société et le fonctionnement du Conseil d'administration.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration d'APRR est la suivante :

Jean-François ROVERATO, Président du conseil d'administration, Directeur Général
Bruno ANGLES, administrateur
Gérard BAILLY, administrateur
Edward BECKLEY, administrateur
Louis de BROISSIA, administrateur
Philippe DELMOTTE, administrateur
Robert GALLEY, administrateur
Andrew HUNTER, administrateur
François MASSÉ, administrateur
Arnaud MONTEBOURG, administrateur
Max ROCHE, administrateur
Peter TRENT, administrateur

M. Edward BECKLEY a été coopté au poste de M. Ross McINNES, démissionnaire, suivant décision du Conseil d'administration du 23 juin 2009.

M. Peter TRENT a été coopté au poste de M. John HUGHES, démissionnaire, suivant décision du Conseil d'administration du 28 janvier 2010.

M. Philippe NOURRY, Directeur Général Délégué, assure au côté du Président Directeur Général la direction de la Société.

II.2 Informations concernant les mandataires sociaux

II.2.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société est la suivante :

Nom, prénom, âge, mandat exercé dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
Jean-François ROVERATO Président Directeur Général Administrateur Né le 10.09.1944	Du 20.02.06 au 26.06.07 puis à partir du 07.01.08	2008 - 2010	Président Directeur Général d'Eiffage	Président du Conseil d'administration d'AREA Président de l'ASFA Président de : SAS Financière Eiffarie SAS Eiffarie SAS Apollinaire Participation 1	Représentant permanent d'Eiffage au Conseil d'administration de Cofiroute
Bruno ANGLES Administrateur Né le 14.11.1964	20.02.06	2008 - 2010	Managing Director, Head of France – Macquarie Capital Funds	Administrateur : AREA SAS Eiffarie SAS Financière Eiffarie SAS Adelac Président : SAS Macquarie Autoroutes de France Administrateur : Holding Farnier Compteurs Farnier Administrateur : MacqPisto SAS MacqPisto GP Pisto SAS Membre du Conseil de Surveillance : SAFT Group SA En France et à l'étranger : Administrateur ou Président de différentes sociétés du groupe Macquarie	Directeur Général de Vinci Energies et administrateur de filiales Président du CA : Holding Farnier Compteurs Farnier
Gérard BAILLY Administrateur Né le 28.01.1940	04.05.04	2008 - 2010	Sénateur		
Edward BECKLEY Administrateur Né le 17.06.1975	23.06.09	2009 – 2010	Directeur Financier Macquarie Capital Funds Europe	Administrateur : AREA Administrateur : SAS Eiffarie Macquarie Autoroutes	

Nom, prénom, âge, mandat exercé dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
				de France SAS .../... A l'étranger : Administrateur ou Président de divers fonds du groupe Macquarie.	
Louis de BROISSIA Administrateur Né le 01.06.1943	04.05.04	2008 - 2010	Ambassadeur chargé de l'audiovisuel extérieur	Administrateur : Société Professionnelle des Papiers de Presse France 24 Président GIP France Télé Numérique Fondation des Orphelins de Dole Membre de la Fondation pour l'enfance	Administrateur des sociétés France Télévisions SA Président de la SEM Alésia
Philippe DELMOTTE Administrateur Né le 10.02.1952	05.05.08	2008 - 2010	Directeur chez Eiffage	Administrateur : AREA CLEMESSY CRYSTAL Représentant permanent d'EIFFAGE TP au Conseil de SMTPC Membre du Conseil de Surveillance de FCP EIFFAGE 2011 Président : SAS VERDUN PARTICIPATION 2 Administrateur de : SAS VERDUN PARTICIPATION 1 SAS EIFFARIE SAS FINANCIERE EIFFARIE Directeur Général non administrateur de SICAVAS EIFFAGE 2000 Membre du Comité de Direction d'A'LIENOR Président du Conseil de NORSCUT (Portugal) Administrateur de TP FERRO (Espagne)	
Robert GALLEY	04.05.04	2008 - 2010	Ancien Ministre		

Nom, prénom, âge, mandat exercé dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
Administrateur Né le 11.01.1921					
Andrew HUNTER Administrateur Né le 16.06.1968	17.12.08	2008 - 2010	Directeur Général Macquarie Europe	Administrateur : AREA Administrateur : SAS Eiffarie SAS Financière Eiffarie Macquarie Autoroutes de France SAS A l'étranger : Administrateur ou Président de divers fonds du groupe Macquarie	
François MASSÉ Administrateur Né le 29.12.1951	17.12.08	2008 - 2010	Directeur Général Adjoint d'Eiffage	Administrateur : AREA CEVM - Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau Clemessy Crystal Président : Forclum SAS Administrateur : SAS Eiffarie	
Arnaud MONTEBOURG Administrateur Né le 30.10.1962	20.06.08	2008 - 2010	Député et Président du Conseil Général de la Saône et Loire		
Max ROCHE Administrateur Né le 30.01.1953	20.02.06	2008 - 2010	Directeur Financier d'Eiffage	Représentant Permanent d'APRR au Conseil d'administration d'AREA Représentant Permanent d'Eiffage au Conseil d'administration de PRADO SUD Administrateur : CEVM – Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau Clemessy Crystal Membre du Conseil de surveillance : PROBTP Finances Administrateur :	Président Directeur Général de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau Membre du conseil de surveillance : FCPE Eiffage

Nom, prénom, âge, mandat exercé dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
				SAS Eiffarie SAS Financière Eiffarie SAS Verdun Participation 1 .../... SAS Verdun Participation 2 Représentant permanent d'Omnium Général Laborde au Conseil de surveillance de SAS PRADO SUD Membre du Comité de Direction d'A'LIENOR Gérant non associé : Agenofim Entreprise Sofra Omnium General Laborde Représentant d'Eiffage, Présidente de : EFI SOCFI Administrateur de : SOFICOM (Belgique) NORSCUT (Portugal) TP FERRO (Espagne)	
Peter TRENT Administrateur Né le 30.09.1958	28.01.2010	2010 - 2010	Président de Macquarie Atlas Roads	Administrateur : AREA A l'étranger : Administrateur ou Président de divers fonds du groupe Macquarie	
Philippe NOURRY Directeur Général Délégué Né le 01.12.1958	07.01.08			Directeur Général d'AREA Représentant permanent d'AREA au Conseil d'administration de Centaure Rhône Alpes Président Directeur Général de CEVM Président : ADELAC SAS Administrateur : SAS Verdun Participation 1 SAS Verdun Participation 2	Gérant de SIRA PDG de SGTBA

II.2.2 Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société

II.2.2.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les deux seuls dirigeants mandataires sociaux d'APRR sont son Président Directeur Général et son Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général n'a pas perçu de rémunération de la Société. Sa rémunération en tant que Président Directeur Général d'Eiffage a été rendue publique dans le rapport annuel 2009 d'Eiffage.

M. Philippe NOURRY, Directeur général délégué, a perçu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 une rémunération globale de 430.350 euros composée d'un fixe de 253.000 euros et d'une partie variable de 177.350 euros. Cette rémunération est en baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2008 au cours duquel M. Philippe NOURRY a bénéficié d'une rémunération fixe de 253.000 euros assortie d'une partie variable de 200.000 euros. Par ailleurs, la Société ne dispose pas d'information concernant ses propres mandataires sociaux qui ne seraient pas, en même temps, mandataires sociaux des sociétés contrôlantes.

Il n'y a jamais eu d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions APRR.

II.2.2.2 Jetons de présence

En 2009, aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'administration de la Société et aux membres des comités.

II.2.3 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes liées

Les mandataires sociaux de la Société ne se sont pas vu attribuer d'options de souscription ou d'acquisition d'actions de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social de la Société ne possède d'action de la Société au 31 décembre 2009, en dehors de l'action de garantie détenue par les administrateurs assujettis à cette obligation conformément à l'article 11.2 des statuts de la Société.

II.2.4 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF - Synthèse des rémunérations

Le Conseil d'administration de la Société a adhéré, sans réserve, suivant décision prise à l'unanimité, le 17 décembre 2008, aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Ces recommandations peuvent être consultées sur le site www.medef.fr.

Les informations développées aux points I.2.2 et I.2.3 ci-dessus satisfont les exigences d'information requises par la présentation standardisée des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux prévue dans les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

II.3 **Règlement intérieur du Conseil d'administration et Comités spécialisés**

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement de celui-ci et détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'Administration et de ses membres. Il fixe également le rôle et les règlements du Comité d'audit et du Comité de Sélection et des rémunérations et la charte de l'administrateur.

De plus amples informations à ce titre sont relatées dans le rapport sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne.

II.4 Commission des marchés

Une Commission des marchés fonctionnant selon les conditions prévues par l'avenant au cahier des charges de concession de la Société se réunit mensuellement.

Elle a pour vocation de définir les règles internes pour la passation et l'exécution des marchés et d'émettre un avis relatif à l'attribution de marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant certains seuils fixés par l'Etat.

III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le groupe APRR poursuit une politique active de veille technologique et d'innovation, lui permettant de rester à la pointe des évolutions technologiques et d'améliorer sa compétitivité dans ses divers métiers, tout en répondant aux attentes nouvelles des clients.

Les principaux projets menés en 2009 concernent notamment :

- l'utilisation de nouvelles énergies pour l'alimentation des équipements (micro-éoliennes sur l'aire de Venoy (A6), pile à combustibles pour alimentation autonome d'une caméra sur A5, panneaux photovoltaïques sur auvent de gare de péage (A39)...)
- la mise au point des systèmes de télépéage sans arrêt ;
- la participation au projet PHOSPHORE, laboratoire de prospective pluridisciplinaire du groupe EIFFAGE centré sur la conception d'une ville « Haute Qualité de Vie », à travers notamment le développement de concepts d'éco-mobilité à l'échelle d'un quartier ;
- l'expérimentation de systèmes d'éclairage par LEDs dans certains sites (bureaux, aires, tunnels...)

Par ailleurs, APRR et AREA poursuivent leur participation aux programmes de développement de Systèmes de Transports Intelligents en Europe, dans le cadre notamment du nouveau programme Easy Way (2007 - 2013) dont l'objet est de réduire à la fois la congestion et les émissions de CO₂.

IV. POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE

IV.1 Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2009, le Groupe comptait 4 008 salariés sous contrat à durée indéterminée représentant globalement un effectif moyen pondéré de 3 855 h/an.

Les effectifs moyens pondérés mesurent l'équivalence en temps plein de l'effectif en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée au cours d'une période donnée (pondération en fonction du taux d'emploi et du temps de présence au cours de la période).

73 salariés ont bénéficié de l'accord relatif à la cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés (CATS). Les salariés âgés de plus de 57 ans qui ont travaillé au moins quinze ans de nuit ou dans des activités en équipes successives ou qui relèvent de la législation relative aux handicapés, peuvent interrompre leur activité avant l'âge de la retraite dans des conditions salariales très favorables.

En 2009, en effectif moyen pondéré, les cadres représentaient 13,5 % des salariés, les agents de maîtrise 45,9 % et les ouvriers employés 40,6 %. Sur l'ensemble du Groupe 35 % des salariés sont affectés à des fonctions péage, vente-clientèle, 42 % à la viabilité, sécurité, maintenance, atelier et 23 % des salariés en structure dans les activités fonctionnelles de gestion ou support.

Au cours de l'année 2009, le Groupe a embauché 112 salariés sous contrat à durée indéterminée, dont 29 cadres, 28 agents de maîtrise et 55 ouvriers-employés. Dans le même temps, 143 salariés ont quitté le Groupe en 2009, principalement pour des motifs de retraite ou de démission. Les sociétés du Groupe ont continué à privilégier la promotion sociale. Ainsi, 46 salariés ont accédé à un emploi de qualification supérieure, 7 cadres et 39 agents de maîtrise.

Le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône a recours à des intérimaires dans les filières péage et administration pour pourvoir essentiellement les emplois saisonniers ou de remplacement. En 2009, les intérimaires représentaient en équivalent temps plein 218 salariés, en réduction de 5,7 % par rapport à 2008.

Les heures supplémentaires sont principalement utilisées pour faire face aux interventions aléatoires sur le tracé liées aux intempéries de la viabilité hivernale, à la maintenance des équipements de sécurité et aux accidents sur le réseau. Le nombre d'heures supplémentaires payées s'est établi à 88 000 heures en 2009.

IV.2 Organisation du temps de travail

En raison de son fonctionnement en continu 24 h/24 h, 7 j/7 j, pour répondre aux exigences de qualité de ses clients et afin de satisfaire ses obligations tant en perception du péage ou gestion de trafic et d'entretien du patrimoine, le Groupe s'appuie principalement sur les types d'organisation suivants :

- travail posté en 3x8, 2x8, cyclé de jour ou temps de travail annualisé pour les salariés du péage,
- en roulement du dimanche au samedi ou équipes décalées notamment pour les salariés travaillant à la viabilité,
- selon un horaire variable principalement dans les activités de la structure.

En 2009, le taux d'absentéisme du Groupe est en nette diminution à 6,75 % contre 7,35 % en 2008. Il convient de préciser que ce taux global comprend notamment les absences congés sans solde, congés création d'entreprise et congés sabbatiques.

Le taux d'absentéisme maladie reste stable à 4,83 %.

IV.3 Rémunération et égalité professionnelle

IV.3.1 Rémunération

La rémunération moyenne du personnel en place (R.M.P.P) a progressé de 2,94 %, dont 1,3 % au titre des augmentations individuelles et 1,3 % au titre des augmentations générales.

IV.3.2 Plans d'épargne salariale

La Sicavas Eiffage 2000 est le principal support de placement du Plan d'épargne du Groupe et des plans d'épargne respectifs des sociétés APRR et AREA. L'abondement versé par les sociétés du Groupe est exclusivement réservé à l'affectation de versements à destination de la Sicavas dans les conditions et limites de plafond prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Les sommes issues de l'intéressement sont abondées à 50 %, celles issues de la participation sont depuis 2009 abondées à 25 %, comme le prévoient les PEG EIFFAGE et APRR.

Au titre de 2009, la réserve spéciale de participation s'élève à 14,9 M€. La masse consacrée à l'intéressement à répartir au titre de 2009 est de 8,9 M€. Elle est en diminution cette année par rapport à 2008.

Le montant annuel moyen de l'intéressement versé aux salariés du Groupe est de 2 101 € au titre de l'année 2009, le montant moyen de la participation est de 3 517 €.

Par ailleurs en 2009 a été également versé un intéressement exceptionnel, représentant un montant moyen de 1 197 € par salarié.

IV.4 Dialogue social

L'année 2009 a été marquée par la signature d'un accord d'entreprise majeur pour APRR relatif au péage au terme de 18 mois de négociations entre la direction et les syndicats. Dans le cadre de la modernisation des péages et face aux mutations technologiques constantes, cet accord a pour objet d'accompagner et d'encadrer l'évolution de l'organisation du travail au péage en vue de répondre aux besoins de la société en termes de maintenance et de supervision. Il optimise de manière significative la qualité de service offerte aux clients de la société. En parallèle, cet accord institue des garanties complémentaires de programmation du temps de travail, de rémunération, de formation et de gestion des compétences des salariés de la filière péage.

Un accord concernant le même thème est en cours de négociation au sein d'AREA.

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire, des accords d'entreprise relatifs aux mesures salariales ont été signés en février 2009 permettant ainsi de préserver le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés. Ces accords d'entreprise ont également mis en œuvre la possibilité offerte par la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail de verser une prime exceptionnelle d'intéressement à l'ensemble des salariés. Par ailleurs, des accords d'intéressement ont été conclus dans les sociétés du groupe au titre des années 2009 à 2011.

Enfin, un avenant portant révision du Plan d'Epargne Groupe (PEG) APRR a été signé le 22 décembre 2009.

Cette évolution du PEG APRR a eu pour but :

- d'organiser l'échéance prochaine (au 1^{er} avril 2010) du FCPE «Eiffage Sécur Plus», mis en place lors du rachat d'APRR par le consortium «Eiffage – Macquarie».
- de créer le cadre juridique approprié permettant aux salariés du groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône de souscrire à une augmentation du capital d'Eiffage qui leur est réservée, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration d'Eiffage le 9 décembre 2009.

Des négociations sur l'évolution de la filière viabilité-sécurité, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ainsi que la prévention des risques psychosociaux ont été ouvertes en 2009 et se poursuivront en 2010. Conformément à leur durée triennale, les accords relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences seront renégociés en 2010.

Il convient de noter également que le système d'alerte professionnelle d'EIFFAGE a fait l'objet des consultations requises auprès des institutions représentatives (CE, CHSCT) d'AREA et d'APRR.

IV.5 Développement et ressources humaines

En 2009, les deux sociétés du Groupe ont confirmé leur volonté de s'engager pour la diversité, l'égalité des chances et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Cet engagement est concrétisé par la mise en place d'accords d'entreprise ou de plans d'action autour de l'égalité professionnelle femmes-hommes, du maintien dans l'emploi des seniors et des personnes en situation de handicap. En cohérence avec l'engagement du Groupe EIFFAGE, signataire des chartes sur la diversité et sur l'égalité des chances, les deux sociétés disposent désormais du cadre pour déployer les outils qui permettront d'intégrer pleinement la diversité dans la gestion des ressources humaines et la stratégie globale du Groupe.

La prise en compte de l'évolution des métiers du péage et la volonté de développer des nouveaux savoir faire ont permis la signature d'un accord d'entreprise (chez APRR) qui propose une gestion prévisionnelle efficace des emplois et des compétences pour pérenniser l'emploi dans cette filière. A ce titre, plus de 450 receveurs, receveurs-chefs et agent de maintenance se verront proposer des modules de formation et des actions de tutorat sur leur poste de travail pour compléter leur polyvalence professionnelle. En outre, des outils d'accompagnement complémentaires, sous forme de passeports (compétences, métiers, emplois) seront mis à la disposition des salariés pour les aider à concrétiser leurs souhaits d'évolution ou de reconversion.

IV.6 Formation

En 2009, plus de 92 000 heures de formation dispensées au profit des salariés du Groupe, les heures de formation sont principalement consacrées à l'acquisition de compétences nouvelles visant à conforter l'employabilité à moyen et long terme des salariés, dans un contexte d'évolution quasi-continue de leurs emplois.

Le Groupe a ainsi investi dans la formation 4,06 % de sa masse salariale. Cette politique forte et stratégique a pour objectif de préparer les salariés de l'ensemble des filières à l'évolution de leurs métiers et missions.

En 2009, près de 82 % du personnel a reçu au moins une formation.

IV.7 Autres impacts sociaux liés à l'activité du Groupe

IV.7.1 Conditions d'hygiène et sécurité

La prévention des accidents de travail reste un objectif important pour le Groupe, ses efforts et actions dans ce domaine ont permis d'atteindre un taux de fréquence Groupe à 11,71. Ce taux de fréquence reste une référence au sein de la profession. Le taux de gravité est également en diminution en 2009, il s'établit à 0,39. L'action conjointe des comités de prévention et des CHSCT a permis l'obtention de ces résultats de bonne qualité.

IV.7.2 Œuvres sociales

Les œuvres sociales sont gérées par les comités d'établissement au sein d'APRR et par le comité d'entreprise pour AREA. Chaque comité propose des aides diverses : participation à des séjours parascolaires, vacances pour les enfants, chèques vacances, locations de résidences de vacances. Les contributions versées par les sociétés du Groupe en 2009 s'élèvent à 1.936.178 €.

V. MAITRISE DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT

V.1 Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie

V.1.1 Ressources en eau

En 2009, la consommation totale d'eau potable est estimée à près de 500 000 m³ pour un périmètre global incluant la nouvelle section d'A41, soit une consommation rapportée au trafic en augmentation de 1,6 % par rapport à celle de l'année précédente.

V.1.2 Matières premières

Le Groupe a utilisé près de 1 935 000 tonnes de matériaux pour les chaussées des constructions neuves et sur le réseau en service, la part de matériaux recyclés identifiée étant cette année de 25 200 tonnes, soit 1,3 %.

V.1.3 Energies

La consommation totale d'énergie en 2009 s'établit à 153 600 000 kWh (électricité et énergie fossile), soit une consommation d'énergie rapportée au trafic en hausse de 2,7 % par rapport à celle de 2008. Le léger recul de la consommation d'énergies fossiles est contrebalancé par une augmentation de 8 % du poste électricité à périmètre constant, et de près de 13 % en incluant la nouvelle section d'A41 comportant notamment le tunnel du Mont Sion.

Près de 6 millions de kWh d'électricité sont labellisés « énergies renouvelables » via le contrat « *kWh équilibre* » souscrit auprès d'EDF. Par ailleurs, des capteurs solaires ou des mini éoliennes alimentent certaines installations. En 2009, la première gare équipée d'un auvent photovoltaïque a été mise en service sur A39, dans le Jura. Des essais d'éoliennes à axe vertical captant le vent et le courant d'air dû au trafic ont été réalisés sur l'A6. Concernant les bâtiments, les installations climatiques des sites de Besançon et de Bron ont été rénovées en intégrant des pompes à chaleur pour réduire le recours aux énergies fossiles.

V.2 Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique et aux milieux naturels

V.2.1 Rejets

Les périmètres éloignés des captages d'eau potable restent la cible prioritaire des protections vis-à-vis des pollutions autoroutières et la protection des cours d'eau d'intérêt majeur débute ; en 2009 le Groupe a ainsi aménagé un peu plus de 100 km d'autoroutes au voisinage desquels la ressource en eau pouvait être vulnérable.

Trois accidents avec déversement de matières dangereuses identifiées ont été constatés sur le réseau en service dont un a eu des conséquences en dehors de l'emprise autoroutière.

Par ailleurs, le Groupe maintient ses efforts de rationalisation de l'emploi des produits phytosanitaires sur les dépendances vertes autoroutières.

V.2.2 Déchets

100 % des centres d'exploitation et 73 % des aires (hors gares) du Groupe sont équipés de dispositifs de tri.

Le taux global de valorisation des déchets produits par le Groupe progresse nettement pour atteindre 29 %.

V.2.3 Faune

145 ouvrages de franchissement spécifiquement construits ou aménagés pour la faune équipent l'ensemble du réseau y compris la nouvelle section d'A41. Par ailleurs, 92 ouvrages (routiers ou hydrauliques) non dédiés à la faune favorisent aussi la continuité des corridors biologiques. Ce nombre progresse d'une quinzaine d'unités par rapport à l'année précédente principalement du fait des améliorations d'ouvrages lors des élargissements d'A31 et d'A36.

V.2.4 Gestion des espaces

La mise en œuvre des outils de gestion des espaces naturels intègre les contraintes liées à la protection de l'eau et des milieux aquatiques ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. La gestion extensive des dépendances vertes est pratiquée sur plus de 50% de leur surface. La recherche de techniques alternatives à l'emploi de produits phytosanitaires se poursuit, en particulier dans la lutte contre l'ambrosie et les autres plantes invasives. Les essais de prairies fleuries se poursuivent.

V.2.5 Bruit

En 2009, 60 points noirs bruits réglementaires ont été traités, y compris au voisinage d'A714.

En parallèle, la première phase de l'élargissement à 2x3 voies d'A36 a permis de traiter environ 140 points noirs bruits.

V.3 Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

V.3.1 Certification environnementale

Engagée fin 2007, la démarche de certification du système de management de l'environnement pour les activités d'exploitation a conduit à l'obtention en 2009 du certificat ISO 14001 dans chacune des directions régionales APRR, et a donné lieu à l'identification des impacts environnementaux significatifs de l'exploitation autoroutière AREA.

V.3.2 Evaluations spécifiques

Les domaines sensibles de l'environnement font l'objet de mesures régulièrement suivies en partenariat avec les structures compétentes. C'est notamment le cas pour le contrôle de la qualité sur différents cours d'eau ou rejets.

Concernant la biodiversité, l'étude confiée en 2004 à la Fédération départementale des chasseurs du Jura sur « l'utilisation des passages à faune de l'autoroute A39 » s'est terminée en 2009 et donne lieu à la publication d'un rapport de « résultats, analyses et perspectives ». Par ailleurs APRR s'est engagé, en partenariat, dans une action de recherche d'une durée de trois ans sur la connectivité des paysages vis-à-vis de la faune, pour caractériser l'effet de coupure et/ou de corridor des grandes infrastructures linéaires.

V.4 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité du Groupe aux dispositions législatives et réglementaires

Dans les domaines de l'eau et du bruit, les données de terrain sont régulièrement mises à jour, afin de répertorier les zones protégées et les zones restant à protéger, afin de programmer les travaux sur plusieurs années.

L'organisation de la veille réglementaire environnementale et la mesure du niveau de conformité sont dorénavant suivis dans le cadre de la certification ISO 14001.

V.5 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences des activités du Groupe sur l'environnement

La part consacrée à l'environnement stricto sensu est estimée à 12 % du coût de la construction d'une autoroute nouvelle.

Sur les autoroutes en service, y compris lors d'élargissements, le Groupe a investi 12 950 k€ en 2009 dans le domaine de l'environnement, en grande majorité pour la protection contre les nuisances sonores et la protection contre les risques de pollution de la ressource en eau.

Les dépenses d'exploitation pour la gestion des déchets se sont élevées à près de 11 840 k€.

V.6 Politique du Groupe en matière de Développement Durable

A l'occasion de la mise en place de la procédure d'engagement et d'arbitrage des projets du Groupe, la prise en compte des critères de développement durable a été renforcée.

La politique impulsée par la Direction de la Stratégie et du Développement fait l'objet d'une présentation synthétique dans le rapport annuel. Le plan d'actions Développement Durable et les indicateurs de performance sont les principaux outils de mobilisation et de suivi des déclinaisons concrètes de cette politique. Le Comité Développement Durable du Groupe intègre dorénavant les correspondants Innovation, ce qui renforce la dynamique transversale.

V.7 Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Le Groupe APRR dispose de polices d'assurance Responsabilité Civile Environnement. En 2009, les garanties au titre des frais engagés pour procéder aux opérations visant à supprimer les menaces de dommages et à éviter toute aggravation sont de 4 M€ tant pour APRR que pour AREA.

APRR bénéficie également d'une garantie de frais de dépollution des aires de captage d'eau.

Ces couvertures complètent le volet « pollution et atteinte accidentelle à l'environnement » des polices Responsabilité civile exploitation d'APRR et d'AREA.

APRR a en cours deux cautions financières d'un montant de 162 000 € chacune conformément aux arrêtés préfectoraux relatifs à l'exploitation de zones d'affouillement pour créer des zones de compensation des volumes de crue, en lien avec la construction de l'A406.

V.8 Indemnité versée en 2009 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Le Groupe n'a versé aucune indemnité en 2009 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

VI FINANCES

VI.1 Comptes Consolidés

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2009 l'interprétation IFRIC 12, relative au traitement comptable des contrats de concession.

Les comptes 2008 ont été retraités proforma.

VI.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit pour l'année 2009 à 2 197,9 M€ contre 2 188,1 M€ en 2008, soit une progression de 0,4 %.

Hors prestations de construction, il s'établit pour l'année 2009 à 1 860,0 M€ contre 1 833,7 M€ en 2008, soit une progression de 1,4 %.

Cette évolution résulte en quasi totalité des recettes de péage (1 803,7 M€ en 2009 contre 1 782,3 M€ en 2008) qui progressent de 21,4 M€, soit une augmentation de 1,2 %, produit d'une hausse du trafic de 2,9 % pour les VL et d'une baisse de 12,6 % pour les PL, et de l'effet des mesures tarifaires.

Les autres recettes évoluent comme suit :

- + 1,7 M€ (+ 5,7 %) pour les redevances des installations commerciales,
- - 0,2 M€ (- 2,0 %) pour les revenus télécom,
- + 3,4 M€ (+ 36,3 %) pour les autres produits.

VI.1.2 EBITDA

L'EBITDA s'établit à 1 264,9 M€ en 2009 contre 1 243,8 M€ en 2008, soit une progression de 21,1 M€ et 1,7 % par rapport à 2008. Il représente 68,0 % du chiffre d'affaires contre 67,8 % en 2008.

VI.1.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel baisse de 0,1 %, passant de 868,3 M€ en 2008 à 867,3 M€ en 2009.

Hors prestations de construction, les charges d'exploitation courantes restent bien maîtrisées (+ 6,1 M€) mais les amortissements et provisions augmentent de 22,1 M€, effaçant la progression du chiffre d'affaires (+ 26,3 M€).

VI.1.4 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 309,8 M€ contre 361,6 M€ en 2008.

Les autres postes financiers représentent en 2009 une charge de 19,8 M€ contre une charge de 30,5 M€ en 2008. On y retrouve essentiellement l'actualisation financière de la provision pour maintien en bon état des chaussées et, en 2008, l'impact de la faillite de la banque d'affaire Lehman Brothers, qui était la contrepartie de 3 swaps du Groupe mis en place en 2005.

VI.1.5 Résultat net

L'impôt sur les sociétés augmente de 23,6 M€ pour s'établir à 188,3 M€.

Le résultat net s'établit à 349,4 M€, en augmentation de 37,8 M€ et de 12,1 % par rapport à celui de 2008 (311,6 M€).

VI.1.6 Bilan consolidé

Les capitaux propres s'élèvent à 220,6 M€ au 31 décembre 2009 contre – 112,2 M€ à fin 2008, compte tenu notamment du résultat de l'exercice (349,4 M€), et du versement d'un dividende ordinaire de 96,1 M€ (distribué en 2008 au titre d'un acompte sur dividendes).

Le total des dettes financières s'élève à 6 821,9 M€ au 31 décembre 2009 contre 7 348,8 M€ à fin 2008.

Concernant les emprunts, un emprunt obligataire de 500 M€ a été émis au cours de l'exercice 2009, et 551 M€ d'emprunts CNA ont été remboursés.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiqué de 1 800 M€ était utilisée à hauteur de 800 M€ au 31 décembre 2009.

VI.2 **Comptes sociaux**

VI.2.1 Compte de résultat

Le compte de résultat de l'année 2008 avait été marqué par la dotation d'une importante provision pour renouvellement de 129,7 M€, portant sur les chaussées renouvelables.

Le résultat d'exploitation progresse de 67,8 M€. Hors la variation de la provision pour renouvellement citée ci dessus, il s'améliore de 0,7 M€, sous l'effet conjugué de la progression du chiffre d'affaires (+ 11,7 M€) et de l'évolution des charges d'exploitation (+ 11,0 M€).

Hors amortissements et provisions, l'évolution des dépenses d'exploitation reste bien maîtrisée puisque l'on enregistre une baisse de 4,1 M€.

Le résultat financier s'améliore de 55,3 M€, avec l'effet de la baisse des taux variables et en comparaison avec une année 2008 impactée par les conséquences de la faillite de Lehman Brothers, qui était la contrepartie de 2 swaps d'APRR mis en place en 2005.

Le résultat net augmente de 125,8 M€, soit une hausse de 53,1 %. Hors l'impact de la provision pour renouvellement, le résultat net se serait amélioré de 21,1 M€, soit + 6,6 %.

L'EBITDA s'améliore de 13,5 M€ et représente en 2009 947,6 M€, soit 67,3 % du chiffre d'affaires contre 66,9 % en 2008.

VI.2.2 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'exercice (milliers d'€)					
Capital social	33 911	33 911	33 911	33 911	33 911
Nombre des actions ordinaires existantes	113 038 156	113 038 156	113 038 156	113 038 156	113 038 156
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice (milliers d'€)					
Chiffre d'affaires	1 188 890	1 272 500	1 370 925	1 395 510	1 407 169
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	505 320	820 648	761 749	806 754	825 747
Impôt sur les bénéfices	55 902	86 151	121 534	62 290	136 934
Participation des salariés due au titre de l'exercice	3 125	5 447	8 707	7 366	9 658
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	166 191	435 956	333 342	237 061	362 906
Résultat distribué	377 424	435 197	332 332	96 082	(1)
Résultats par action (en €)					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,98	6,45	5,59	6,52	6,01
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,47	3,86	2,95	2,10	3,21
Dividende attribué à chaque action	1,72	3,85	2,94	0,85	(1)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	3 233	3 071	2 960	2 891	2 822
Montant de la masse salariale (y compris intéressement)	102 771	111 492	105 618	107 961	111 150
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (hors provisions IFC)	43 536	44 137	46 215	43 930	44 942

(1) montant à décider par l'assemblée générale, aucun acompte sur dividendes n'a été versé en décembre 2009

VI.2.3 Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

2006		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		7.33 €*
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	828 569 683.48 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-

* Distribution d'une somme de 3,48 € par action prélevée sur les comptes de report à nouveau et prime d'émission. La partie de la distribution prélevée sur les comptes de "report à nouveau" a été traitée fiscalement comme un dividende, la partie prélevée sur le compte de prime d'émission a été traitée comme un remboursement d'apport

2007		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		2.94 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	332 332 178.64 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-

2008		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		0.85 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	96 082 432.60 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-

VI.2.4 Charges non déductibles fiscalement (art. 39-4 du CGI)

Elles s'élèvent à 80 475 € (impôt sur les sociétés correspondant 27 707 €).

VI.2.5 Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du code de commerce, le solde des dettes fournisseurs était composé au 31 décembre 2009 de :

- 1,6% de dettes échues
- 6,2% de dettes payables au 31/12/2009
- 86,9% de dettes payables au 31/01/2010
- 5,2% de dettes payables au 28/02/2010
- 0,1% de dettes payables au 31/03/2010 et ultérieurement

VII INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

VII.1 Répartition du capital de la société en capital et en droits de vote

A la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 33.911.446,80 euros, divisé en 113.038.156 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,30 euros chacune et est entièrement libéré.

Au 31 décembre 2009, à la connaissance de la Société, l'actionnariat de la Société se répartit de la manière suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Eiffarie	92 101 144	81,48 %	92 101 144	81,48 %
Cypress Holding AB*	11 859 008	10,49 %	11 859 008	10,49 %
Elliott international LP*	898 370	0,79 %	898 370	0,79 %
The Liverpool Ltd Partnership*	818 828	0,72 %	818 828	0,72 %
Public	7 360 806	6,52 %	7 360 806	6,52 %
Total	113 038 156	100 %	113 038 156	100 %

* Cypress Holding AB, Elliott International LP et The Liverpool Ltd Partnership agissant de concert, possèdent, au jour de la rédaction du présent rapport, 13 576 206 actions représentant 12,01 % du capital et 12,01 % des droits de vote.

Programme de rachat d'actions : la Société n'a pas mis en place de programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2009.

VII.2 Délégations en matière d'augmentation de capital

Toutes les délégations de compétence précédemment accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital sont expirées.

Il n'existe aucun droit d'acquisition ou d'obligation attaché au capital émis mais non libéré, ni d'engagement d'augmentation de capital.

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital de la Société autres que les actions ordinaires.

VII.3 Actionnariat salarié

Participation des salariés de la Société au capital social au 31 décembre 2009 : néant.

Les salariés de la société APRR bénéficient de la politique d'épargne salariale en vigueur au sein des sociétés du groupe EIFFAGE.

VII.4 Informations financières complémentaires (Article L.225-100-3 du Code de commerce)

Structure du capital de la société – Participations directes ou indirectes dont la Société a connaissance

L'actionnariat de la Société connu par APRR au jour de la rédaction du présent rapport est indiqué au point VII.1 ci-dessus.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

L'article 9 des statuts impose à tout actionnaire qui, agissant seul ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 1%, puis à toute tranche supplémentaire de 1% du capital ou des droits de vote, d'informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote qu'il possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou des dits seuils de participation.

La même obligation s'impose à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Le non respect de cette obligation d'information est sanctionné par la privation pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, du droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Clauses des conventions de cessions de titres prévoyant des conditions préférentielles

Au jour de la rédaction du présent rapport, la Société n'a connaissance d'aucune clause de la sorte.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux n'a été émis par la Société au jour de la rédaction du présent rapport.

Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

En l'absence d'actionnariat salarié aucun mécanisme de contrôle n'a été prévu.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Au jour de la rédaction du présent rapport, la Société n'a connaissance d'aucun accord de la sorte.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce et de l'article 11 des statuts, les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société.

L'article 12 des statuts de la Société autorise le Conseil d'administration à remplacer, provisoirement, un administrateur dont le poste aurait été laissé vacant par décès ou démission dès lors que cette nomination est soumise à la première réunion de l'Assemblée Générale suivant la décision du Conseil.

L'article 11 des statuts contraint les membres du Conseil d'administration à détenir au moins une action de la Société.

Les statuts de la Société ne peuvent être modifiés, conformément à l'article 26 desdits statuts, que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il est compétent pour décider ou autoriser l'émission d'obligations et en arrêter les modalités dans les conditions prévues à l'article L.228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

Aucun accord de ce type n'est à mentionner au présent rapport.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Aucun accord de ce type n'est à mentionner au présent rapport.

VIII FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le groupe consolidé comptablement comprend la société mère APRR, sa filiale AREA (Autoroutes Rhône-Alpes) détenue à 99,82 % et consolidée par intégration globale, la société ADELAC (détenue à 49,9 % par AREA), consolidée par mise en équivalence, et la société Axxès (détenue à 22,80 % par APRR et à 5,30 % par AREA), consolidée elle aussi par mise en équivalence.

Ces sociétés arrêtent leur exercice social au 31 décembre. Des comptes au 30 juin 2009 ont été établis pour chacune des sociétés consolidées.

Ci-après, figure le tableau des filiales et participations de la société :

Liste des filiales et participations (montant en milliers d'euros)	Capital 2009	Autres Capitaux Propres	Quote part capital	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non remb.	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires 2009	Résultat 2009
Filiales									
(plus de 50 % des titres)									
- AREA	82 900	96 096	99,82%	214 957	214 957	710 425	103 459	454 402	123 323
- SIRA	10	283	100,00%	11	11		132	3 216	182
- PARK +	5 232	(557)	60,00%	3 139	3 139	5		196	(491)
- CERA	8	100	100,00%	315	315			642	1
Participations									
- Autoroutes Trafic	NC	NC	24,00%	72	72		186	NC	NC
- Centaure Grand Est	450	562	35,55%	212	212			1 085	(90)
- Centaure Ile de France	900	592	49,00%	441	441			1 289	53
- ALTECH	40	1 145	14,50%	6	6		15	2 177	544
- AXXES	7 500	3 124	22,80%	1 710	1 710		539	672 189	3 000
- SC Autoroutes GIE (*)		(12)				16		124	437
- DEVTEL	25	14	100,00%	25	25		8	0	12
- Apollinaire participations	37	(3)	100,00%	37	37			0	(1)
- SEM ALESIA	NC	NC		20	20			NC	NC
Total				220 945	220 945	710 446	104 339		

(*) données provisoires

IX EVENEMENTS IMPORTANTS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

IX.1 Contrat de Plan 2009 / 2013

Les négociations avec l'Etat en vue de conclure un Contrat de Plan pour la période 2009-2013 se sont poursuivies tout au long de l'année 2009 pour aboutir à un accord sur les termes du Contrat le 21 décembre 2009.

Ce Contrat de Plan fixe pour l'essentiel le montant et la nature des investissements que la société APRR s'engage à réaliser durant la période du contrat, et définit en contrepartie la politique tarifaire pour les années 2010 à 2013.

Il prévoit la réalisation d'un programme d'investissements d'environ 360 M€ courants, dont la construction du barreau A6 – A46 au nord de Lyon, l'élargissement de l'A71 à Clermont-Ferrand, et l'élargissement de l'A46 au nord de Lyon.

Les autres investissements prévus sur le réseau permettront d'en accélérer le développement et la modernisation, tout particulièrement dans les domaines de la sécurité, de la gestion du trafic, et du service à la clientèle.

Ce Contrat prévoit également le déploiement du télépéage sans arrêt et accorde une part importante à la protection de l'environnement (traitement des eaux, protections phoniques, sauvegarde de la biodiversité).

IX.2 Tunnel Maurice Lemaire

Le premier Avenant à la Convention passée entre l'Etat et la Société pour la concession du Tunnel Maurice Lemaire a été signé le 11 mai 2009. Cet avenant portait à 2042 la fin de la durée de concession, avec une clause d'indemnisation correspondant à la valeur non amortie des travaux de mise en sécurité de l'ouvrage à l'échéance de 2042.

La loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports a entériné l'allongement de la durée de Concession du Tunnel Maurice Lemaire, cette concession prenant fin le 31 décembre 2068.

Un deuxième Avenant à la Convention de Concession sera signé en 2010 pour tenir compte de cette nouvelle date de fin de concession.

IX.3 Perspectives d'avenir

Après la reprise du trafic des véhicules légers enregistrée au second semestre 2009, les perspectives d'activité en 2010 dépendent essentiellement de l'évolution du trafic poids lourds, qui est directement lié à la conjoncture économique.

Dans un tel contexte la société poursuivra ses efforts de rigueur de gestion et de bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

Le Conseil d'administration

Jean-François ROVERATO – Président du Conseil d'administration

**V. Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes sociaux**

Salustro Reydel
Membre de KPMG International
1, cours. Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône
Société Anonyme

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009
Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône
Société Anonyme

Ce rapport contient 24 pages
Référence : BL 102-13

Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône
Société Anonyme

Siège social : 36, rue du Docteur Schmitt, 21000 Saint-Apollinaire
Capital social : €.33 911 446,80

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations du domaine concédé et à leur amortissement, ainsi que la méthode de comptabilisation de la provision pour renouvellement. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense, le 28 avril 2010

Salustro Reydel

Benoît Lebrun
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2010

PricewaterhouseCoopers Audit

Louis-Pierre Schneider
Associé

Thierry Charron
Associé

Exercice clos le 31 décembre 2009

VI. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

36, rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT APOLLINAIRE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société APRR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations appliquées à compter de cette date et notamment le changement de méthode comptable relatif à l'application par anticipation de l'interprétation IFRIC 12 portant sur la comptabilisation des contrats de concession.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application par anticipation de l'interprétation IFRIC 12. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2008, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de cette nouvelle interprétation. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2008.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2008 et l'information donnée à ce titre dans la note 2.2 aux comptes consolidés.

- Les notes incluses dans les paragraphes 2.7 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation et de valorisation des instruments dérivés. Nous avons apprécié les données, hypothèses et paramètres sur lesquelles se fondent ces estimations et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

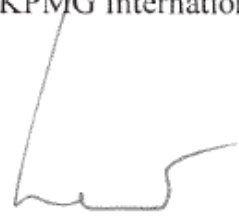
The image shows two handwritten signatures. The first signature, on the left, is for Louis-Pierre Schneider and is a fluid, cursive script. The second signature, on the right, is for Thierry Charron and is a more blocky, stylized script.

Louis-Pierre Schneider

Thierry Charron

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

The image shows a handwritten signature for Benoît Lebrun. It is a cursive script with a prominent vertical stroke at the beginning.

Benoît Lebrun

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHÔNE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE
EXERCICE 2009**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, il appartient au Président du Conseil d'administration de la Société de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le groupe APRR.

La Société a adhéré sans réserve aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Elle ne se réfère à aucun autre code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises. Depuis l'introduction de ses titres sur le premier marché réglementé en novembre 2004 puis de sa privatisation en février 2006, la Société a régulièrement pris en compte les évolutions de la réglementation et des recommandations en matière de gouvernance. Elle a, pour se faire, modifié ses statuts, adapté le règlement intérieur de son Conseil et mis en oeuvre de nouvelles organisations et procédures dans les domaines juridiques, financiers et de gouvernance.

I.

**CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration a décidé, en application de l'article L 225-51-1 du code de commerce, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

La Direction générale de la Société est ainsi assurée par le Président du Conseil d'administration, M. Jean-François Roverato, nommé Président directeur général le 7 janvier 2008.

Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Le Directeur général exerce également ses pouvoirs dans les limites fixées par le Conseil d'administration et telles qu'exposées ci-après au chapitre II.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009 d'autoriser le Conseil d'administration à proroger en une ou plusieurs fois les fonctions du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général ayant atteint l'âge de 65 ans pour une durée qui ne peut dépasser trois années, le mandat de Président directeur général de M. Jean-François Roverato a été prorogé le 28 août 2009 jusqu'à l'échéance de son mandat d'administrateur.

M. Philippe Nourry, nommé Directeur général délégué le 7 janvier 2008, dirige, sous l'autorité du Président directeur général le groupe APRR. Il exerce ses pouvoirs dans les limites fixées

par le Conseil d'administration, en accord avec le Directeur général, et telles qu'exposées ci-après au chapitre II.

1 Le Conseil d'administration

1.1 Composition du Conseil d'administration

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration de la Société est composé de douze membres dont huit représentent l'actionnaire majoritaire Eiffarie et quatre sont issus de collectivités territoriales.

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Jean-François Roverato,
- Bruno Angles,
- Gérard Bailly,
- Edward Beckley,
- Louis de Broissia,
- Philippe Delmotte,
- Robert Galley,
- Andrew Hunter,
- François Massé,
- Arnaud Montebourg,
- Max Roche,
- Peter Trent.

Par ailleurs, conformément au contrat de concession d'APRR, le Directeur des Infrastructures de Transport à la Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer assiste, en tant que Commissaire du Gouvernement, aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative.

1.2 Attributions du Conseil d'administration et présentation résumée de son activité en 2009

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale des actionnaires et dans la limite de l'objet social.

1.2.1. Orientations stratégiques, plan d'affaires et situation financière

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration examine les comptes annuels de la Société et du groupe, les orientations stratégiques, le plan d'affaires et la politique financière de la société et du groupe.

1.2.2 Autorisations préalables

Le Conseil d'administration est saisi par la Direction générale de la société afin d'autoriser toute décision devant recueillir son approbation préalable.

1.3 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est organisé par son règlement intérieur, lequel a pour vocation de préciser les périmètres de responsabilité du Conseil et de ses membres ainsi que ses règles de fonctionnement. Le Conseil d'administration définit les sujets de la compétence de ses comités spécialisés ainsi que les thèmes qu'ils traitent.

1.4 Principes d'organisation des réunions du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par télécommunications et visioconférence.

Le Conseil d'administration procède à une évaluation annuelle de ses travaux. Il s'est réuni à cinq reprises en 2009. Le taux d'assiduité a été de 65% en 2009 contre 77% en 2008.

2 Règlement intérieur du Conseil d'administration et Comités spécialisés

Le Conseil d'administration de la société fixe son règlement intérieur qui traite de son fonctionnement et de celui de ses deux comités spécialisés : Comité d'audit et des risques et Comité de sélection et des rémunérations. Il édicte également une charte de l'administrateur.

2.1 Comité d'audit et des risques Groupe

Conformément au règlement du Comité d'audit et des risques, celui-ci est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration en raison de leurs compétences. Deux de ses membres sont également administrateurs de la société. Le Président du Comité d'audit et des risques est nommé par le Conseil d'administration.

Le Commissaire du Gouvernement est informé des réunions du comité et peut y assister avec voix consultative. Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à deux reprises en 2009.

Le Comité examine de manière régulière les conditions d'établissement des comptes sociaux et consolidés ; il s'assure de la permanence, la pertinence et la transparence des méthodes comptables adoptées ainsi que de l'adéquation des procédures internes de collecte et de contrôle des informations avec ces objectifs.

Il informe chaque année le Conseil d'administration de ses diligences et de ses observations.

Il saisit également le Conseil d'administration des options, le cas échéant, relatives au référentiel comptable appliqué et se prononce sur la désignation, le renouvellement et la qualité du travail des commissaires aux comptes.

Le Comité est informé, dans le contexte des objectifs fixés par la Charte de l'audit interne du groupe APRR :

- Des travaux et programmes d'audit interne.
- Du plan d'audit interne annuel afin de s'assurer qu'il couvre les zones de risques clefs.
- De la prise en compte des recommandations d'audit interne et externe.

Plus généralement, il donne un avis sur tout sujet de nature comptable, financière ou fiscale dont il est saisi où dont il juge utile de se saisir.

Concernant la gestion des risques et le contrôle interne, le Comité a, dans le contexte des objectifs fixés par la Politique et charte de gestion des risques du groupe APRR, les responsabilités suivantes :

- Evaluer l'efficacité globale du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne y compris les politiques de gouvernance d'entreprise « clefs ».

- Revoir les résultats de la cartographie des risques, y compris celle des « risques majeurs » du Groupe afin de prendre la pleine mesure des risques les plus importants et de la façon dont ils sont gérés.

2.2 Comité de sélection et des rémunérations Groupe

Le Comité de sélection et des rémunérations a pour mission d'étudier les candidatures des cadres dirigeants clés de la Société et du Groupe et de formuler des propositions et avis dans ce contexte. Il organise la procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et formule des propositions quant à la rémunération tant fixe que variable des cadres dirigeants clés et à leurs conditions d'emploi.

Ce Comité est composé de quatre membres choisis par le Conseil d'administration. Les membres de ce Comité sont administrateurs de la Société. Le Président du Comité de sélection et des rémunérations est désigné par le Conseil d'administration. Le Comité se réunit à l'initiative de son Président aussi souvent que nécessaire.

2.3. Rémunérations des mandataires sociaux et jetons de présence

2.3.1. Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux arrêtés par le Conseil d'administration de la Société (article L. 225-37, alinéa 7 du code de commerce)

Le Conseil d'administration de la Société a adhéré, sans réserve, suivant décision prise à l'unanimité, le 17 décembre 2008, aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Ces recommandations peuvent être consultées sur le site www.medef.fr.

2.3.2. Rémunérations versées au titre de l'exercice

L'Assemblée Générale des actionnaires n'a pas voté d'enveloppe au titre de jetons de présence au bénéfice des administrateurs de la Société.

Les deux seuls dirigeants mandataires sociaux d'APRR sont son Président directeur général et son Directeur général délégué.

Le Président directeur général n'a pas perçu de rémunération de la Société.

M. Philippe NOURRY, Directeur général délégué, a perçu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 une rémunération globale de 430.350 euros composée d'un fixe de 253.000 euros et d'un variable de 177.350 euros. Cette rémunération est en baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2008 au cours duquel M. Philippe NOURRY a bénéficié d'une rémunération fixe de 253.000 euros assortie d'un variable de 200.000 euros.

Il n'y a jamais eu d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions APRR.

Les informations ci-dessus satisfont les exigences d'information requises par la présentation standardisée des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux prévue dans les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

2.4 Commission des marchés

APRR dispose d'une Commission des marchés dont l'objet est de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis auquel la Société est tenue de se conformer sur l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant certains seuils.

La Commission des marchés fonctionne conformément au cahier des charges annexé à la convention de concession de la Société. Elle ne constitue pas, à proprement parler, un comité du Conseil d'administration. Cinq commissions des marchés se sont tenues en 2009.

2.5 Fonctionnement du Conseil d'administration d'AREA

AREA, principale filiale, détenue à hauteur de 99,82% par la Société, dispose également d'un règlement intérieur du Conseil d'administration adapté dont les dispositions s'inspirent des principes généraux du règlement intérieur du Conseil d'administration de la société APRR. Les principes de gouvernance sont similaires, la majorité des administrateurs d'AREA est commune aux deux sociétés.

2.6 Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Conformément à l'article 19 des statuts de la Société tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte conformément aux dispositions réglementaires, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

2.7 Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont mentionnées et expliquées, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, dans le rapport présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires.

Ce rapport est entièrement repris dans le rapport annuel mis en ligne sur le site de la Société (www.aprr.com) à l'issue du Conseil d'administration qui en arrête les termes.

II.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le groupe APRR s'inspire du référentiel de contrôle interne dit du COSO. Ce référentiel définit le contrôle interne comme un processus mis en oeuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations.
- Fiabilité des informations financières.
- Conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Cette définition repose sur un certain nombre de concepts clefs à savoir :

- le contrôle interne est mis en oeuvre par des personnes à tous les niveaux de l'entreprise. Il ne se limite pas à un ensemble de manuels de procédures,
- les dirigeants et le conseil d'administration ne peuvent attendre du contrôle interne qu'une assurance raisonnable et non pas une assurance absolue de son bon fonctionnement,

Le contrôle interne est composé de cinq éléments interdépendants intégrés au processus de gestion : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication ainsi que le pilotage.

1 Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général tient de la loi des pouvoirs propres. Il assume la direction de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé à l'Assemblée générale des actionnaires ou au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration encadre les pouvoirs du Directeur général pour certaines décisions importantes relatives à la société et / ou à ses filiales dont l'enjeu est supérieur à 15 millions d'euros.

Les pouvoirs du Directeur général délégué sont encadrés selon les mêmes principes que ceux du Directeur général. Il est rappelé que le Directeur général délégué met en oeuvre au côté du Président directeur général les actions menées par le groupe APRR.

2 Gestion et information financière

La Direction financière d'AREA et celle d'APRR sont placées sous l'autorité d'un seul Directeur financier Groupe.

Les comptes sociaux sont présentés de la même manière et établis selon des méthodes comptables identiques chez APRR et AREA.

Les comptes consolidés du groupe APRR sont eux mêmes intégrés dans ceux du Groupe Eiffage. Les deux séries de comptes sont certifiées par le même collège de commissaires aux comptes.

2.1 Organisation de la fonction comptable et mécanismes de paiement

Les responsabilités de la production comptable et du déclenchement des paiements sont ainsi répartis :

o Direction financière Groupe

La Direction financière Groupe définit les méthodes et les pratiques comptables en vigueur dans les différentes entités du groupe. Elle en contrôle et garantit l'homogénéité d'application.

Elle produit les comptes consolidés du groupe dont le périmètre couvre APRR, AREA (filiale d'APRR à 99,82 %), ADELAC (filiale d'AREA à 49,9 %), et AXXES (filiale d'APRR à 22.8% et d'AREA à 5.3%). ADELAC et AXXES sont consolidées en mise en équivalence.

La Direction financière Groupe enregistre les dépenses de fonctionnement, d'investissement des Directions centrales et les emprunts. Elle déclenche les paiements correspondants.

Elle assure la comptabilisation des recettes de péage par abonnement et les cartes bancaires et accréditives, les recettes installations commerciales et Télécom.

Elle totalise et contrôle les comptabilités des Directions régionales et transmet à la banque les virements automatisés. Elle produit la liasse fiscale et les états de comptabilité sociale.

o Directions régionales APRR

Les activités d'exploitation de la société APRR sont pilotées par la Direction exploitation d'APRR à laquelle rapportent les trois Directions régionales. Les activités d'exploitation d'AREA sont pilotées par la Direction exploitation d'AREA.

Les services comptables des Directions régionales comptabilisent les dépenses de fonctionnement et d'investissement, les recettes de péages (hors abonnés, cartes bancaires et accréditives) et les recettes diverses. Les paiements correspondants sont déclenchés conformément aux délégations de pouvoir en vigueur.

o Direction financière AREA

L'ensemble des flux comptables d'AREA est géré par le service comptable d'AREA.

Il enregistre les dépenses de fonctionnement et d'investissement de chacune des directions ainsi que les flux comptables liés aux emprunts et aux installations commerciales. L'ensemble des paramètres relatifs aux dépenses d'exploitation et aux dépenses de construction est déterminé par le service comptable d'AREA.

2.2 Production et contrôle des états comptables

Conformément à la réglementation, le groupe prépare ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Par ailleurs, la société APRR et ses filiales établissent leurs comptes sociaux selon les principes comptables généralement admis en France.

Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes selon les normes applicables en la matière. Les comptes consolidés font l'objet d'une publication sur le site internet de la société.

La société s'est conformée dès 2007 à la Directive Transparence sans utiliser les mesures transitoires prévues.

2.3 Organisation et contrôle des opérations de planification des investissements et de gestion de trésorerie

a) Suivi des investissements

Le programme d'investissement du Groupe est établi sur une base pluriannuelle. Les prévisions mensuelles pour l'année en cours, et annuelles pour les années ultérieures, font l'objet d'un processus de recalage trimestriel sur la base des informations fournies par les directions opérationnelles compétentes.

Les engagements du Groupe en matière d'investissements résultent des contrats de concession respectifs d'APRR et d'AREA et sont détaillés et complétés pour les périodes 2004-2008 et 2009-2013 dans les contrats de plan.

b) Prévisions pluriannuelles

L'entreprise évalue ses perspectives d'activités sur la durée résiduelle de sa concession en fonction d'hypothèses sur l'évolution des paramètres

macroéconomiques et en informe chaque année l'Etat concédant dans le cadre des obligations de son contrat de concession.

c) Gestion de la trésorerie et de la dette

Le suivi de la trésorerie fait l'objet de reportings mensuels des flux réalisés et prévisionnels des entités sociales APRR et AREA d'une part et de la position consolidée Groupe d'autre part, ainsi que de reportings plus spécifiques lors des recalages trimestriels, et des clôtures de comptes. Le suivi du besoin de financement prend en compte les données reçues chaque mois en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement. La gestion des flux de trésorerie est dorénavant assurée pour les deux entités AREA et APRR par le trésorier flux groupe, selon des processus communs.

La gestion de la dette recouvre la mobilisation des financements nécessaires pour faire face aux besoins du Groupe et inclut également le suivi des obligations/covenants bancaires des différentes conventions de crédit et de financement de marchés ainsi que le suivi de risques de taux pouvant amener à des recommandations pour limiter l'exposition à ceux-ci.

2.4 Contrôle budgétaire et reporting

Le groupe APRR produit mensuellement des tableaux de bord qui comprennent des indicateurs opérationnels et financiers concernant le trafic, le chiffre d'affaires, des ratios de productivité de l'exploitation, des indicateurs de qualité et sécurité, les charges de fonctionnement, les dépenses d'investissements, la trésorerie, les effectifs et le calcul de l'EBITDA, le tout en données mensuelles et cumulées, en comparaison avec le budget et l'année précédente. Ce reporting est produit le 15 de chaque mois.

Concernant le processus budgétaire, chaque direction élabore une première proposition en effectifs et charges de fonctionnement en septembre/octobre de chaque année. Ces propositions sont consolidées et font l'objet de réunions de calage avec la Direction financière et la Direction des ressources humaines, puis d'arbitrage avec la Direction générale.

Les budgets arbitrés sont notifiés aux directions et intégrés dans les systèmes ressources humaines et gestion et font l'objet d'une mensualisation.

En cours d'exercice, les prévisions budgétaires sont revues trimestriellement (avril, juillet et octobre) et font l'objet d'une communication interne avec la présentation d'un compte de résultat révisé. Les investissements font l'objet de prévisions pluriannuelles avec révision trimestrielle.

Ces révisions sont débattues lors de réunions entre la Direction générale, la Direction financière et les Directions opérationnelles concernées.

En 2009 a été instauré un comité d'engagement Groupe auquel doit être présenté tout projet d'un montant total supérieur à un seuil fixé (en 2009: 100 K€ sauf travaux concernant l'infrastructure : 1 000 K€). Le projet ou l'opération doit être approuvé par ce comité (composé du Directeur général délégué, du Directeur financier, du Directeur des grands investissements et de la construction, du Directeur des achats et de la qualité, du Directeur de l'ingénierie et des systèmes d'information et des 2 Directeurs d'exploitation) avant sa mise en oeuvre.

Le Directeur général délégué et le Directeur financier du Groupe s'assurent de la cohérence des décisions qui sont prises avec le contrat de plan et les objectifs opérationnels et financiers lors de l'élaboration du budget et des différentes révisions trimestrielles, élaborées selon le processus exposé ci-dessus en concertation avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles de la société. Celles-ci ont, vis-à-vis de la Direction générale la responsabilité de la réalisation de ces objectifs.

3 Systèmes informatiques de gestion

La Direction de l'ingénierie et des systèmes d'information créée mi-2008 a concentré son action sur les travaux de convergence des systèmes d'information d'APRR et d'AREA.

Le nouveau système d'information Ventes du Groupe (projet SITEL) a été mis en service le 19 octobre 2009 sur le périmètre APRR. Il sera déployé chez AREA dans le courant de l'année 2011 après l'ajout en 2010, de nouvelles fonctionnalités.

Les développements relatifs aux projets ATOS (gestion des temps d'activité et des tours de service) et PIXID (gestion des personnels intérimaires) sont en cours en vue d'un démarrage courant 2010.

La refonte de l'infocentre RH Groupe a été lancée (projet ORISON) tout comme l'établissement des cahiers des charges des futurs systèmes d'information Investissements et Achats.

Plusieurs sites internet du Groupe (autorouteinfo.fr, aprr.fr) ont été rénovés en intégrant les dernières avancées technologiques disponibles pour les rendre encore plus attractifs.

Le Groupe veille aussi en permanence à moderniser ses infrastructures informatiques et télécom afin qu'elles répondent aux besoins présents et à venir. D'importants travaux ont été engagés pour renforcer la performance et la sécurité des installations tout en diminuant les coûts d'exploitation.

Les technologies de virtualisation des serveurs informatiques sont désormais déployées à grande échelle au sein du système d'information du Groupe tout comme les nouveaux systèmes de stockage de données en réseau.

La rénovation du réseau fédérateur multimédia haut débit d'APRR a été lancée et s'achèvera fin 2010. Ce nouveau réseau devrait être déployé sur le périmètre AREA en 2011. La convergence des systèmes de sécurité télécom d'APRR et d'AREA a été lancée et aboutira en 2010 à un système pour le Groupe. Enfin, AREA a terminé le déploiement de sa nouvelle radio d'exploitation (réseau PMR TETRA) qui est identique à celle déjà en service sur le périmètre APRR.

4 Manuel de procédures

L'activité de la société APRR est organisée autour d'un ensemble de procédures qui sous-tendent les processus de l'entreprise.

Ces procédures sont à la disposition des collaborateurs de la société, en fonction de leur entité de rattachement et de leur niveau de responsabilité sur l'intranet d'APRR.

5 Contrôle des marchés

En application des avenants aux conventions de concession d'APRR et d'AREA approuvés par décret n° 2007-815 du 11 mai 2007, les marchés de travaux, de plus de 2 M€ HT et les marchés de fournitures et de services de plus de 240.000 € HT conclus par le groupe dans le cadre de la concession restent dans le champ d'application du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Dans ce cadre, ces marchés sont soumis à une publicité européenne et à une mise en concurrence préalable.

APRR et AREA disposent chacune d'une Commission des marchés fonctionnant conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des charges annexé à leurs conventions de concession respectives et dont la composition est identique.

Ces Commissions des marchés ont pour mission de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services répondant aux conditions fixées au ter alinéa ci-dessus.

En 2009 les Commissions des marchés d'APRR et d'AREA ont examiné 19 dossiers de consultation, se répartissant comme suit :

Nombre de dossiers de consultations	APRR	AREA
Marchés de services	4	1
Marchés de fournitures	5	
Marchés de travaux	6	3

Il faut noter que certains dossiers de consultation peuvent comprendre plusieurs marchés. Ces marchés ont été passés après mise en oeuvre des procédures suivantes :

Nombre de dossiers de consultation	APRR	AREA
Procédures ouvertes	3	2
Procédures restreintes	11	2
Dialogue compétitif	1	

Les Commissions des marchés ont donné un avis favorable aux propositions d'attribution des marchés.

Un rapport d'activité des Commissions des marchés, portant sur l'année précédente, est établi tous les ans et communiqué à la Commission nationale des marchés.

6 Organisation de l'audit interne et de la gestion des risques au sein du groupe APRR.

L'audit interne et la gestion des risques sont deux activités distinctes mais complémentaires dont la Direction de l'audit Groupe et des risques a la responsabilité. Cette direction est directement rattachée à la Direction générale.

La Direction de l'audit Groupe et des risques met en oeuvre l'ensemble des dispositions lui permettant de répondre aux exigences requises par le Référentiel professionnel de l'audit interne et respecter ainsi les normes internationales de l'audit interne. Elle a obtenu en 2007 la certification professionnelle de ses activités d'audit interne délivrée par IFACI Certification. Cette certification a été renouvelée en 2008 et 2009.

La Direction de l'audit Groupe et des risques informe trimestriellement le Comité d'audit et des risques des conclusions de ses travaux. Elle lui a présenté son bilan annuel d'activité 2009 ainsi que son plan d'audit 2010 en janvier 2010.

7 Audit Interne groupe

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne au groupe APRR une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à accroître l'efficacité et l'efficience de ses processus.

Au cours de l'année 2009, les auditeurs du groupe ont conduit 13 missions d'audit transverses ou spécifiques à APRR et AREA liées aux activités opérationnelles, fonctionnelles, à l'exploitation et au système d'information. Elle a également recours à des ressources externes temporaires pour conduire ses missions.

8 Dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne

La Direction de l'audit Groupe et des risques a conduit en 2009 la deuxième campagne annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne des 40 entités décentralisées d'exploitation du Groupe : Districts APRR, Centres péage AREA, Centre d'entretien AREA et Centre trafic AREA

La campagne 2009 comportait 117 questions pour les Districts APRR, 81 pour les Centres de péage AREA, 84 pour les Centres d'entretien AREA et 62 pour le Centre trafic AREA. Le niveau de contrôle interne a été évalué, pour chaque entité, par question puis par processus.

Les questionnaires permettant l'extension du dispositif d'auto-évaluation annuelle du contrôle interne aux 49 principaux acteurs du contrôle interne des Directions d'exploitation d'APRR et d'AREA (hors entités décentralisées) ont été conçus en 2009.

Néanmoins, l'extension du dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne à l'ensemble des entités des deux Directions d'exploitation a été décalée sur 2010.

9 Gestion des risques

La gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toute nature : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté d'actualisation de la cartographie des risques, de traitement ainsi que de suivi et de contrôle des risques. Ce processus est formalisé dans une « Politique et charte de gestion des risques du groupe APRR ».

Le processus d'identification et de hiérarchisation des risques mis en place par le groupe APRR se décompose en 4 étapes.

- Cartographie des risques : identification et priorisation de l'ensemble des risques liés à l'activité de l'entreprise ou à son environnement extérieur.
- Actualisation de la cartographie des risques : actualisation périodique des travaux d'identification et de hiérarchisation des risques de toute nature découlant des activités du Groupe ou de l'environnement externe.
- Traitement des risques : accompagnement du management dans la mise en oeuvre des actions de réduction des risques pour ceux jugés comme prioritaires (risques majeurs).
- Suivi et contrôle des risques : suivi périodique de l'avancement des plans d'action.

Les 33 risques identifiés pour le groupe APRR sont classés en 7 catégories :

- Construction
- Exploitation
- Perception du péage
- Juridiques ou de réputation
- Ressources humaines
- Administratif ou financier
- Stratégie de l'entreprise

L'organisation dédiée à la gestion des risques repose sur une activité centrale de gestion des risques et un réseau de gestionnaires de risques. L'année 2009 a été la troisième année pleine de fonctionnement opérationnel de l'activité de gestion des risques.

10 Prochaines étapes

Les objectifs 2010 en matière d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques seront les suivants :

- Réalisation du plan d'audit interne 2010.
- Réalisation de la campagne d'auto-évaluation annuelle du contrôle interne de l'ensemble des entités centralisées et décentralisées des deux Directions d'exploitation du Groupe.
- Poursuite du processus de gestion des risques.

Fait le 28 avril 2010



Jean-François ROVERATO
Président du Conseil d'administration

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT D'APRR POUR 2009

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

36, rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT APOLLINAIRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

I- INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

II- AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Louis-Pierre Schneider Thierry Charron

Salustro Reydel
Membre de KPMG International



Benoît Lebrun

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE
36, rue du Docteur Schmitt
21850 Saint Appolinaire

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société AREA

Convention de refacturation des prestations intragroupe avec AREA

Le Conseil d'Administration de votre société, dans sa séance du 23 juin 2009, a autorisé l'avenant à la convention AREA-APRR du 5 mai 2008 régissant les modalités de refacturation des prestations intragroupe entre votre société et la société AREA. Aux termes de cet avenant, votre société, qui supporte l'ensemble des dépenses communes et plus spécialement celles de communication et de management, s'est engagée à refacturer une partie de ces dépenses à la société AREA sur la base d'un forfait annuel de 1,2 million d'euros ainsi que 0,2 million d'euros au titre des dépenses de maintenance du système de radio TETRA.

Par ailleurs, les termes suivants de la convention initiale du 5 mai 2008 ne sont pas modifiés :

- toute dépense exceptionnelle significative engagée par l'une des parties au bénéfice commun du groupe, sera refacturée suivant la clé de répartition suivante :
 - Soixante quinze pour cent (75 %) à APRR si la dépense est engagée par AREA,
 - Vingt cinq pour cent (25 %) à AREA si la dépense est engagée par APRR.
- les dépenses engagées par chacune des parties au titre d'opérations d'investissements ne rentrent pas dans le champ du forfait et continueront de faire l'objet de refacturations spécifiques entre chaque société.

Les produits relatifs à cette convention comptabilisés par votre société au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 1,5 million d'euros.

Personnes concernées :

Jean-François Roverato, Max Roche, Philippe Nourry, François Massé, Philippe Delmotte, Bruno Angles, Andrew Hunter, Peter Trent, Edward Beckley

II- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice

Avec la Caisse Nationale des Autoroutes

Le Conseil d'Administration de votre société, dans sa séance du 26 octobre 2005, a approuvé, dans ses principes, un projet d'avenant à la convention cadre du 2 septembre 1996 conclue entre votre société, AREA et la Caisse Nationale des Autoroutes (CNA) ainsi qu'aux différents contrats de prêts conclus entre la CNA d'une part, votre société ou AREA d'autre part.

Les principales modifications apportées par cet avenant, signé le 20 février 2006, aux relations entre votre société, AREA et la CNA sont les suivantes :

- votre société se porte caution solidaire des obligations d'AREA vis-à-vis de la CNA ;
- votre société s'est engagée à respecter à tout moment les ratios financiers suivants, calculés sur les états financiers consolidés du groupe APRR :
 - un ratio dette nette/EBITDA qui n'excède pas 7 ; et
 - un ratio EBITDA/charges financières supérieur à 2,2 ;
 - chacune de votre société et d'AREA s'oblige, sauf autorisation de la CNA, à ce que le groupe APRR maintienne son activité de construction et d'exploitation ou d'exploitation seulement d'infrastructures de transports routiers, de parkings ou de services connexes, en France et dans les pays de l'OCDE, de manière à ce qu'elle représente à tout moment plus de 85 % de ses actifs consolidés et plus de 80 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé ;
 - chacune de votre société et d'AREA s'engage à ne pas prendre part à des fusions, absorptions ou apports partiels d'actifs sans l'accord préalable de la CNA, à l'exception des opérations intragroupe ;
- les principaux cas d'exigibilité anticipée suivants sont prévus (le cas échéant, après prise en considération de leur effet sur la situation financière générale du groupe) :
 - défaut de paiement ;
 - non-respect d'un engagement significatif pris aux termes du contrat conclu avec la CNA ;
 - défaut croisé (défaut de paiement supérieur à 30 millions d'euros) ;
 - inexactitude d'une déclaration ou garantie donnée au titre du contrat conclu avec la CNA ;
 - réserve des commissaires aux comptes sur les comptes de votre société ou d'AREA susceptible d'avoir une incidence sur le respect d'un quelconque des ratios financiers définis plus haut dans ce paragraphe ;
 - inexécution substantielle de l'une ou l'autre des concessions dont il résulterait un effet défavorable significatif sur la capacité de remboursement de votre société ou d'AREA et dans la seule hypothèse où (selon l'opinion raisonnable de la CNA) les intérêts de la CNA en seraient affectés ;
 - résiliation de l'une des conventions de concession autoroutières dont votre société et AREA sont actuellement titulaires ou de toute autre concession importante qu'elles viendraient à contracter ;
 - cessation de l'activité d'exploitation d'infrastructures de transport ; et
 - litige important dont il est raisonnable d'envisager qu'il puisse avoir un effet défavorable significatif sur la capacité de remboursement de votre société ou d'AREA.

Avec la société AREA

Convention cadre régissant les avances de trésorerie intra-groupe ainsi que les éventuelles rétrocessions sous formes de prêts intra-groupe par APRR à AREA de tout ou partie d'emprunts émis par APRR

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 29 novembre 2006, a approuvé le principe de la signature d'une convention de mise à disposition de trésorerie entre votre société et AREA aux termes de laquelle votre société apportera à AREA les financements qui lui sont nécessaires aux conditions qui sont négociées par votre société dans le cadre de son financement global. Cette convention a été signée par les parties le 2 janvier 2007.

Les produits d'intérêts comptabilisés par votre société au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 22,2 millions d'euros. La dette d'AREA vis-à-vis de votre société s'élève à 700 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Convention d'avances intra-groupe

Le Conseil d'Administration de votre société a autorisé, dans sa séance du 18 décembre 2003, la convention d'avances intra-groupe.

Par convention signée le 31 décembre 2003, AREA a consenti à votre société une avance de 130 millions d'euros. Cette avance est rémunérée au taux au jour le jour sur la base de 360 jours annuels (EONIA) majoré de 0,20 %. Par ailleurs, dans la mesure où sa trésorerie disponible serait excédentaire, chaque société signataire de la convention accepte de consentir une avance de trésorerie « subsidiaire » à l'autre société dont le solde de trésorerie est négatif

Ces avances « subsidiaires » sont à court terme, rémunérées au taux au jour le jour, sur la base de 360 jours annuels (EONIA) majoré de 0,05 %.

Au 31 décembre 2009, le montant de l'avance consentie par votre société à AREA s'élève à 10,4 millions d'euros. Les produits d'intérêts comptabilisés par votre société pour l'exercice 2009 s'élèvent à 0,2 millions d'euros.

Avec la société SIRA

Convention de prestations signée le 18 août 1995

Un avenant applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 a été signé en date du 14 septembre 2007. Votre société a facturé en 2009 à SIRA :

- | | |
|--|---------------------|
| - diverses prestations de service pour : | 64 milliers d'euros |
| - des loyers pour : | 89 milliers d'euros |
| - des primes d'assurances pour : | 3 milliers d'euros |

En parallèle, SIRA a facturé à votre société une somme de 1,0 million d'euros, pour l'animation radiophonique "AUTOROUTE INFO".

Dans le cadre de cette même convention, votre société prête à SIRA les sommes nécessaires à son fonctionnement. Les avances consenties portent intérêt au taux moyen annuel des emprunts CNA, et sont remboursables dans un délai ne pouvant excéder cinq ans. En cas de disponibilités en trésorerie, SIRA peut prêter ses excédents à votre société dans les mêmes conditions.

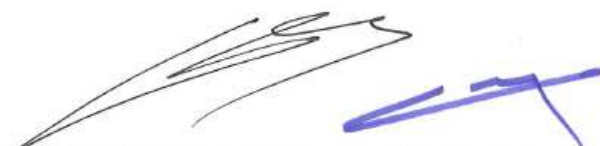
Les avances consenties à SIRA ont donné lieu à un produit d'intérêts, pour l'exercice 2009, de 1 millier d'euros.

Au 31 décembre 2009, SIRA a une dette envers votre société d'un montant de 0,7 million d'euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 28 avril 2010

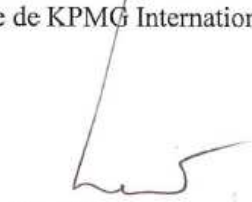
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Louis-Pierre Schneider Thierry Charron

Salustro Réydel
Membre de KPMG International



Benoît Lebrun

**Texte des résolutions approuvées par l'Assemblée Générale
Ordinaire
du 22 juin 2010**

1^{ère} Résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2009 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 362.9 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

2^{ème} Résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2009 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 349.2 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2009.

3^{ème} résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 362 905 777.78 euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration.

En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à	362 905 777.78 €
Augmenté du report à nouveau précédent de	141 988 269.09 €
Formant un total de	504 894 046.87 €
Sera réparti comme suit :	
- Distribution aux 113 038 156 actions d'un dividende global de 0.84 € par action	94 952 051.04 €
- Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	409 941 995.83 €
Total	504 894 046.87 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à 0.84 euro par action et son paiement aura lieu le 30 juin 2010. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI (ainsi qu'à l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire institué par l'article 10 de la loi de finances pour 2008), pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

2006	
Nombre d'actions	113 038 156
Dividende unitaire	7.33 €*
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	828 569 683.48 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-

* Distribution d'une somme de 3,48 € par action prélevée sur les comptes de report à nouveau et prime d'émission. La partie de la distribution prélevée sur les comptes de "report à nouveau" a été traitée fiscalement comme un dividende, la partie prélevée sur le compte de prime d'émission a été traitée comme un remboursement d'apport

2007		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		2.94 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	332 332 178.64 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-
2008		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		0.85 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	96 082 432.60 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-

Dans le cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

4^{ème} Résolution

Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

5^{ème} Résolution

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination intervenue à titre provisoire par le Conseil d'administration en date du 23 juin 2009, en remplacement de Monsieur Ross McINNES, démissionnaire, de :

Monsieur Edward BECKLEY,
Né le 17 juin 1975,

En qualité d'Administrateur de la Société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

6^{ème} Résolution

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination intervenue à titre provisoire par le Conseil d'administration en date du 28 janvier 2010, en remplacement de Monsieur John HUGHES, démissionnaire, de :

M. Peter TRENT,
Né le 30 septembre 1958,

En qualité d'Administrateur de la Société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

7^{ème} Résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.



APRR

S.A. au capital de 33 911 446,80 euros

SIEGE SOCIAL : 36 rue du Docteur-Schmitt – 21850 Saint-Apollinaire

R.C.S. : Dijon – 016 250 029

Rapport financier semestriel

Semestre clos le 30 juin 2010

(L 451-1-2 III du Code monétaire et financier

Article 222-4 et suivants du RG de l'AMF)

Nous vous présentons le rapport financier semestriel portant sur le semestre clos le 30 juin 2010 établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Le présent rapport a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.aprr.com

Sommaire

- I. Attestation du responsable
- II. Rapport semestriel d'activité
- III. Comptes résumés du semestre écoulé présenté sous forme consolidée
- IV. Rapport des commissaires aux comptes

I. Attestation du responsable

« J'atteste que, à ma connaissance, les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 3 à 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le 27 août 2010

Jean-François ROVERATO

Président Directeur général

II. Rapport semestriel d'activité

1. Les chiffres clés du semestre commentés

(en millions d'euros)	S1 2009	S1 2010	Variation (%)
Chiffre d'affaires Péages	859,4	904,5	+ 5,2 %
Chiffre d'affaires Installations Commerciales, Télécom et autres	26,8	26,6	- 0,5 %
Chiffre d'affaires hors Construction	886,2	931,1	+ 5,1 %
Chiffre d'affaires Construction (IFRIC 12)	127,6	127,0	- 0,5 %

Le chiffre d'affaires consolidé d'APRR hors Construction s'établit à 931,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010, contre 886,2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009, soit une hausse de 5,1 %.

Le chiffre d'affaires Péage, représentant 97,1 % du chiffre d'affaires hors Construction, progresse de 5,2 %. Les autres recettes ont diminué de 0,5 %.

Chiffres consolidés (M€)	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2010	Variation en %
Chiffre d'affaires hors construction	886	931	+ 5,1 %
Résultat opérationnel courant	402	422	+ 5,1 %
Coût de l'endettement financier net	(157)	(144)	- 8,2 %
Résultat net	150	174	+ 16,3 %
Ebitda	600	631	+ 5,1 %

Le résultat opérationnel courant s'élève à 422 M€, soit une hausse de 20 M€ et de 5,1 % sur le 1^{er} semestre 2009.

Le coût de l'endettement financier net se réduit de 13 M€, soit - 8,2 %.

Le résultat net est en hausse de 24 M€, soit + 16,3 %.

L'Ebitda progresse de 31 M€ (+ 5,1 %) et représente au 1^{er} semestre 2010 631 M€, soit 67,7 % du chiffre d'affaires hors construction, comme au 1^{er} semestre 2009.

2. Description générale de la situation financière et des résultats de l'émetteur

Activité

<i>En millions de km parcourus</i>	Réseau total		
	S1 2009	S1 2010	Variation (%)
VL	8 195	8 412	+ 2,6 %
PL	1 518	1 606	+ 5,8 %
Total	9 712	10 018	+ 3,1 %

Le trafic, mesuré en nombre de kilomètres parcourus, est en hausse de 3,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2009.

Le trafic VL, qui avait été affecté au premier trimestre par les multiples épisodes neigeux, a bénéficié à l'inverse au second trimestre des perturbations ayant affecté le transport aérien et ferroviaire au cours du mois d'avril.

Au global il progresse de 2,6 % par rapport au premier semestre 2009.

Le trafic PL bénéficie de l'amélioration du contexte économique et confirme sa reprise avec une augmentation de 5,8 % par rapport au premier semestre de l'année 2009.

Il reste cependant encore inférieur de 12 % au trafic enregistré au cours du premier semestre 2008.

Situation financière

APRR a procédé au courant du mois de février à une émission obligataire de 200 M€, à un taux fixe de 4,24 %, par abondement de la souche existante créée en juin 2009.

Il dispose au 30 juin d'une capacité de tirage de 915 M€ sur sa ligne de crédit revolving de 1 800 M€, qui conforte sa liquidité sur le court et moyen terme.

3. Description des principaux risques financiers

Le groupe APRR opère principalement en France, et son financement externe est libellé exclusivement en euros. Il supporte un risque de change limité sur les transactions qu'il effectue.

L'endettement du groupe étant essentiellement à taux fixe, il n'encourt pas de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse de taux.

Le Groupe n'encourt pas de risque de liquidités significatif compte-tenu de son mode de financement ; le risque de liquidité est maîtrisé via la régularité des flux d'encaissement de trésorerie de remboursement de la dette.

Cf. également note 2.2 des comptes résumés présentés ci-après.

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis de la CNA et des prêteurs du crédit syndiqué à respecter les deux ratios suivants :

- le ratio dette nette / Ebitda doit rester inférieur à 7,0
- le ratio Ebitda / charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2

Au 30 juin 2010 la valeur de ces deux ratios est respectivement de 5,2 et de 4,1.

4. Evolution prévisible

La période estivale confirme jusqu'à maintenant le redressement du trafic PL enregistré depuis le début du 1^{er} trimestre, et la tendance positive d'évolution du trafic VL.

La progression des recettes de péage qui en découle, devrait, malgré les dépenses exceptionnelles induites par les intempéries hivernales du début d'année, permettre une nouvelle amélioration de la marge d'EBITDA.

5. Principales transactions entre parties liées

Cf. note 2.5 des comptes consolidés présentés ci après.

**III. Comptes résumés du semestre écoulé présentés sous forme
consolidée**



**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES INTERMEDIAIRES
RESUMES**

AU 30 JUIN 2010

SOMMAIRE

ÉTATS DE SYNTHÈSE

1. Etat résumé de la situation financière consolidée
2. Etats résumés du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
3. Etat résumé des variations des capitaux propres consolidés
4. Etat résumé des flux de trésorerie consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I) Principes comptables

- Note 1.1 Entité présentant les états financiers
- Note 1.2 Déclaration de conformité
- Note 1.3 Méthodes et principes comptables appliqués aux comptes intermédiaires résumés et normes utilisées
- Note 1.4 Périmètre de consolidation
- Note 1.5 Modalités d'arrêté des comptes intermédiaires et effet de la saisonnalité

II) Notes annexes

- Note 2.1 Immobilisations nettes
- Note 2.2 Informations sur les actifs et passifs financiers
- Note 2.3 Provisions
- Note 2.4 Engagements hors bilan
- Note 2.5 Parties liées
- Note 2.6 Faits significatifs du semestre
- Note 2.7 Evénements post clôture

ETATS DE SITUATION FINANCIERE

1. Etat résumé de la situation financière consolidée

En millions d'euros	30/06/2010	31/12/2009
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	159,8	169,8
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	7 229,8	7 251,2
Autres immobilisations incorporelles	36,5	38,0
Participations dans les entreprises associées	30,2	45,8
Autres actifs financiers non courants	66,0	63,9
Autres actifs non courants	0,1	0,1
Total des actifs non courants	7 522,4	7 568,7
Actifs courants		
Stocks	7,8	8,3
Clients et autres débiteurs	74,8	84,5
Impôts courants	0,7	0,0
Autres actifs courants	134,2	174,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79,0	105,0
Total des actifs courants	296,5	371,7
TOTAL DES ACTIFS	7 819,0	7 940,4
En millions d'euros	30/06/2010	31/12/2009
Capitaux propres		
Capital	33,9	33,9
Réserves consolidées	64,5	(162,6)
Résultat de l'exercice	174,1	349,2
Capitaux propres part du Groupe	272,5	220,5
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,1
Total des capitaux propres	272,5	220,6
Passifs non courants		
Emprunts et dettes financières	6 117,6	6 278,8
Passifs d'impôt différé	96,6	114,8
Provisions non courantes	299,1	282,8
Autres passifs non courants	32,0	32,8
Total passifs non courants	6 545,3	6 709,2
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créanciers	121,8	158,4
Emprunts courants et dettes financières diverses	109,7	163,1
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	525,3	380,0
Passif d'impôt courant	0,0	40,7
Provisions courantes	54,4	55,0
Autres passifs	189,9	213,3
Total des passifs courants	1 001,2	1 010,6
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	7 819,0	7 940,4

2. Etats résumés du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009
Chiffre d'affaires dont :	1 058,1	1 013,8
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	931,1	886,2
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	127,0	127,6
Achats et charges externes	(201,3)	(191,1)
Charges de personnel	(112,9)	(112,3)
Impôts et taxes	(115,4)	(113,2)
Dotations aux amortissements	(179,2)	(174,7)
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	(29,3)	(23,6)
Autres produits et charges d'exploitation	2,1	2,6
Résultat opérationnel courant	422,1	401,6
Autres produits et charges opérationnels	0,0	0,0
Résultat opérationnel	422,1	401,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2,0	3,3
Coût de l'endettement financier brut	(146,1)	(160,4)
Coût de l'endettement financier net	(144,1)	(157,0)
Autres produits et charges financiers	(5,8)	(8,4)
Quote-part du résultat des entreprises associées	(4,3)	(4,5)
Impôt sur le résultat	(93,7)	(81,9)
Résultat de la période avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	174,2	149,8
Résultat de la période	174,2	149,8
- dont part du Groupe	174,1	149,7
- dont intérêts minoritaires	0,1	0,1
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	1,54	1,32
- résultat dilué par action (part du Groupe)	1,54	1,32

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009
Résultat de la période	174,2	149,8
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(25,7)	(13,2)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	(10,5)	(2,6)
Impôts sur les éléments comptabilisés directement en capitaux propres	8,8	4,5
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(27,3)	(11,3)
Résultat global total de la période	146,9	138,5
- part du groupe	146,8	138,4
- intérêts minoritaires	0,1	0,1

3. Etat résumé des variations des capitaux propres consolidés

Etat résumé de variations des capitaux propres pour la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2010

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2010	33,9	0,3	220,1	(33,9)	220,5	0,1	220,6
Paielements en actions			0,2		0,2		0,2
Dividendes			(95,0)		(95,0)	(0,1)	(95,0)
Résultat net de la période			174,1		174,1	0,1	174,2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(27,3)	(27,3)	(0,0)	(27,3)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	174,1	(27,3)	146,8	0,1	146,9
Variation de périmètre et reclassement			(0,0)		(0,0)	(0,0)	(0,0)
Capitaux propres au 30/06/2010	33,9	0,3	299,4	(61,2)	272,5	0,1	272,5

Etat résumé de variations des capitaux propres pour la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2009

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2009	33,9	0,3	(124,5)	(22,0)	(112,3)	0,1	(112,2)
Paielements en actions			0,1		0,1		0,1
Dividendes					0,0	(0,1)	(0,1)
Résultat net de la période			149,7		149,7	0,1	149,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(11,3)	(11,3)	(0,0)	(11,3)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	149,7	(11,3)	138,4	0,1	138,5
Variation de périmètre et reclassement			0,2		0,2		0,2
Capitaux propres au 30/06/2009	33,9	0,3	25,5	(33,3)	26,5	0,2	26,6

4. Etat résumé des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	105	242
Résultat net	174	150
Incidence nette des sociétés mises en équivalence	5	5
Dotation nette aux amortissements et provisions	196	200
Autres retraitements	2	0
Résultat sur cessions	(0)	0
Autofinancement	377	354
Charge nette d'intérêts	150	148
Intérêts versés	(203)	(208)
Charge d'impôt sur le résultat	94	82
Impôt sur le résultat payé	(145)	4
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	12	21
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)	285	400
Paielements sur acquisition d'immobilisations	(165)	(182)
Actifs financiers non courants	(2)	(3)
Total des acquisitions d'immobilisations	(167)	(185)
Cessions d'immobilisations	1	0
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)	(167)	(184)
Dividendes versés aux actionnaires	(95)	0
Remboursement d'emprunts	(532)	(933)
Emission d'emprunts	483	690
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)	(145)	(243)
Variation de trésorerie (I + II + III)	(26)	(27)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	79	216

Le montant des dividendes payés sur le semestre s'élève à 95,0 M€, soit 0,84 euro par action.

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES au 30 juin 2010

I – Principes comptables

Note 1.1 – Entité présentant les états financiers

La société Autoroutes Paris Rhin Rhône (la « Société ») est domiciliée en France. Les états financiers consolidés intermédiaires pour les six mois écoulés au 30 juin 2010 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe »). Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont disponibles sur demande au siège social de la société situé au 36 rue du Docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire ou sur le site web (www.aprr.com).

Note 1.2 – Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été établis sous la supervision du conseil d'administration le 27 août 2010.

Note 1.3 – Méthodes et principes comptables appliqués aux comptes intermédiaires résumés et normes utilisés

Le Groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles appliquées pour l'exercice 2009 à l'exception :

- de la norme IFRS 3 révisée "Regroupement d'entreprises" et des amendements aux normes IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels", IAS 28 "Participation dans des entreprises associées" et IAS 31 "Participation dans les coentreprises" qui sont d'application selon la méthode prospective à compter du 1er janvier 2010,
- des interprétations IFRIC 17 "Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires" et IFRIC 18 "Transferts d'actifs provenant de clients",
- des améliorations aux normes IFRS émises en avril 2009.

L'ensemble de ces normes, interprétations et améliorations n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2010.

Le Groupe étudie actuellement les éventuels impacts sur ses comptes des normes ou interprétations publiées au 30 juin 2010 dont la date d'application est postérieure à l'exercice en cours.

Note 1.4 - Périmètre de consolidation

Le Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône comprend la société-mère (Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), la filiale AREA (Société des Autoroutes Rhône-Alpes) détenue à 99,84% (société intégrée globalement), la filiale ADELAC détenue à 49,90 % par AREA (société mise en équivalence) et la filiale AXXES détenue à 28,09 % par APRR (dont 5,30 % détenue par AREA) (société mise en équivalence).

Note 1.5 - Modalités d'arrêt des comptes intermédiaires et effet de la saisonnalité

Les particularités propres à la préparation des comptes semestriels sont les suivantes.

Le chiffre d'affaires correspond à celui réalisé au cours du 1er semestre et les charges sont celles qui ont été effectivement engagées. Statistiquement, le chiffre d'affaires du 1er semestre est un peu plus faible que celui du second semestre de l'année.

Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure représentait en 2009 47,6 % du chiffre d'affaires de l'année contre 49,2 % pour l'exercice 2008.

Les amortissements, les dépréciations d'actif et les provisions ont été déterminés selon un calcul détaillé en fin de semestre et sont conformes aux méthodes appliquées à la clôture annuelle.

La charge d'impôt pour le semestre liée à l'activité courante est calculée sur la base du taux effectif moyen estimé pour l'année entière.

Les Indemnités de fin de carrière et la participation du 1er semestre 2010 ont été enregistrées sur la base d'un taux de 50 % de la charge 2010 estimée.

II – Notes annexes

Note 2.1 – Immobilisations nettes

Les variations enregistrées au 1^{er} semestre 2010, représentent une diminution du poste de 33 millions d'euros se décomposant en :

- des acquisitions nettes de sorties pour 137 millions d'euros (contre 140 au 1er semestre 2009)
- et
- une variation des amortissements nets pour 170 millions d'euros (contre 165 au 1er semestre 2009)

Au premier semestre 2010, l'accroissement des immobilisations provient des ICAS (investissements complémentaires sur autoroutes en services) dont la construction du tronçon Les Echets – La Boisse pour 51 millions d'euros, de la bretelle de Montluçon pour 6 millions d'euros, du contournement sud de Mâcon pour 35 millions d'euros et des élargissements de l'A31 et l'A36 pour 17 millions d'euros.

Au premier semestre 2009, l'accroissement des immobilisations provient des ICAS (investissements complémentaires sur autoroutes en services) dont la construction du tronçon Les Echets – La Boisse pour 34 millions d'euros, le contournement sud de Mâcon pour 33 millions d'euros et l'élargissement de l'A31 pour 25 millions d'euros.

Par ailleurs, le montant total des opérations de construction, d'élargissements ou de création de nouveaux diffuseurs que le Groupe s'est engagé à réaliser est estimé à 574 M€ sur la période 2010 – 2014.

Note 2.2 – Informations sur les actifs et passifs financiers

Au 30 juin 2010

	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Actifs financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie</u>								
Valeurs mobilières de placement	54,2							
Disponibilités	24,8							
Sous total actifs financiers	79,0							
<u>Passifs financiers : courants et non courants</u>								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	5 994,9	5 974,7	0,0	51,3	1 787,5	365,6	1 604,7	2 165,7
Instruments dérivés passifs	122,7							
<i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		1 637,6	274,8	275,5	272,1	215,0	207,8	392,4
Emprunts non courants	6 117,6	7 612,4	274,8	326,8	2 059,5	580,6	1 812,5	2 558,1
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	525,3	514,4	514,4					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		31,2	31,2					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	525,3	545,5	545,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	109,7							
Sous total dettes financières	6 752,6	8 157,9	820,3	326,8	2 059,5	580,6	1 812,5	2 558,1
Position passive nette	-6 673,6							

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 30 juin 2010. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 30 juin 2010 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 1,90 % par an pour le tableau au 30 juin 2010, et 2,25 % pour le tableau au 31 décembre 2009.

Les flux des emprunts et dettes financières courantes, constituées exclusivement des intérêts courus à échoir, sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant.

Au 31 décembre 2009

	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Actifs financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie</u>								
Valeurs mobilières de placement	81,1							
Disponibilités	23,9							
Sous total actifs financiers	105,0							
<u>Passifs financiers : courants et non courants</u>								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	6 183,8	6 185,3	0,0	530,4	580,5	1 148,3	1 115,4	2 810,9
Instruments dérivés passifs	94,9							
<i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		1 785,6	285,5	290,2	258,9	221,4	192,6	537,0
Emprunts non courants	6 278,8	7 971,0	285,5	820,5	839,4	1 369,7	1 308,0	3 347,9
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	380,0	374,4	374,4					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		23,8	23,8					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	380,0	398,2	398,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	163,1							
Sous total dettes financières	6 821,9	8 369,2	683,7	820,5	839,4	1 369,7	1 308,0	3 347,9
Position passive nette	-6 716,9							

Sur un crédit syndiqué de 1 800 millions d'euros accordé au groupe APRR, 885 millions d'euros ont été tirés à la date du 30 juin 2010, contre 885 millions au 30 juin 2009 et 800 millions au 31 décembre 2009. Les tirages du 1^{er} semestre s'élèvent à 255 millions d'euros et les remboursements à 170 millions d'euros.

Les emprunts CNA remboursés au cours du 1^{er} semestre 2010 s'élèvent à 362 M€ contre 333 M€ au cours du 1^{er} semestre 2009.

Une émission obligataire de 200 M€ et d'une maturité de 5 ans a été effectuée au cours du 1^e semestre 2010 dans le cadre du programme EMTN de 6 milliards d'euros mis en place en octobre 2007 dont l'enveloppe résiduelle disponible au 30 juin 2010 s'élève à 5,1 milliards d'euros compte tenu des émissions intervenues depuis la mise en place.

(Millions d'Euros)	Valeur comptable 30/06/10	Juste valeur 30/06/10	Valeur comptable 31/12/2009	Juste valeur 31/12/2009
Actifs financiers :				
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	79,0	79,0	105,0	105,0
Prêts	3,5	3,5	3,7	3,7
Swaps de taux d'intérêts	5,0	5,0	4,4	4,4
Autres actifs financiers	57,5	57,5	55,8	55,8
Clients et autres débiteurs	74,8	74,8	84,5	84,5
Autres actifs courants	134,2	134,2	174,0	174,0
Autres actifs non courants	0,1	0,1	0,1	0,1
Passifs financiers :				
Emprunts à taux variable	1 076,8	1 114,6	1 170,6	1 215,2
Emprunts à taux fixe sur nominal indexé	768,9	926,4	763,1	926,1
Emprunts à taux fixe	4 651,9	5 190,2	4 608,2	5 159,3
Swaps de taux d'intérêt	122,7	122,7	94,9	94,9
Autres passifs financiers	132,3	132,3	185,0	185,0
Fournisseurs et autres créanciers	121,8	121,8	158,4	158,4
Autres passifs non courants	32,0	32,0	32,8	32,8
Autres passifs	189,9	189,9	213,3	213,3

Au 30 juin 2010, le portefeuille d'instruments dérivés du Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône se compose :

- d'un swap, contracté en 2004, au terme duquel la société reçoit un taux fixe sur nominal de 300 millions d'euros et paye un taux fixe sur ce nominal indexé sur l'inflation ainsi que l'inflation capitalisée à l'échéance.
- d'une structure résiduelle de cinq contrats dérivés (dont 1 swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable bénéficiant de la qualification comptable de couverture de juste valeur, 3 contrats optionnels visant à encadrer dans une certaine mesure l'exposition à une hausse de taux et 1 swap payeur de taux fixe et receveur de taux variable résultant de l'exercice d'une swaption arrivée à échéance en avril 2010, qui ont été traités en tant qu'instruments autonomes), mise en place au second semestre 2005, dans le cadre d'un programme de variabilisation portant sur un nominal ramené au 30 juin 2010 à 300 millions d'emprunts adossés à concurrence de :
 - 208,4 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 28 mars 2018,
 - 91,6 millions d'euros et jusqu'en avril 2020, à une fraction de l'endettement équivalente à celle de la ligne CNA 4,50% arrivée à échéance le 25 avril 2010.

Dans le cadre de ce dispositif, un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable est arrivé à maturité en avril 2010

- de 5 swaps contractés en mars 2008 portant sur un montant nominal de 500 millions d'euros au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable dont l'échéance (Aout 2014) et les périodes d'intérêts sont calées sur celles de l'emprunt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en Août 2007.

- de 2 swaps contractés au cours du 1^e semestre 2009 portant sur des montants nominaux respectivement de 250 millions et de 50 millions au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable et dont les échéances (respectivement juillet 2014 et décembre 2012) de même que les périodes d'intérêts sont calées sur celles de 2 emprunts de mêmes montants mis en place respectivement en juillet 2008 et décembre 2008.

L'exposition du Groupe aux risques de change, taux et liquidité est sensiblement identique à celle présentée dans les comptes annuels 2009.

Note 2.3 – Provisions

	01/01/2010	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	30/06/2010
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	23,1	1,2	(0,2)			24,2
Provisions pour médailles du travail	1,1					1,1
Provisions pour maintien en état de l'infrastructure	258,5	35,2	(19,8)		(0,2)	273,7
Provisions non courantes	282,8	36,4	(19,9)	0,0	(0,2)	299,1
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	0,3					0,3
Provisions pour médailles du travail	0,2					0,2
Provisions pour maintien en état de l'infrastructure	48,3				0,2	48,5
Provisions pour risques et charges	6,2	0,2	(0,3)	(0,7)		5,4
Provisions courantes	55,0	0,2	(0,3)	(0,7)	0,2	54,4

	01/01/2009	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	31/12/2009
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	21,6	2,0	(0,2)		(0,3)	23,2
Provisions pour médailles du travail	1,1	0,2	(0,1)	(0,1)	0,0	1,2
Provisions pour maintien en état de l'infrastructure	258,1	56,0	(39,6)		(16,0)	258,5
Provisions non courantes	280,8	58,3	(39,9)	(0,1)	(16,3)	282,8
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	0,0				0,3	0,3
Provisions pour médailles du travail	0,2				(0,0)	0,2
Provisions pour maintien en état de l'infrastructure	32,3				16,0	48,3
Provisions pour risques et charges	9,4	0,9	(3,6)	(0,5)		6,2
Provisions courantes	41,9	0,9	(3,6)	(0,5)	16,3	55,0

Note 2.4 - Engagements hors bilan au 30 juin 2010

Le montant des travaux signés et non exécutés au 30 juin 2010 est de 153 millions d'euros, contre 319 millions d'euros au 30 juin 2009 et 192 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Note 2.5 – Parties liées

EIFFARIE a refacturé à la société APRR la quote-part des frais et charges des salariés Eiffarie travaillant pour le compte d'APRR.

Le Groupe EIFFAGE réalise des prestations de travaux pour le compte du Groupe APRR dans le cadre de relations client – fournisseur ordinaires, et après mise en concurrence.

Note 2.6 – Faits significatifs du semestre

Eiffarie, filiale commune d'Eiffage et de Macquarie Autoroutes de France, a acquis le 22 juin les actions APRR détenues par les fonds gérés par Elliott Management Corporation et par les fonds gérés par Sandell Asset Management Corp.

Les transactions portent sur 13,73 % du capital d'APRR acquis au prix unitaire de 55 euros par action, coupon attaché, soit un montant total de 854 millions d'euros.

Note 2.7 – Evénements post clôture

Après réalisation des opérations citée en note 2.6, Eiffarie détient plus de 95 % du capital et des droits de vote d'APRR et a l'intention de lancer, sous réserve de l'accord de l'AMF, une offre publique de retrait, suivie d'un retrait obligatoire (squeeze-out) au prix de 54,16 € par action, soit le prix unitaire des transactions ci-dessus ajusté du dividende de 0,84€ qui a été payé le 30 juin 2010.

Le dossier correspondant a été déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2010.

IV. Rapport des commissaires aux comptes

SOCIETES DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE
2010**

(période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Salustro Reydel

Membre de KPMG International
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense cedex

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE 2010**

(Période du 1er janvier 2010 au 30 juin 2010)

Aux Actionnaires

SOCIETES DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

36, rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT APOLLINAIRE

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris

Neuilly-sur-Seine, le 27 août 2010

Paris La Défense, le 27 août 2010

PricewaterhouseCoopers Audit

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Louis-Pierre Schneider Thierry Charron

Benoît Lebrun

11. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 8 septembre 2010 et qui sera diffusé le 9 septembre 2010, soit au plus tard la veille du jour de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et par l'instruction n° 2006-07 de l'AMF du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Eiffarie et visant les actions de la société APRR.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

APRR

Représentée par Monsieur Jean-François ROVERATO,
Président Directeur Général